

Institut classique
Montreal
PROSPECTUS sur demande
RENTREE à septembre
PRÉPARATION AUX BACCALAUREATS
1- Lettres — C. H. F. A. — 2- Philosophie et Sciences.
3- Lettres — C. H. F. A. — 3- Philosophie et Sciences.
4- Lettres — C. H. F. A. — 4- Philosophie et Sciences.
5- Lettres — C. H. F. A. — 5- Philosophie et Sciences.
6- Lettres — C. H. F. A. — 6- Philosophie et Sciences.
7- Lettres — C. H. F. A. — 7- Philosophie et Sciences.
8- Lettres — C. H. F. A. — 8- Philosophie et Sciences.
9- Lettres — C. H. F. A. — 9- Philosophie et Sciences.
10- Lettres — C. H. F. A. — 10- Philosophie et Sciences.
11- Lettres — C. H. F. A. — 11- Philosophie et Sciences.
12- Lettres — C. H. F. A. — 12- Philosophie et Sciences.
13- Lettres — C. H. F. A. — 13- Philosophie et Sciences.
14- Lettres — C. H. F. A. — 14- Philosophie et Sciences.
15- Lettres — C. H. F. A. — 15- Philosophie et Sciences.
16- Lettres — C. H. F. A. — 16- Philosophie et Sciences.
17- Lettres — C. H. F. A. — 17- Philosophie et Sciences.
18- Lettres — C. H. F. A. — 18- Philosophie et Sciences.
19- Lettres — C. H. F. A. — 19- Philosophie et Sciences.
20- Lettres — C. H. F. A. — 20- Philosophie et Sciences.
21- Lettres — C. H. F. A. — 21- Philosophie et Sciences.
22- Lettres — C. H. F. A. — 22- Philosophie et Sciences.
23- Lettres — C. H. F. A. — 23- Philosophie et Sciences.
24- Lettres — C. H. F. A. — 24- Philosophie et Sciences.
25- Lettres — C. H. F. A. — 25- Philosophie et Sciences.
26- Lettres — C. H. F. A. — 26- Philosophie et Sciences.
27- Lettres — C. H. F. A. — 27- Philosophie et Sciences.
28- Lettres — C. H. F. A. — 28- Philosophie et Sciences.
29- Lettres — C. H. F. A. — 29- Philosophie et Sciences.
30- Lettres — C. H. F. A. — 30- Philosophie et Sciences.
31- Lettres — C. H. F. A. — 31- Philosophie et Sciences.
32- Lettres — C. H. F. A. — 32- Philosophie et Sciences.
33- Lettres — C. H. F. A. — 33- Philosophie et Sciences.
34- Lettres — C. H. F. A. — 34- Philosophie et Sciences.
35- Lettres — C. H. F. A. — 35- Philosophie et Sciences.
36- Lettres — C. H. F. A. — 36- Philosophie et Sciences.
37- Lettres — C. H. F. A. — 37- Philosophie et Sciences.
38- Lettres — C. H. F. A. — 38- Philosophie et Sciences.
39- Lettres — C. H. F. A. — 39- Philosophie et Sciences.
40- Lettres — C. H. F. A. — 40- Philosophie et Sciences.
41- Lettres — C. H. F. A. — 41- Philosophie et Sciences.
42- Lettres — C. H. F. A. — 42- Philosophie et Sciences.
43- Lettres — C. H. F. A. — 43- Philosophie et Sciences.
44- Lettres — C. H. F. A. — 44- Philosophie et Sciences.
45- Lettres — C. H. F. A. — 45- Philosophie et Sciences.
46- Lettres — C. H. F. A. — 46- Philosophie et Sciences.
47- Lettres — C. H. F. A. — 47- Philosophie et Sciences.
48- Lettres — C. H. F. A. — 48- Philosophie et Sciences.
49- Lettres — C. H. F. A. — 49- Philosophie et Sciences.
50- Lettres — C. H. F. A. — 50- Philosophie et Sciences.
51- Lettres — C. H. F. A. — 51- Philosophie et Sciences.
52- Lettres — C. H. F. A. — 52- Philosophie et Sciences.
53- Lettres — C. H. F. A. — 53- Philosophie et Sciences.
54- Lettres — C. H. F. A. — 54- Philosophie et Sciences.
55- Lettres — C. H. F. A. — 55- Philosophie et Sciences.
56- Lettres — C. H. F. A. — 56- Philosophie et Sciences.
57- Lettres — C. H. F. A. — 57- Philosophie et Sciences.
58- Lettres — C. H. F. A. — 58- Philosophie et Sciences.
59- Lettres — C. H. F. A. — 59- Philosophie et Sciences.
60- Lettres — C. H. F. A. — 60- Philosophie et Sciences.
61- Lettres — C. H. F. A. — 61- Philosophie et Sciences.
62- Lettres — C. H. F. A. — 62- Philosophie et Sciences.
63- Lettres — C. H. F. A. — 63- Philosophie et Sciences.
64- Lettres — C. H. F. A. — 64- Philosophie et Sciences.
65- Lettres — C. H. F. A. — 65- Philosophie et Sciences.
66- Lettres — C. H. F. A. — 66- Philosophie et Sciences.
67- Lettres — C. H. F. A. — 67- Philosophie et Sciences.
68- Lettres — C. H. F. A. — 68- Philosophie et Sciences.
69- Lettres — C. H. F. A. — 69- Philosophie et Sciences.
70- Lettres — C. H. F. A. — 70- Philosophie et Sciences.
71- Lettres — C. H. F. A. — 71- Philosophie et Sciences.
72- Lettres — C. H. F. A. — 72- Philosophie et Sciences.
73- Lettres — C. H. F. A. — 73- Philosophie et Sciences.
74- Lettres — C. H. F. A. — 74- Philosophie et Sciences.
75- Lettres — C. H. F. A. — 75- Philosophie et Sciences.
76- Lettres — C. H. F. A. — 76- Philosophie et Sciences.
77- Lettres — C. H. F. A. — 77- Philosophie et Sciences.
78- Lettres — C. H. F. A. — 78- Philosophie et Sciences.
79- Lettres — C. H. F. A. — 79- Philosophie et Sciences.
80- Lettres — C. H. F. A. — 80- Philosophie et Sciences.
81- Lettres — C. H. F. A. — 81- Philosophie et Sciences.
82- Lettres — C. H. F. A. — 82- Philosophie et Sciences.
83- Lettres — C. H. F. A. — 83- Philosophie et Sciences.
84- Lettres — C. H. F. A. — 84- Philosophie et Sciences.
85- Lettres — C. H. F. A. — 85- Philosophie et Sciences.
86- Lettres — C. H. F. A. — 86- Philosophie et Sciences.
87- Lettres — C. H. F. A. — 87- Philosophie et Sciences.
88- Lettres — C. H. F. A. — 88- Philosophie et Sciences.
89- Lettres — C. H. F. A. — 89- Philosophie et Sciences.
90- Lettres — C. H. F. A. — 90- Philosophie et Sciences.
91- Lettres — C. H. F. A. — 91- Philosophie et Sciences.
92- Lettres — C. H. F. A. — 92- Philosophie et Sciences.
93- Lettres — C. H. F. A. — 93- Philosophie et Sciences.
94- Lettres — C. H. F. A. — 94- Philosophie et Sciences.
95- Lettres — C. H. F. A. — 95- Philosophie et Sciences.
96- Lettres — C. H. F. A. — 96- Philosophie et Sciences.
97- Lettres — C. H. F. A. — 97- Philosophie et Sciences.
98- Lettres — C. H. F. A. — 98- Philosophie et Sciences.
99- Lettres — C. H. F. A. — 99- Philosophie et Sciences.
100- Lettres — C. H. F. A. — 100- Philosophie et Sciences.

Le Canadien

Cité de Montréal
Bureau de l'Imprimerie
Hôtel de Ville
Porte rue Casco
Xan

CONSERVATOIRE LASSALLE
G. LANDREAU, directeur
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ÉLOCUTION FRANÇAISE
Annexée à l'Université de Montréal
PHONÉTIQUE - DICTION FRANÇAISE
ART DRAMATIQUE
Cours spéciaux pour obtention du diplôme universitaire
et de la licence d'enseignement
Classe spéciale de mise en scène et d'art dramatique
Classe pour enfants (6 à 15 ans)
Ouverture des classes: MARDI, 12 SEPTEMBRE
Inscription aux cours: à l'École Chénier
Téléphone: TAlon 1515 - angle St-Hubert et Chénier

VOL XXXVII — No 128 Temps probable: beau et plus frais (v. détails p. 3) MONTREAL, SAMEDI 2 SEPTEMBRE 1939 Minimum, hier: 60 — Maximum, hier: 79 PRIX: TROIS SOUS

Seize avions du Reich abattus

LES ALLEMANDS N'ONT PAS RÉUSSI À ENFONCER LES LIGNES POLONAISES

L'Allemagne est prête à se battre pendant dix ans

L'ambassadeur de Varsovie à Berlin reçoit l'ordre de quitter le Troisième Reich.
— Rupture diplomatique. —
Rapports contradictoires
17 VILLES BOMBARDEES

Paris, 2, samedi. (P.A.) — On dit ce matin, dans les milieux français les mieux autorisés, que le parlement va décider à l'unanimité d'appuyer la Pologne en faisant la guerre à l'Allemagne. A 12 heures 55, ce matin, heure de Montréal, l'Allemagne n'avait pas encore répondu à l'ultimatum anglo-français.

Londres, 2, samedi. (P.C.) — (Soumise à la censure anglaise) — Des Polonais qui ont d'excellentes relations avec l'ambassadeur de Varsovie à Londres ont affirmé, ce matin, que les troupes allemandes ont jusqu'ici été incapables de percer les lignes de défense polonaises, sur les trois fronts où la guerre se poursuit. "Nos armées conservent toutes leurs positions", ont-elles ajouté. Elles sont encore virtuellement sur la frontière allemande.

Berlin, 2, samedi. (P.A.) — Dans une longue attaque contre la Grande-Bretagne, les "milieux politiques allemands", usant de l'agence de presse officielle du Troisième Reich, D.N.B., pour exprimer leurs vues, déclarent, ce matin, que l'Allemagne est prête à se battre dix ans s'il le faut pour ses droits et pour donner une paix durable à l'Europe. Répondant à ce qu'elle dit être les efforts de la Grande-Bretagne pour placer la responsabilité de la guerre et de l'échec des dernières négociations germano-anglaises sur l'Allemagne l'agence D.N.B. ajoute: "L'Angleterre ne sait pas jouer franchement. Quand on songe que la Grande-Bretagne a fait disparaître toute possibilité d'entente entre l'Allemagne et la Pologne, en acceptant de défendre sans condition le point de vue polonais; quand on songe aussi à l'étrange attitude diplomatique de la Grande-Bretagne au cours des derniers jours, on comprend que l'Angleterre veut une guerre européenne et qu'elle a intentionnellement préparé ce qui va se produire."

Paris, 1. (P.C.-Havas) — (Soumise à la censure française) — M. Joseph Lipski, ambassadeur du gouvernement polonais à Berlin, a reçu l'ordre de Varsovie de quitter le Troisième Reich. C'est ce que l'ambassade polonaise à Paris a annoncé, ici, ce soir. En son absence, la légation de la Suède à Berlin, se chargera de veiller sur les intérêts des Polonais en Allemagne.

A BERLIN
Berlin, 1er (P.A.) — L'armée allemande assure, ce soir, que ses colonnes ont profondément pénétré à l'intérieur du territoire polonais, alors que la nation n'est pas encore revenue de l'étonnement presque stupide dans lequel l'ont plongée les événements des dernières vingt-quatre heures. Après une première journée de guerre non-déclarée, cependant, le peuple semble farouchement déterminé à ce que chaque homme et chaque femme fasse son devoir jusqu'au bout pour que le Troisième Reich atteigne les buts que le Führer, dans un discours passionné qu'il a prononcé, ce matin, devant le Reichstag, convoqué d'urgence, lui a désignés. Ces buts sont: la réunion de Dantzig au Reich, la

A VARSOVIE
Varsovie, 1. (P.A.) — (Via Budapest) — Les troupes allemandes et polonaises continuent, ce soir, de se battre rageusement dans les régions de la frontière polonaise. C'est ce que dit un communiqué officiel que l'état-major polonais a publié. On assure que c'est en Silésie que les combats sont les plus violents. L'état-major polonais a aussi déclaré que seize avions de guerre du Troisième Reich avaient été descendus et que les Polonais n'avaient perdu que deux appareils. Dix-sept villes de la Pologne ont été bombardées. Il a été impossible de dresser une liste des morts et des blessés. On ignore de même leur nombre.

Le réquisitoire de M. Chamberlain contre Hitler

LE THEATRE DE LA GUERRE GERMANO-POLONAISE



● Comme l'indiquent les flèches sur la carte ci-dessus, l'Allemagne a attaqué la Pologne sur plusieurs fronts. Le port polonais de Gdynia est bloqué par la flotte allemande. A Danzig, la garnison polonaise aurait capitulé. Aux dernières nouvelles, sur tous les fronts, les armées polonaises n'auraient reculé que légèrement. La stratégie polonaise serait de retrancher aussi lentement que possible jusqu'au triangle compris entre les villes de Lublin, Cracovie et Lwow, centre industriel et d'approvisionnement en munitions, où se fera la dernière résistance.

L'armée française est prête à frapper

La session fédérale s'ouvrira le jeudi 7

M. King a eu hier des entretiens avec MM. Campbell et Manion

Le programme

Ottawa, 1er (P.C.) — A la suite d'une séance du cabinet et d'une visite chez lord Tweedsmuir, le premier-ministre King eut un entretien avec sir Gerald Campbell, haut commissaire de Grande-Bretagne, et le chef de l'opposition conservatrice, M. Manion. Le premier-ministre avait essayé d'avoir aussi à cet entretien M. J. Coldwell, premier lieutenant de M. W. S. Woodworth, chef de la C.C.F. aux Communes, mais il ne put l'atteindre. M. Coldwell est revenu plus tard à Ottawa.

Ottawa, 1er (P.C.) — Pour la deuxième fois depuis la Confédération, le Parlement se réunira pour définir et tracer la voie que le Canada devra suivre advenant une guerre dans laquelle l'Empire britannique serait entraîné. Les Chambres sont convoquées pour jeudi.

Le premier ministre, M. King, a annoncé, aujourd'hui, que le parlement ouvrira le 7 septembre parce qu'on désespère d'obtenir du succès dans les efforts que les nations démocratiques ont fait pour sauvegarder la paix.
Dès la rentrée, M. Mackenzie King commencera, après l'habituel discours du Trône, à donner le détail de toute l'activité gouvernementale pendant la récente crise.
Si l'on suit la procédure de 1914, le gouvernement présentera ensuite aux députés des législations supplémentaires.

Elle n'attend plus qu'un ordre qui sera vraisemblablement donné, aujourd'hui, pour se porter au secours de la Pologne envahie. — Hitler, s'il le veut, peut encore éviter la catastrophe au monde

Formation d'un gouvernement d'union nationale

Paris, 1. (P.C.) — (Soumise à la censure française) — Les employés de l'ambassade du Troisième Reich à Paris, sachant ce

que sera la décision que prendra la France, demain, se préparent à quitter ce pays sitôt que l'on connaîtra la réponse de Berlin à l'ultimatum anglo-français.

Paris, 1er. (P.A.) — (Soumise à la censure française) — Les forces armées de la France qui ont presque quadruplé leurs effectifs depuis que la mobilisation générale a été décrétée par le gouvernement de M. Edouard Daladier, sont prêtes, ce soir, à partir en guerre contre l'Allemagne pour aider la Pologne à repousser l'agression dont elle est la victime. Cette armée formidable (on dit qu'elle compte maintenant 8,000,000 d'hommes) n'attend qu'un ordre pour attaquer.
Tout comme la Grande-Bretagne, la France a envoyé, aujourd'hui, à Berlin une note qui équivaut à un ultimatum et qui demande à l'Allemagne de mettre immédiatement fin à son agression et de retirer ses troupes du territoire polonais. Toutefois, la réponse naziste, même avant que le message franco-britannique ne soit remis au Reich, était prévue ici. Elle ne peut être que négative.
Officiellement, le premier jour de la mobilisation générale en France

commence à minuit, demain. En fait la mobilisation générale est faite depuis plus d'une semaine.
La loi martiale a été proclamée dans toute la France. Cependant, cet ordre n'a presque rien modifié car l'armée était déjà en possession de tout. Le parlement a été convoqué en session extraordinaire demain. On sait que c'est le parlement français qui seul a le droit de décider la question de la paix ou de la guerre. Plusieurs députés y viendront en uniforme. On s'attend à ce que la séance soit identique à celle du 4 août 1914 et qui précéda la Grande-Guerre.
(L'agence de presse Havas a rapporté que l'on avait de plus en plus la conviction, à Paris, qu'un gouvernement d'union nationale sera formé, peut-être avant la réunion du parlement).
En dépit de la gravité de la situation, le gouvernement français a trouvé le temps, ce après-midi, d'accueillir le premier ministre britannique.

L'aviation anglaise ne bombardera pas les civils, si l'ennemi en fait autant

Londres, 1er. (P.C.) — (Autorisé par la censure anglaise). — La Grande-Bretagne a répondu favorablement, ce soir, au message du président Roosevelt, message où ce dernier a lancé un appel aux puissances européennes pour leur demander de s'abstenir de bombarder les centres de population civile.
Dans sa réponse, le gouvernement anglais se dit "profondément impressionné par les considérations humanitaires qui marquent le message du

président." La Grande-Bretagne dit que son aviation se confiera aux objectifs militaires à la condition que cette règle soit scrupuleusement observée par tous les adversaires.
Le message ajoute: "Le gouvernement anglais a déjà étudié en détail avec certains autres gouvernements les règles qui prévaudront en pareille éventualité (le conflit), règles qu'il s'imposera et feront connaître publiquement." Le gouvernement français a fait parvenir une réponse semblable.

Le premier ministre anglais, dans un discours historique, établi, à la Chambre des Communes, que le chancelier allemand est le seul responsable de la guerre.
— L'évidence de la fourberie allemande

Texte de l'ultimatum adressé à Berlin

Londres, 1er. (P.C.) — (Soumise à la censure anglaise) — On a appris, ce soir, dans les milieux les mieux autorisés de la capitale anglaise, que sir Neville Henderson, ambassadeur de la Grande-Bretagne à Berlin, s'est présenté chez M. Joachim von Ribbentrop, ministre aux affaires étrangères du Troisième Reich et qu'il lui a remis une communication dont le texte, qui ressemble d'assez près à celui d'un ultimatum et que l'on trouvera plus bas, a été rendu public, ce soir, à la chambre des communes par le premier ministre, M. Neville Chamberlain.
Dans des milieux qui touchent de près au Foreign Office, on a annoncé que M. von Ribbentrop avait dit à sir Neville qu'il devait, avant de répondre, soumettre la communication anglaise au chancelier Hitler lui-même.

Chamberlain a jeté les dés, était-elle aussi déterminée à se porter au secours de la Pologne. Les deux puissances ne donnent aucun signe de faiblesse.
Le roi a signé un ordre-en-conseil "d'ordonner la mobilisation des armées de terre, de mer et de l'air de la Grande-Bretagne, il a fait même avant que le premier ministre ne se rende à la Chambre des communes pour y affirmer solennellement que le chancelier Hitler était le seul responsable de la guerre. Le ministère des Transports a pris le contrôle de tous les chemins de fer du pays.
Les Communes ont approuvé un projet de loi autorisant le gouvernement à dépenser 500,000,000 livres (\$2,000,000,000) pour défrayer le

Londres, 1er. (P.C.) — (Soumise à la censure anglaise). — La Grande-Bretagne et la France, ont donné, ce soir, à l'Allemagne un dernier avertissement. Les ambassadeurs de Londres et de Paris à Berlin ont reçu, de leurs gouvernements respectifs, lesquels sont prêts à la guerre, instruction de dire au gouvernement allemand qu'à moins qu'il ne soit prêt à donner l'assurance que son action agressive contre la Pologne prendra fin, les deux nations démocratiques "vont, sans la moindre hésitation, tenir l'engagement qu'elles ont pris de défendre l'indépendance polonaise".
La seule façon qui reste pour l'Allemagne d'éviter de se faire déclarer formellement la guerre par la France et la Grande-Bretagne, c'est de retirer immédiatement les armées qu'elle a expédiées en terre polonaise. M. Neville Chamberlain, premier ministre du gouvernement britannique, l'a laissé entendre clairement dans une déclaration historique qu'il a faite, cet après-midi, devant le parlement.
Le premier ministre a admis qu'il était à peu près impossible d'espérer que l'Allemagne reviendrait sur son attitude. La France, lorsque M.

Washington prédit une guerre mondiale

C'est l'opinion qui prévaut auprès des autorités américaines

Veille prolongée du président

Série de proclamations en vue d'assurer la neutralité des Etats-Unis

Le Congrès bientôt convoqué

Washington, 1er. (P.A.) — Exprimer l'opinion que la Grande-Bretagne et la France déclaraient la guerre à l'Allemagne demain, les autorités américaines ont déclaré, ce soir, qu'elles avaient fini de rédiger une série de proclamations conçues dans le but de préserver la neutralité des Etats-Unis.

On a fait savoir que le gouvernement commencerait à rendre publiques ces proclamations au cours de la fin de semaine si les déclarations de guerre s'annoncent. Le président des Etats-Unis, M. Roosevelt, au cours d'une conférence de presse durant la journée, a annoncé que son administration ferait tout en son pouvoir pour garder les Etats-Unis à l'écart du conflit.

Il a déclaré qu'il faudra attendre les développements avant de prendre une décision relativement à la loi de neutralité et relativement à une convocation spéciale du congrès des Etats-Unis. On a fait savoir que le principal facteur auquel le président a fait allusion en parlant des développements actuels, c'est cette déclaration de guerre à laquelle on s'attend demain.

Fatigué après une longue nuit passée toute entière à se tenir au courant des tragiques nouvelles d'Europe, M. Roosevelt a déclaré qu'il fera tous ses efforts pour tenir les Etats-Unis en paix.
Parmi les quelque 200 reporters qui ont rendu visite au président Roosevelt, il en est un qui a posé cette question: "M. le président, peut-être que la question qui se pose à l'esprit de tous les Américains est celle-ci: Pouvons-nous rester à l'écart du conflit? Pouvons-nous faire une déclaration à ce sujet?"
M. Roosevelt, visiblement fatigué par une nuit de veille, réfléchit pendant un instant, passa ses mains sur les yeux et répondit:

DES NAVIRES FILENT A FEUX ÉTEINTS SUR LE FLEUVE ST-LAURENT

Le cargo italien "San-Giuseppe" a quitté la cale-sèche Victoria, hier après-midi, semble-t-il, pour aller charger du grain, le 10 septembre, aux Trois-Rivières. On sait qu'il n'y a plus de navires allemands sur le fleuve.
On nous informe de source certaine, que depuis, hier soir, les navires qui quittent la Pointe-au-Père pour la haute mer, marchent feux éteints pour ne pas signaler leur présence. On ne saurait pas même les attendre dans le golfe ou le bas Saint-Laurent avec la T.S.F.

Berlin tente d'allier la Russie soviétique au Japon

On s'accorde à Moscou pour dire que c'est là une impossibilité

Pacte militaire

Moscou, 1. (P.A.) — On rapporte, ce matin, dans les milieux moscovites, que le Troisième Reich cherche fébrilement à obtenir de Moscou qu'il signe un pacte de non-agression avec le Japon. On sait que des troupes russes et japonaises se battent, depuis plusieurs mois, le long de la frontière du Manchoukouo et de la Mongolie extérieure. Les observateurs s'accordent pour dire que ce pacte est une réalisation presque impossible. Toutefois, on admet que les diplomates allemands qu'aucune difficulté ne semble refuser sentent désespérément d'atteindre leur but.

D'autre part, des personnages bien informés reçoivent, ici, avec beaucoup de scepticisme, les rumeurs venues de l'étranger, qui veulent que l'U.R.S.S., en plus d'avoir signé un pacte commercial et un pacte de non-agression avec le Troisième Reich, s'appropriât maintenant à conclure une alliance militaire avec l'Allemagne.
L'histoire d'un pacte de non-agression russo-japonais semble bien une

Attaques sauvages contre la Pologne

C'est ainsi que l'ambassadeur polonais à Washington qualifie l'agression allemande

Washington, 1er. (P.A.) — Le comte Jerzy Potocki, ambassadeur polonais aux Etats-Unis, a déclaré, ce soir, que son pays "avait été attaqué sauvagement par les forces armées de l'Allemagne. Il a ajouté: "La Pologne sera ferme. Nous lutterons".
Le comte Potocki a dit que son pays avait perdu des avantages militaires en attaquant pas le premier l'Allemagne, mais il expliqua: "Nous désirons être sans taches dans l'histoire".
"Nous devons lutter dans cette guerre pour la Pologne, pour la protection de nos foyers, pour le droit de maintenir notre foi et nos traditions. Mais nous devons aussi combattre pour faire disparaître de l'Europe le spectre de la force et de l'intimidation; pour assurer aux nations libres du monde de jouir de leur liberté et de leur indépendance, et pour le droit de garder leur bonheur."

Le Canada

Journal du matin

Membre de la Presse Canadienne
Membre de l'Audit Bureau of CirculationLe Canada est imprimé par la Compagnie de Publication de
Canada, Limitée, au numéro 88 ouest, rue Saint-Jacques,
à MontréalRédacteur en chef :
Eustache Letellier de Saint-Just

SAMEDI, 2 SEPTEMBRE 1939

Guerre de principes

L'incertitude a cessé. C'est par les armes que l'Europe va tenter de régler le problème posé par l'expansion territoriale de l'Allemagne. La guerre, qui n'avait été jusqu'ici qu'une menace, est maintenant une réalité. Rien n'autorise plus l'espoir d'un règlement pacifique. L'Europe s'est éveillée, hier matin, devant le fait accompli : la prise de possession de Dantzig par le Reich, l'invasion et le bombardement du territoire polonais par l'armée allemande. M. Hitler n'a rien changé à sa manière : il a, le premier, fait usage de la force. C'est là un fait dont il faudra se souvenir toujours.

Que ce soit la Pologne, au lieu d'un autre pays sentimentalement plus proche de nous, qui ait été victime de cette agression, cela ne doit pas nous empêcher de nous former une opinion sur les principes fondamentaux qui sont en jeu. Ce sont ces principes qui dictent actuellement la politique de l'Angleterre et de la France. Que l'intérêt influence aussi leur attitude, c'est indéniable et c'est même très compréhensible. Mais il se trouve qu'ici, l'intérêt est conforme au code de morale internationale qui a donné au monde la civilisation dont nous jouissons aujourd'hui. Cette civilisation, hélas ! n'a pas rendu les hommes beaucoup meilleurs, puisqu'ils continuent à verser le sang, puisqu'ils n'ont pas su apprendre à s'aimer et à s'entendre, puisqu'ils n'ont pas été capables de s'affranchir de l'ambition, de la cupidité, de la suspicion, qui dressent les nations les unes contre les autres, mais il n'en reste pas moins que l'humanité, dans le conflit actuel, doit son adhésion, son appui aux peuples qui, depuis deux siècles, ont été les artisans de la liberté de l'homme. Qui niera que la France et la Grande-Bretagne soient ces peuples-là, autrefois ennemis mais réunis aujourd'hui par une étroite solidarité spirituelle. L'un et l'autre ont commis des erreurs dans le passé et l'on pourrait épiloguer longtemps là-dessus, mais ils sont aujourd'hui les premiers à expier ces erreurs et ils font face à la terrible réalité avec une résolution et un courage qui commandent autant notre admiration que notre sympathie.

L'attitude du Canada

Le parlement canadien se réunira jeudi prochain pour entendre l'exposé de la politique qu'entend suivre le gouvernement. Le premier-ministre, l'hon. Mackenzie King, a annoncé, hier, que le cabinet, à l'unanimité, a décidé que notre pays doit donner, dans la guerre qui s'annonce, une "coopération efficace" à la Grande-Bretagne. C'est cette décision que le gouvernement demandera au parlement de ratifier.

L'attitude du gouvernement King ne pourrait surprendre que ceux qui n'ont pas lu les discours prononcés par M. King et par M. Lapointe, à la Chambre des Communes, les 30 et 31 mars dernier. M. King y avait dit :

Aucun pays n'a actuellement lieu ou ne devrait avoir le moindre motif de s'opposer à une attaque contre le Royaume-Uni. Le Canada a décidé de rester à l'écart et de ne pas prendre une part convenable au conflit, advenant que la lutte fut imposée à la métropole.

C'était laisser entendre assez clairement que le gouvernement n'entendait pas refuser l'appui du Canada à la Grande-Bretagne, en cas de guerre, dans certaines circonstances.

M. King déclara ceci au sujet de la conscription :

Le Gouvernement actuel affirme sa conviction que la conscription des hommes en vue du service outre-mer ne constituerait une mesure ni nécessaire ni efficace. Laissez-moi vous dire qu'au sein du présent Gouvernement, aucune mesure de ce genre ne sera adoptée. Nous avons pleinement confiance dans l'empressement des Canadiens, hommes ou femmes, à s'unir pour la défense de leur patrie et de leurs libertés, et pour la résistance à l'agression par tout pays désireux d'établir sa domination sur le monde par la force. Il y a chez notre population dans toutes les régions du pays, un sentiment profond du devoir, une faculté d'envisager carrément les réalités, un courage tenace qui s'élèverait à la hauteur de tout danger.

Quant à l'étendue de la participation du Canada à la guerre, le premier ministre la précisera dans son discours de jeudi prochain devant le parlement, mais le lecteur se souvient de ce passage de l'exposé que fit M. King, le 30 mars :

Le Canada, prétend-on, n'est pas un pays aux pouvoirs illimités ; il ne peut pas résister indéfiniment à un trop grand effort. Nous avons une tâche énorme à accomplir chez nous, celle de fournir des logements aux Canadiens, de prendre soin des vieillards et des impotents, de soulager la misère due à la sécheresse et au chômage, de construire des routes, de faire face à l'énorme fardeau de la dette nationale, de préparer la défense du Canada et d'élever notre niveau de vie et de civilisation dans la mesure que nous le permettront nos connaissances actuelles. Nous n'aurons pas trop de nos propres ressources pour ces fins ; nous devons donc, dans une mesure plus ou moins grande, choisir entre vaquer aux affaires de notre pays et essayer de sauver l'Europe et l'Asie. Bien des gens tiennent pour un cauchemar et une pure folie

l'idée que notre pays devrait, tous les vingt ans, automatiquement et tout naturellement participer à une guerre outre-mer pour la défense de la démocratie ou pour assurer la souveraineté d'autres petites nations, ou qu'un pays dont toutes les énergies doivent être employées à sa propre administration devrait être tenu de sauver, à certaines époques fixes, un continent qui ne peut se tirer d'affaires lui-même, et cela au prix de la vie de ses propres habitants, en s'exposant à la faillite et à la désunion politique.

Le lendemain, le ministre de la Justice, l'hon. Ernest Lapointe, démontrait que la neutralité du Canada dans une guerre où serait engagée la Grande-Bretagne est une impossibilité. "Une telle attitude d'impartialité, disait-il, serait-elle possible au Canada durant une guerre, dans notre situation nationale actuelle ? Un Etat neutre ai-je dit, devrait interner les troupes et les navires de l'Angleterre. Je demande à l'un quelconque de mes compatriotes s'il croit sérieusement à la possibilité de prendre cette attitude sans déclencher une guerre civile au Canada."

M. Lapointe rappela que M. Hitler avait dit à M. Schuschnigg qu'"en cas de guerre le démembrement de l'Empire (britannique) est non seulement possible mais extrêmement probable." Puis le ministre de la Justice ajouta :

J'ai dit que ce problème, ce dernier problème, serait résolu et je dis au monde entier qu'il sera résolu de telle façon que le commonwealth des nations britanniques résisterait à toutes les tentatives faites en vue de le briser. Si donc un dictateur quelconque a conçu l'idée que le commonwealth britannique sera démembre, il fonde son projet sur une fausseté absolue.

Aucun texte de loi, aucune résolution ne pourrait résister à l'opinion publique. Ce qui compte en réalité c'est l'attitude que le Canada adopterait en cas de guerre, avec ou sans mesure législative. Les Canadiens d'une région de notre pays pourraient-ils obliger les autres Canadiens à rester neutres et à prendre les mesures nécessaires pour protéger leur neutralité même contre l'Angleterre ?

Certains journaux ont reproché au premier ministre d'avoir dit que si Londres était bombardée il ne doutait aucunement de la décision que prendrait le Canada. N'aurait-il pas raison ? Je possède une certaine expérience dans ces questions, j'ai passé de nombreuses années au Parlement, j'ai connu toutes sortes de situations et bien peu nombreux sont, à mon avis, ceux qui comprennent mieux que moi la mentalité et les sentiments de leurs compatriotes dans toutes les régions du Canada. Ces journalistes ne connaissent pas la situation s'ils croient que le sentiment populaire ne se soulèverait pas immédiatement en tempête au Canada au point de forcer le gouvernement, quel qu'il soit, à intervenir dans ce cas. A quoi bon fermer les yeux en face de l'impitoyable réalité ? Je suis prêt à aller dans chaque ville de ma propre province demander à mes compatriotes s'il en est un seul parmi eux qui puisse nier la justesse de ce raisonnement.

C'est à la lumière de ces déclarations et de celle qui fera de nouveau le premier-ministre que les représentants du peuple devront, la semaine prochaine, prendre une décision.

Ce qui ne fait aucun doute, c'est que le gouvernement est convaincu de la conformité de son attitude avec le sentiment de la majorité de la population.

La mauvaise foi d'Hitler

La mauvaise foi d'Hitler ne peut plus être mise en doute. Trop de fois, il a trompé son peuple et le monde pour qu'il soit permis d'entretenir un tant soit peu de confiance en sa parole. Il a fait des traités de vulgaires chiffons de papier et des alliances, de véritables marchés de dupes. Ses engagements solennels n'ont été que de ridicules masques ou les discours à grand fracas et les déploiements d'une mise en scène grandiose n'ont servi qu'à mieux abuser de la confiance du monde. Hitler est un acteur dangereux, et les accents de sincérité qu'il sait apporter à ses paroles les plus spécieusement trompeuses ont beaucoup trop souvent servi à la réalisation du fait accompli. Après chacun de ses coups d'audace, il protestait hautement de sa bonne foi, et faisait devant le ciel et les hommes de pompeuses déclarations sur ses intentions pacifiques.

Le drame dans lequel Hitler semble désormais décidé de jouer présentement le dernier acte, a commencé en 1934, avec le plébiscite de la Sarre, alors qu'il faisait devant le Reichstag réuni, le 30 janvier de cette année, sa première déclaration mensongère : "Lorsque le problème de la Sarre sera résolu, dit-il, le gouvernement allemand acceptera non seulement la lettre mais aussi l'esprit du traité de Locarno". Dans une lettre qu'il faisait parvenir à la France, le 13 mars de la même année, il certifiait que "le Reich n'avait jamais soulevé la question de la validité du traité de Locarno", et enfin, Hitler répéta, dans un discours du 21 mai 1935, sa volonté de respecter, les stipulations du dit traité, en faisant une allusion spéciale à son acceptation de ne pas remilitariser la Rhénanie.

En mars 1936, Hitler réoccupait militairement la Rhénanie.

Le deuxième acte du drame hitlerien s'est également déroulé devant le Reichstag, le 21 mai 1935, alors que le dictateur allemand affirmait solennellement : "L'Allemagne n'a pas l'intention et ne désire aucunement se mêler des affaires intérieures de l'Autriche, de s'annexer ce pays, ou d'en faire la conquête." Il déclara à plusieurs reprises qu'il reconnaissait la valeur des clauses territoriales du traité de Versailles et que par suite, il respecterait l'indépendance de l'Autriche.

En mars 1938, en dépit de ces déclarations, les troupes allemandes prenaient possession du territoire autrichien.

Le 7 mars 1938, le troisième acte de la sinistre comédie du Reich fuhrer, se passait, de nouveau, devant la haute assemblée allemande. Hitler déclara, cette fois, le traité de Locarno, un assurant que ce serait là, la dernière réclamation du peuple allemand. "Après trois années d'efforts, dit-il, je crois qu'il m'est permis d'affirmer que les

droits de la nation allemande sont maintenant reconnus... Nous n'avons aucune autre ambition territoriale à formuler en Europe. Nous reconnaissons que les difficultés que soulève la présente distribution des territoires en Europe, ne peuvent pas être résolues par une guerre... Nous espérons que la sagesse humaine allègera ces difficultés à l'amiable et dans une atmosphère de saine coopération".

Malgré ces paroles rassurantes, au mois de mars 1938, Herr Hitler sommat les Tchèques d'évacuer la région des Sudètes, et au début du mois d'octobre, les troupes allemandes envahissaient le pays.

Le quatrième acte du mélodrame hitlerien s'est engagé au Palais des Sports à Berlin, quelques jours après l'entrevue du Fuhrer avec Chamberlain, à Godesberg, en septembre dernier. Là, devant une foule immense, le dictateur prononça le serment suivant, en rappelant l'occupation des Sudètes : "C'est là la dernière exigence territoriale que j'avais à formuler en Europe. Je l'ai d'ailleurs promis à M. Chamberlain et je le répète encore : ce problème étant résolu, l'Allemagne n'a plus de problèmes territoriaux à envisager en Europe. J'ai, de plus, assuré le premier ministre anglais que, lorsque les tchèques auront apporté une solution au problème des minorités, je ne serai plus du tout intéressé dans les questions de l'Etat tchèque. Pour ce qui me concerne, c'est une promesse. Nous ne voulons pas des Tchèques... Nous avons promis de respecter les frontières de tous les pays voisins de l'Allemagne. Nous ne prononçons pas là une assertion à la légère, mais notre profonde volonté".

Peu de temps après, les troupes allemandes s'emparaient de la Tchécoslovaquie. L'accord de Munich était signé.

Ce devait être là une fois de plus la limite extrême des ambitions germaniques. "Laissez-nous la Tchécoslovaquie et nous vous laisserons la paix". Pour la paix, que ne ferait-on pas ? Mais encore, faudrait-il l'avoir, cette paix peut-être à jamais compromise. Les quelques mois de trêve qu'a laissés Hitler entre deux crises, ont été insuffisants pour calmer la tension nerveuse du monde. La Pologne se refuse de laisser perpétuer un nouveau Munich, confiante dans l'appui qu'elle trouve en France et en Angleterre. La phase des promesses solennelles est terminée. Hitler a joué le beau rôle du jeune premier dans les quatre premiers actes, du drame européen : en Rhénanie, en Autriche, dans les Sudètes et en Tchécoslovaquie. Se sentant près de la fin de sa carrière, il veut brûler les étapes et se jette furieusement dans ce qu'on pourrait appeler le dénouement. Après une série de semblables événements, la parole du chancelier allemand ne peut pas ne pas être considérée comme une ruse de guerre ?

Choses du temps

Oeuvre bienfaisante dans

la banlieue de Paris

La noble figure du cardinal Verdier est populaire à plusieurs titres en France. Esprit conciliateur et pondéré, âme éminemment apostolique à l'intelligence large et à la physionomie souriante, il a fait un bien immense à l'Eglise en France. Il a largement contribué à l'amélioration constante des rapports entre les représentants de l'Etat et les catholiques. On a pu se rendre compte, notamment, de sa popularité dans l'empire français, lors du congrès eucharistique d'Alger, où les autorités religieuses musulmanes et juives lui ont témoigné des marques officielles d'estime et d'admiration.

Mais l'une des raisons de la popularité du cardinal Verdier réside bien dans la banlieue de Paris, où grâce à son énergie et à sa volonté tenace il a fait surgir des églises paroissiales en grand nombre, plus d'une centaine, sauf erreur. On sait que la banlieue de Paris est le fief du communisme. L'oeuvre du cardinal Verdier y a cependant déterminé d'heureux résultats, d'abord la diminution sensible de l'influence communiste au sein d'une population désertifiée, diminution évidemment accompagnée d'un retour non moins sensible de la foi religieuse.

"Les chantiers du cardinal", comme on se plaît communément à désigner l'initiative de l'archevêque de Paris, ont eu l'effet très appréciable, au cours des dernières années, de donner aux ouvriers plus d'un million d'heures de travail payé. Cette oeuvre de longue portée a donc eu des effets excellents au triple point de vue moral, social et matériel. Dans une conférence qu'il faisait l'autre soir, M. Georges Serras, a fort bien souligné le caractère exceptionnel de l'entreprise du cardinal Verdier dans la banlieue parisienne. Si le catholicisme a fait d'énormes progrès dans la classe intellectuelle et dans les milieux aisés, en France, au cours des dernières années, on a pu remarquer, par contre, que la pénétration catholique était plus lente dans les milieux ouvriers, plus travaillée que d'autres par la propagande soviétique. A cet égard, on peut se réjouir de ce que le cardinal Verdier ait beaucoup fait pour combattre l'influence du communisme dans les centres les plus "rouges" de la région parisienne.

Rembrandt banni du IIIe Reich

On vient de vendre, à Lucerne, les tableaux modernes exclus par M. Hitler des musées allemands. Mais à la séance où il revisa la liste des peintres agréés par lui, il souleva que les oeuvres de Rembrandt seraient parmi les exclues, le maître hollandais étant fréquemment inspiré de l'histoire juive. Ainsi Moïse brandissant les tables de la Loi sera sans doute refoulé du Kaiser-Friedrich Museum en compagnie du Rabin et du Jacob et l'Ange ; à Munich, le Sacrifice d'Isaac a bien des chances d'être, lui aussi, sacrifié. Que d'enlèvements en perspective à l'Albertina de Vienne, si riche en croquis et gravures sur l'histoire d'Israël !

Cette mise à l'index d'un des plus grands peintres de tous les temps n'a pas été unanimement approuvée. A la séance où cette exclusion fut prononcée, dix conservateurs de musée quittèrent la salle en signe de réprobation. Le soir même, ils étaient révoqués.

Les délires d'action

Délire vient du mot latin *lira*, allon. Délirer, c'est sortir du sillon ou, selon une image analogue, "dérailer". Le délire a pour définition habituelle en psychiatrie : "Un ensemble, plus ou moins coordonné, d'idées manifestement déraisonnables". Mais il faut se garder de croire qu'on ne puisse délirer qu'en "idée". On peut aussi délirer en action : on déraile alors parce qu'on quitte la ligne droite de l'activité normale. Et si le délire de la conduite apparaît d'ordinaire comme une simple conséquence du délire intellectuel, les deux éléments peuvent fort bien se dissocier. Beaucoup de conceptions morbides, franchement insensées ne retiennent pas sur la vie pratique ; et l'on voit, au contraire, des aberrations de la conduite qui semblent exister par elles-mêmes, de façon autonome, sans être précédées ni autorisées par quelque doctrine absurde. Enfin il y a très souvent prédominance des troubles de la conduite sur les troubles de la pensée. Ce qui frappe le médecin psychopathe, c'est justement la fréquence avec laquelle, à l'encontre de l'opinion courante, les psychopathes les plus authentiques se montrent normaux quand on les interroge. On serait enclin à leur décerner, en toute bonne foi, un certificat de "santé mentale". Et il ne s'agit pas toujours alors (ce qui est aussi très commun) de sujets "réfractaires", c'est-à-dire qui cachent par méfiance leurs idées morbides. Non ! ce n'est pas en les entendant, c'est en les voyant agir et vivre, jour par jour, que leur entourage reconnaît en eux des aliénés évidents, parfois très redoutables. En principe on peut admettre qu'un état mental pathologique est d'autant plus trompeur et d'autant plus dangereux qu'il se limite, de façon plus exclusive, au "comportement". Il y a donc quelque intérêt pour la documentation des médecins, des magistrats et du grand public, à tracer ici, dans ses principaux traits, l'histoire de ce que nous avons proposé d'appeler : les délires d'action.

Remarquons d'abord que les délires les plus classiques — ceux qui ont servi à édifier la conception initiale des délires — sont des délires d'idées. Tel est le cas des délires chroniques de persécution ou de base d'hallucinations ou d'interprétation. Quand on connaît les misères sans nombre et sans fin que le persécuté subit : injures, menaces, espionnage, commentaire des actes, gaspillage, coups électriques, empoisonnement, viol à distance, etc., etc., une chose étonnante dans la plupart des cas : c'est la mansuétude du malade, son absence prolongée, et presque indéfinie, de réaction violente. Beaucoup de ces déliants, passifs et résignés, peuvent rester, pendant des mois et des années, à l'état de liberté dans le milieu social, parce que leur délire, simple forme inexacte de connaissance, n'a pas de sanction pratique. Il semble qu'un sujet normal, soumis aux mêmes brimades réelles, aurait moins de tolérance et passerait plus vite à la contre-offensive.

Dans d'autres cas, le malade ayant, par exemple, un caractère plus agressif, ce délire d'"homme d'action" risque d'être plus dangereux. Mais, dans le groupe des délires hallucinatoires chroniques, il faut mettre à part les délires mystiques : car, assez souvent, dès le début de la psychose, les hallucinations du malade lui assignent par ordre supérieur une mission : il doit sauver la France, exterminer les juifs ou les francs-maçons, renverser les idoles, brûler les temples des hérétiques, etc. Ainsi le thème du délire est lui-même une conduite. Chaque détail du plan et de sa mise en oeuvre peut faire l'objet d'hallucinations, de commandements venus d'en haut. On conçoit l'effroyable danger de ce "délire d'action par ordre", fidèle serviteur de l'autoritarisme hallucinatoire confondu avec l'inspiration divine. Le fanatisme délirant conduit, par exemple, le malade à préparer le meurtre de son propre fils, parfois, d'ailleurs, en comptant sur la clemence de Dieu au dernier moment, comme il advint pour Abraham, ou sur le miracle qui ressuscitera la victime après le sacrifice méritoire.

Voici une autre variété de délire "agissant" par définition : le "lunisme", ou délire de rêve. Comme l'insistait le grand psychiatre français Régis, qui l'a décrit et dénommé, c'est un délire "véru". Ce genre de trouble s'observe au cours des états toxiques et infectieux : le type en est l'alcoolisme aigu ou le délirium tremens. Le malade, en proie à des visions, souvent terrifiantes, et se croyant poursuivi par des ennemis imaginaires, va, vient, court et se démène dans son rêve. Il assiste en spectateur au drame hallucinatoire et il y joue son rôle en acteur.

L'épilepsie mentale, qui n'est pas sans affinité avec l'unisme, peut s'accompagner de "rêve véru" : mais elle montre plus de tendance à l'action agressive. La "fureur épileptique", où le malade peut tuer, avec une violence et un acharnement inouïs, une ou plusieurs des personnes qu'il aime le mieux, sans les reconnaître ni garder la mémoire de ce carnage, est bien un délire d'action : le mouvement déchaîné, brutal, explosif, tient toute la scène morbide, tandis que le psychisme supérieur, celui qui réfléchit et se souvient, est à peu près complètement aboli que dans la crise convulsive avec perte de connaissance.

Au cours de l'accès mélancolique, si douloureux, qui comporte un état fondier d'inhibition morale et prostrée, l'activité se réduit volontiers à la "force d'inertie" (refus d'aliments pendant la phase dépressive, il apparaît comme une réaction logique, conforme à un désespoir sans issue, avec idées de maladie incurable, de ruine et de déshonneur ; encore faut-il, d'ordinaire, que l'anxiété, surtout matinale, vienne passer par l'acte, en un paroxysme exaspéré, l'abolie mélancolique. Voilà pourquoi c'est si souvent vers la fin de l'accès, à la veille même de la guérison, que le malade se tue : car à cette période, on peut observer une dissociation redoutable entre la dépression affective, qui persiste, et l'inertie de la volonté, qui s'améliore ou disparaît la première ; le malade garde le même désir de mort, mais il a recouvré, en partie, la force d'agir.

Dans certains accès dépressifs, soit que l'activité se maintienne plus intacte, soit qu'ils atteignent des sujets de caractère plus énergique, le délire anxieux, surtout avec idées prédominantes d'auto-punition, peut aboutir à une sorte de "consigne", mise en oeuvre de façon systématique. Le malade, par exemple, dans son souci de châtier et d'expiation, reste debout, les yeux fermés, la bouche close, ne veut ni se coucher, ni dormir, ni boire ni manger. Pour ne se coucher, on le laisse passer l'acte, en un paroxysme exaspéré, l'abolie mélancolique. Voilà pourquoi c'est si souvent vers la fin de l'accès, à la veille même de la guérison, que le malade se tue : car à cette période, on peut observer une dissociation redoutable entre la dépression affective, qui persiste, et l'inertie de la volonté, qui s'améliore ou disparaît la première ; le malade garde le même désir de mort, mais il a recouvré, en partie, la force d'agir.

En regard de ces "oppositions" irréductibles, d'ordre mélancolique ou démentiel, on peut placer une singularité affective, qui, survenant chez les jeunes, se marque aussi par un trouble négatif absurde et inexplicable de la conduite : c'est l'anorexie mentale. Le malade ou plutôt la malade, car il s'agit presque toujours d'une jeune fille, peut raisonner fort bien et même justifier, avec un bon sens apparent, son alimentation, qu'elle présente volontiers comme "rationnelle" ; elle mange peu, sans doute, mais c'est pour ménager son estomac ou conserver sa ligne ; au surplus, on ne se porte pas plus mal en mangeant moins, etc. Mais ses parents, qui la voient vivre et assister à ses repas, sont étonnés de son alimentation systématique et inoffensive, et agressive ; c'est une sorte de suicide aseptique, tranquille, où l'évidence de la mort qui vient, semble éteindre le profil de la vie ; et, en tout état de cause, ne modifie pas sa conduite ; délire d'action, pur et massif, qui n'a même pas de thème saisissable. Ces délires d'action extra-intellectuels semblent plonger leurs racines dans les profondeurs de la vie affective. L'absence de thème doit, en principe, orienter la recherche médicale vers l'exploration de l'inconscient et la psychanalyse : on peut exhumé ainsi un thème souterrain. De façon plus générale,

que de sujets, par exemple en cas de "névrose d'échec", obéissent, sans le savoir, à des commandements ou des interdictions de l'inconscient ! Ils ont l'air de personnes raisonnables, leur jugement paraît correct ; ils ne cessent néanmoins de se créer eux-mêmes des obstacles, des humiliations, des défaites ; leur vie, d'aspect normal, et cependant vouée à la "malchance", est un long délire d'action qui s'ignore.

Dans les psychoses passionnelles, chez les processifs et revendicateurs, les jaloux, les érotomane, le délire de la pensée est souvent minime ou accessoire : tenir à tout prix au triomphe d'une cause personnelle devant la justice, craindre la trahison avec un pessimisme trop aisément convaincu, croire sans preuve suffisante être aimé de qui l'on aime : ce sont des erreurs presque normales, lorsqu'on se contente de les contenir et de les exposer. Mais ce qui démontre le mieux sans doute, en ce cas, l'aspect morbide, c'est la hantise impulsive, le fait de ne pas pouvoir s'occuper d'autre chose, en pensée et en action : le revendicateur consacre à sa cause, sans cesse, écrit lettre sur lettre, fait démarche sur démarche. Et, s'il ne peut obtenir justice, il agit lui-même, s'accroche à tout législatif et surtout exécutif : il punira de mort ses ennemis par exemple, ou résistera aux représentants de la force publique, soutiendra chez lui un siège et tirera sur les gardarmes. Le thème de la requête pouvait sembler plausible ; mais ce qui est manifestement délirant, c'est la conduite, l'engrenage irrépressible, et d'ailleurs toujours le même, où l'activité se trouve engagée. Le jaloux, lui aussi, n'a plus d'autre occupation que la surveillance de la personne suspecte ; filatures, coups de téléphone, contrôles, surprises, pièges ; il s'étonne et s'irrite de ne pouvoir saisir l'infidèle en flagrant délit, dans cette sorte de chasse éperdue, mais toujours vain, parce que le partenaire n'a, sous peine de mort, aucune possibilité de trahison et dans l'état de terreur où il vit, n'en a pas davantage le goût. L'érotomane, enfin, ne limite pas son erreur à se croire aimé ; il joue effectivement le rôle de personne aimée, inonde l'"objet" de ses lettres, s'attache à ses pas, envahit sa maison, s'achète des cadeaux et lui envoie la note, etc. Mais les délires d'action les mieux caractérisés et les plus purs se rencontrent chez les imaginatifs, surtout lorsqu'ils sont eux-mêmes dominés par un état passionnel. L'imaginaire "projeté" le thème et agence les détails. Sa vocation ultime est d'abandonner au mouvement, à l'action. Voici, par exemple, le délire d'invention, type Balzacien : l'imaginaire ne se borne pas à imaginer, à créer des idées ; il sacrifie tout : repos, argent, famille, à la recherche et à l'application de la vérité entrevue. Ce délire imaginatif, comme tant d'autres, a quelque chose d'un "sport", d'un jeu sérieux, ou plutôt d'un exercice incoercible, au succès duquel on peut subordonner son bien-être et sa vie. Nous avons vu récemment l'occasion d'observer un inventeur, philanthrope sincère et dévoué, qui prétendait guérir le cancer par un régime végétarien ; il employait, avec un prosélytisme dangereux, tout son temps à surveiller l'entrée des hôpitaux et à en détourner les malades, pour les soustraire au traitement par la chirurgie, les rayons X ou le radium, qu'il déclarait néfastes.

Les délires imaginatifs de ce genre, sorte de romans en action, vécus par le sujet, peuvent fort bien avoir une origine livresque ou théâtrale, être suggérés par la lecture des romans ou par la vue des films cinématographiques. L'imaginaire, enthousiaste et suggestible, s'installe, par exemple, policier, comme autrefois don Quichotte, idéaliste passionné, lecteur impatient de romans héroïques et bucoliques, s'installe "chevalier errant" et songeait même ensuite à se faire "berger" de pastoraux. Nous avons vu, à examiner, comme expert, un jeune enfant, imaginaire et vicieux, qui essaya d'assommer sa grand-mère pour imiter, disait-il, les gangsters "qu'il avait admirés sur un film". Et le barytage lui-même n'est-il pas, en quelque mesure, un délire d'action, par suggestion livresque et revanche imaginative sur la vie trop peu romantique, le romantisme constituant une manière de sentir et d'agir, aussi bien que de penser et d'écrire ? En somme générale, l'état imaginatif, plus ou moins morbide, qui compense la réalité à l'usage des esprits insatisfaits, peut se restreindre à la vie intérieure : c'est le "délire de rêveries" ; il peut aussi s'exercer avant tout par des paroles et des faibles : c'est la "mythomanie délirante" ; mais il ne trouve son plein épanouissement que dans le "délire imaginatif d'action", où la fantaisie créatrice, peut intervenir sur le milieu extérieur, s'y insérer en le modifiant, refaire le monde à sa guise. C'est ainsi que, dans les délires imaginatifs de "filiation" illustre, princière ou royale, n'est pas sans exemple qu'un illuminé, se proclamant l'héritier d'un grand roi qui se réalisait : privilège réservé aux délires d'action, surtout dans la mesure où ils peuvent se communiquer à l'imaginaire et à l'activité collectives.

Docteur Legre.
(Le Temps)

Les livres

FLAMMES ET CENDRES, par Germaine de Verlaine. Broché, Les Livres nouveaux, 55, rue de l'Université, Paris.

Un grand nombre de pièces de ce recueil ont adopté la forme harmonieuse du sonnet.

On doit féliciter l'auteur de leur impeccable ordonnance et de leur réelle beauté, qui apportent à ces poèmes d'amour une perfection de forme rehaussant puissamment le choix des images et la plénitude des sentiments exprimés.

On pourrait citer dans ces poèmes :
Dans le ciel, lentement s'allument des points d'or,
Tous se confond dans l'ombre. Alors le cygne réve,
Met la tête sous l'aile et doucement s'endort.

C'est une impression de plénitude et de beauté qui se dégage ainsi tout au long de ce recueil. Après les sonnets, viennent de plus longues pièces qui montrent que l'auteur manie avec aisance tous les rythmes et sait tirer de chacun les notes de beauté qui lui sont propres.

L'AIGLON BLANC DES ILLINOIS, par Maxine. Grand volume in-8 de 124 pages avec illustrations de J.-E. de Tonnacour et Louis Archambault. Editions Beauchemin, Montréal.

Maxine s'est donnée pour mission d'écrire des livres pour la jeunesse. L'aiglon blanc des Illinois est le dernier-né de l'auteur.

Mettant à profit ses vastes connaissances de l'histoire canadienne, Maxine sait donner à ses romans l'attrait historique qui agrémente, en instruisant, la trame du roman fictif. Lecture fort agréable, qui favorise un style simple, plein de naturel et d'équilibre.

L'aiglon blanc des Illinois est l'histoire d'un bébé enlevé par les Iroquois dans la province de Québec, et retrouvé plus tard au pays des Illinois, sur les bords du Mississippi par les membres de l'expédition de Cavellier de la Salle.

Plus tard l'aiglon blanc, qui fait partie de la troupe d'Iroquois venus participer au massacre de La Chine, en 1689, retrouve ses parents et continue à vivre au milieu d'eux.

On ne peut passer sous silence les illustrations du livre de Maxine. Elles sont l'oeuvre de deux élèves de l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal. Deux artistes qu'il fera plaisir de voir se développer dans l'art difficile de l'illustration du livre : jusqu'où on a si peu habitude à trouver du dessin artistique dans un livre canadien destiné à la jeunesse !

L'HOTEL WINDSOR possède une atmosphère de distinction très recherchée et est visité par des voyageurs de renom venant de toutes les parties du monde. Il est renommé pour ses chambres ultra-modernes et confortables, son excellente cuisine et son service aussi irréprochable que courtois.

WINDSOR
2141, rue Saint-Jacques

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Par Léonard C. ARCHAMBAULT, B.A., LL.B.

Lois actuellement en vigueur pour la défense du Dominion

La Loi des mesures de guerre qui permet au gouvernement de proclamer le pays dans un état de guerre réel ou appréhendé. — Il y a aussi la Loi de milice de 1906, révisée en 1927, qui réglemente généralement la défense nationale.

La conscription n'existe plus

Les lois actuellement en vigueur en Canada pour la protection et la défense du pays en temps de guerre ou de crise sont la Loi de la milice et la Loi des mesures de guerre. L'ancienne loi de la conscription, adoptée spécialement pour la dernière guerre et connue officiellement sous le nom de la Loi concernant le service militaire, sanctionnée le 29 août, 1917, est périmée et n'existe plus bien qu'en fait elle n'ait jamais été abrogée. La péremption de cette loi a d'ailleurs souvent été affirmée par le très honorable M. Lapointe, ministre de la justice dans le cabinet fédéral.

Quant à la Loi des mesures de guerre, elle existe toujours. Adoptée en août 1914 elle est maintenant contenue au chapitre 206 des Statuts révisés du Canada, 1927, et a pour objet de conférer certains pouvoirs extraordinaires au gouvernement en son conseil dans le cas d'une guerre ou d'une invasion, et, particulièrement, de proclamer le pays dans l'état de crise imminente ou de guerre.

Ses deux articles principaux traitent de la preuve de l'état de guerre et des pouvoirs conférés au gouvernement en son conseil.

L'article 2 de la loi stipule que "l'émotion d'une proclamation par Sa Majesté, ou sous l'autorité du gouverneur en son conseil, est une preuve suffisante de l'état de guerre, d'invasion ou d'insurrection, réel ou appréhendé, jusqu'à ce que, par une proclamation ultérieure, il soit déclaré que l'état de guerre, d'invasion ou d'insurrection a pris fin."

L'article 3 dit: "Le gouverneur en son conseil a le pouvoir de faire et d'autoriser tels actes et choses et d'édicter quand il y a lieu les arrêtés et règlements qu'il peut, en raison de l'existence réelle ou appréhendée de l'état de guerre, juger nécessaires ou opportuns pour la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien-être du Canada."

Sans restreindre ces pouvoirs généraux, l'article spécifie que les pouvoirs "du gouverneur en son conseil s'étendent à toutes les matières tombant dans la catégorie des sujets ci-après énumérés, savoir:

"(a) La censure, le contrôle et la suppression de publications, écrits, cartes, plans, photographies, communications et moyens de communication;

"(b) L'arrestation, la détention, l'exclusion et la déportation;

"(c) Le contrôle des havres, ports et eaux territoriales du Canada et des mouvements des navires;

"(d) Les transports par terre, par air ou par eau et le contrôle du transport des personnes et des choses;

"(e) Le commerce, l'exportation, l'importation, la production et la fabrication;

"(f) La prise de possession, le contrôle, la confiscation et la disposition de biens et de leur usage."

Tous les arrêtés rendus et règlements édictés en vertu de ces pouvoirs ont force de loi et sont exécutoires selon la manière prescrite par ces règlements. Toute infraction est punie de la manière également prescrite.

La Loi spécifie qu'aucun subaïn ennemi ou suspect ne peut être admis à caution, libéré ou subir son procès sans l'autorisation du ministre de la justice.

La Loi se termine en prescrivant une procédure spéciale pour la réquisition et l'indemnisation des biens.

Cette loi a été invoquée hier par la proclamation du gouverneur en son conseil qui a déclaré le pays dans un état de guerre appréhendé et dont l'effet est de donner au gouverneur en son conseil tous les pouvoirs stipulés par cette Loi; des mesures de guerre.

La Loi de la milice

La Loi de milice, connue sous le nom de Loi concernant la milice et la défense du Canada et contenue au chapitre 132 des Statuts révisés du Canada, 1927, est une ancienne loi existant déjà dans les statuts de 1906 avant la dernière guerre. C'est une loi qui prévoit généralement l'organisation et la réglementation de toutes les forces militaires du Canada pour la défense et la protection du pays, que ce soit dans le cas d'une guerre intérieure ou extérieure, d'une insurrection, d'une émeute, d'une invasion ou de quelques autres circonstances critiques ou événements soudains réels ou appréhendés.

Elle régit entre autres les troupes

A VENDRE

10,000 feuilles de Toiture d'acier galvanisé Tite-Lap marques "Superior" et "Council Standard". Demandez notre litr. Eastern Steel Products Limited, 1232 Ave. Deslauriers, Montréal.

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

Geoffrion & Prud'homme
AVOCATS ET PROCUREURS
J. Alex. Geoffrion C.R.
C. Antoine Prud'homme C.R.
112, rue Saint-Jacques
MONTREAL

Téléphone HARBOUR 0123

BRAIS & CAMPBELL
AVOCATS ET PROCUREURS
F. PHILIPPE, BARRISTER AT LAW
L. P. DE GRANDPRE
Edifice Banque Royale
300, rue St-Jacques
MONTREAL

Le Canada est dans un état de guerre appréhendé

Proclamation officielle du gouverneur en conseil en vertu de la Loi des mesures de guerre

Ottawa, 1er. — Voici le texte de la proclamation publiée, cet après-midi, dans un extra de la Gazette du Canada en vertu de la Loi des mesures de guerre:

Ottawa, vendredi, 1er sept. 1939.

Tweedsmuir (L.S.)

Canada

George Six, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défendeur de la foi, empereur des Indes.

A tous à qui la présentes parviendront ou qu'elles pourront de quelque manière concerner, Salut:

Proclamation.

Ernest Lapointe, procureur général, Canada.

Attendu que la loi des mesures de guerre prévoit que l'émotion d'une proclamation par Nous, ou sous l'autorité du gouverneur en son conseil, est une preuve suffisante de l'état de guerre, d'invasion ou d'insurrection, réel ou appréhendé, jusqu'à ce que, par une proclamation ultérieure, il soit déclaré que l'état de guerre, d'invasion ou d'insurrection a pris fin.

Sachez donc maintenant que par et de l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada nous proclamons et déclarons par la présente proclamation que l'état de guerre appréhendé existe et a existé à compter du vingt-troisième jour d'août mil neuf cent trente-neuf.

De ce qui précède, Nos Fœux sujets et tous ceux que les présentes peuvent concerner, sont par les présentes requis de prendre connaissance et d'agir en conséquence.

En foi de quoi, nous avons fait émettre nos lettres patentes et à celles fait apposer le grand sceau du Canada.

Témoin:

Notre fidèle et bien-aimé John, baron Tweedsmuir d'Elfield, membre de notre très honorable Conseil Privé, chevalier grand-croix de notre ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand-croix de notre ordre Royal de Victoria, membre de notre ordre des compagnons d'honneur, gouverneur général et commandant en chef de notre dominion du Canada.

En notre hôtel du gouvernement, en notre cité d'Ottawa, ce premier jour de septembre en l'an de grâce mil neuf cent trente-neuf, le troisième de notre règne.

Par ordre.

Ernest Lapointe, secrétaire d'Etat suppléant.

Radio-Etat diffusera un résumé exact des événements européens

Afin d'assurer aux auditeurs un résumé excellent des nouvelles de la radio américaine et des commentaires généraux sur la situation européenne, Radio-Etat a résolu, hier, d'étudier tous les messages à ses quartiers généraux de Toronto et d'y enlever toutes les questions indésirables avant de les communiquer aux auditeurs des postes de Radio-Etat.

Comme Radio-Etat est un service du gouvernement canadien, on croit qu'il a pris cette mesure à la demande du gouvernement. Dans une déclaration, récemment, M. Gladstone Murray a dit que Radio-Etat désirait transmettre à ses auditeurs un exposé exact de la situation, sans nouvelles sensationnelles et sans rumeurs.

Faits Divers

Blessé par une auto

Denis Caron, bambin de 8 ans, dont les parents habitent 230 est, rue Marie-Anne, a été blessé assez grièvement, vers 7 h. 30 hier soir, dans un accident de la rue survenu en face du numéro 4255, rue St-Hubert. Il traversait la chaussée et il a été renversé par une auto, conduite par M. Léo Morin, domicilié 3909, rue St-Denis. Ce dernier a transporté l'enfant à St-Justine, où les médecins ont constaté qu'il souffrait d'un traumatisme crânien et probablement d'une fracture à la mâchoire. Le lieutenant Brouillette, du poste de police du parc Lafontaine, a fait les constatations d'usage, avec les agents Dorais et Laporte, de radio-police.

Elle tombe dans un tram

Mme Emile Tournant, âgée de 67 ans, domiciliée 1335, rue Craig, s'est fracturée le col du fémur droit, un peu avant 4 h. 30 hier après-midi, dans une chute qu'elle fit en montant dans un tramway. L'accident s'est produit à l'angle de la rue Masson et de la Première avenue, Rosemont et la sexagénaire a été transportée à St-Luc, où elle est actuellement hospitalisée. Le sergent Montpetit, du poste de police de Rosemont a fait enquête avec les agents Vincent et Voeel, de radio-police.

Accident au parc Jarry

André Daoust, bambin de 6 ans, dont les parents habitent 8159, rue Lajeunesse, s'est fracturé l'avant-bras gauche, un peu après 7 h. hier soir, dans un accident qui s'est produit au parc Jarry, à Villiers. En voulant saisir un anneau, il perdit l'équilibre et tomba sur le sol. On l'a transporté à St-Justine.

Amendement qui sauve \$125 à un boulanger!

J.-C. Théoret, 4230, rue Delandière, boulanger de son métier, a économisé \$125 hier, en correctionnelle, quand son avocat Me Roch Pinard, a réussi à faire amender l'acte d'accusation. Théoret était traduit devant le juge P. T. Enright pour avoir transmis des fausses déclarations de salaires au comité conjoint de l'industrie de la boulangerie, délit passible d'une amende de \$200. La défense déclara avoir eu le consentement de la fausse pour amener l'accusation de fausseté, à ce qu'on puisse lire que le prévenu avait simplement refusé de donner des renseignements au comité en question. Le tribunal accepta l'amendement. Théoret s'avoua coupable et alla payer une amende de \$25 et les frais.

AMATEUR DE BAS DE SOIE

Léopold Vivier, 18 ans, 5305 est, rue Ontario, traduit hier devant le juge J.-C. Langlois sous l'accusation d'avoir volé 52 paires de bas évalués à \$25.50, propriété de M. Léopold Poitras, s'avoua coupable, et le tribunal ajournait au 8 septembre le prononcé de sa sentence.

Déplacement royal inusité

Londres, 1. — On croit que c'est la première fois que l'histoire d'Angleterre qu'un roi s'est rendu à Downing Street pour recevoir le rapport de son premier ministre. Il avait été représenté à Sa Majesté qu'il était préférable qu'elle se rendit à Downing Street afin de ne pas interrompre les conférences de M. Chamberlain en l'invitant à Buckingham. Le roi a été vigoureusement applaudi à son arrivée chez M. Chamberlain.

SUIVIS "DE PLACE EN PLACE"

Frank Calletta, 4738, rue Cartier, accusé de conspiration ces jours derniers dans le but d'empêcher des employés de la firme Crown Pants de se rendre à leur travail, revenait hier devant le juge J.-C. Langlois, pour avoir intimidé d'autres ouvriers de cette compagnie en les menaçant de violence, en les suivant de place en place, comme dit le Code pénal, toujours dans le but de nuire à la plaignante. Me Alexandre Chevalier, avocat de la poursuite, obtint un cautionnement de \$950, après avoir expliqué au tribunal certains faits autour du différend ouvrier, qui existe actuellement à l'atelier des Crown Pants. Le prévenu subira son enquête judiciaire le 7 septembre.

UNE AMENDE DE \$100

Charles Medley McIntyre, 46 ans, 730 ouest, rue Vitré, trouvé en possession d'un petit alambic par la police fédérale canadienne, était condamné hier à une amende de \$100 aux frais ou à défaut à une peine de prison de trois mois, par le juge J.-C. Langlois. McIntyre, un négre, avait été libéré en cour d'Assises, en 1938, d'une accusation d'homicide involontaire à la suite du décès de trois chômeurs, victimes de l'alcool frelaté que leur avait vendu le prévenu.

COUR SUPERIEURE

Division de Pratique
le 1er septembre 1939

PRESIDENT: L'honorable juge Denis. Les jugements suivants furent rendus:

Bennie Shapiro et Protomonaire de la Cour Supérieure et autres, mis-en-cause: jugement selon la loi pour rectification des registres de l'état civil.

Canadian Bank of Commerce vs Marcel Carrier: jugement pour \$210 avoies et dépens.

Max Jacobs contre James Yett et Dame Eulalie Brunson, mis-en-cause: jugement pour \$141 avec int. et dépens, etc.

Harry Priftis contre Alphonse Gravel et Daniel Hushion Ltd, tiers-saisi: jugement déclarant saisie-arrêt bonne, valable et tenable, etc.

Jacob Harsenbach contre L. Taterny: jugement déclarant saisie-arrêt bonne, valable et tenable.

Joseph Saxe contre John Allen: jugement pour \$147.17 avec int. et dépens.

Victor Ephrem Lambert contre A. W. Drum: jugement pour \$435 avec int. et dépens.

Delle Victoria Cartier contre Dame M. Chavert et G.A. Terrault, mis-en-cause: jugement pour \$400, etc.

Joseph Murphy vs Albert Metayer dit: Jo-Ong et Nos Carrière, tiers-saisi et Myer Gametoff, distrait: jugement accordant motion pour rectification des registres de l'état civil.

Dame Lucienne Thérien contre Emilie Noel et ladite demanderesse, requérante: jugement selon la loi pour rectification des registres de l'état civil.

Dame Helen Brown contre Patrick James Haughey: jugement accordant requête de la demanderesse pour pension alimentaire, sans frais.

Dame Marie Luciana Tremblay contre Oscar Audet: jugement accordant requête de la requérante pour être en justice, etc.

Standard Finance Corporation contre Odilon Caillois: jugement accordant motion pour rectification des registres de l'état civil.

George Robinson contre Jacob Kolin: jugement accordant motion du demandeur pour les frais seulement.

Hazel Himmata contre Gilbert W. Thompson: jugement accordant motion en vertu de l'article 591 C. P. C.

LES PRECISIONS DE NOTRE CODE PENAL

Un dossier qui ne manque pas d'intérêt se trouvait hier aux Comparaisons, devant le juge J.-C. Langlois. Il s'agit d'un nommé Wilfrid Girard, cultivateur de Lacolle, accusé d'avoir à Lacolle, Napierville, Laprairie et Saint-Philippe, le 23 août, "provoqué, conseillé et excité Théodore Blain et Alphonse Bélair à commettre un acte criminel sur la personne d'Alfred Gauvreau, 1689, rue Logan, et d'avoir tenté de le mutiler, de le défigurer et de l'estropier, de lui avoir infligé des lésions corporelles graves, de l'avoir blessé illégalement d'avoir conseillé la saisie illégale de Gauvreau par force et de coter le Code pénal, disons qu'il s'agit d'une affaire assez mystérieuse puisque le plaignant aurait été battu et laissé à demi inconscient sur la route de Laprairie, ces jours derniers, et qu'il ne connaît même pas ses prétendus agresseurs. Un cautionnement de \$2,000 a été fixé par le tribunal, et l'enquête judiciaire a été fixée au 7 septembre. Me Conrad Pelletier occupe pour la poursuite.

UN KAISER FIER-A-BRAS

Soilly Kaizer, 20 ans, 4214, avenue de l'Esplanade, accusé de voies de fait sur la personne d'un détective, était traduit hier devant le juge J.-C. Langlois et protestait de son innocence. Le tribunal exigea un cautionnement de \$300 et fixa l'enquête judiciaire au 7 septembre.

UN COLLEGE PROGRESSISTE



Le collège Roussin, de Pointe-aux-Trembles, près Montréal, s'est toujours fait remarquer par l'esprit progressiste de ses méthodes d'enseignement. Cette année, il a porté son attention sur le côté matériel pour que tout y soit aussi moderne que possible. Rien n'a été épargné sous ce rapport. Outre les réparations extérieures, l'intérieur a été très soigneusement retouché. Les tours de sauvetage, absolument à l'épreuve du feu, réduisent le danger au minimum en cas d'incendie, et l'installation d'un système de gicleurs automatiques dans toutes les pièces du collège répond aux dernières exigences de la sécurité la plus complète.

La croisière de l'Union des municipalités n'aurait pas lieu à cause de la guerre

Les directeurs de l'Union des municipalités de la province de Québec ont été convoqués, hier après-midi, à une séance d'urgence qui aura ce matin, à dix heures. La rumeur circulait, hier après-midi, que la croisière organisée à l'occasion du congrès serait annulée à cause des événements en Europe. C'est à propos que les directeurs ont été convoqués.

L'assurance-vie durant la guerre

Des compagnies d'assurance ont apporté des modifications à leurs polices

Des modifications importantes ont été apportées à leurs contrats par plusieurs compagnies d'assurances à cause des risques de guerre. On est d'opinion que ces changements seront appliqués immédiatement d'une manière générale dans tout le Canada.

Les principaux changements sont les suivants: discontinuer d'assurer les hommes de 40 ans et plus; discontinuer d'accepter des contrats de "vie ordinaire", et la fixation probable de primes très élevées pour les risques de guerre pour ceux qui font du service actif, et une nouvelle clause pour le service militaire et naval.

On a déclaré, hier, que ces changements seront en vigueur seulement pour les nouvelles polices et non pour celles qui sont déjà en vigueur.

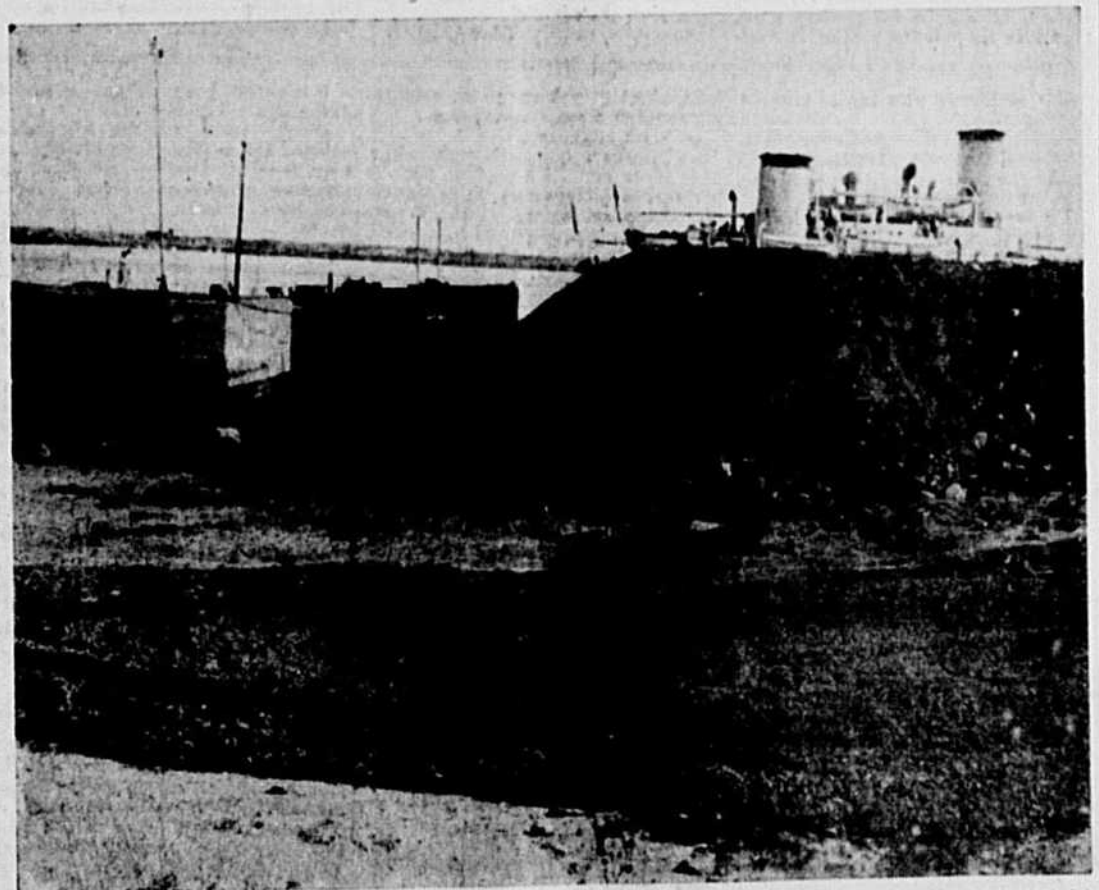
212,444 tonnes reçues aux Trois-Rivières au cours du mois d'août

Trois-Rivières, 1er. (Du correspondant du Canada). — D'après un rapport émanant du conseil des ports nationaux, le port des Trois-Rivières a reçu au cours du mois qui vient de se terminer 212,444 tonnes de marchandises. Les matières reçues en plus grandes quantités sont le bois de pulpe et le charbon ainsi que le blé. Les expéditions se sont élevées à 74,615 tonnes. Les matières expédiées en plus grandes quantités sont le charbon bitumineux, le blé et le papier à journal.

Correspondants au front

Berlin, 1er. — Il n'y aura pas de correspondants de guerre réguliers de l'étranger au front pendant la guerre germano-polonaise, a déclaré le commandement de l'armée de la Presse Associée. Cependant des groupes de correspondants seront amenés de temps en temps de Berlin aux endroits où l'activité militaire sera intéressante. Les correspondants porteront des masques de gaz et des casques d'acier et n'iront au front que peu de temps à la fois. Les correspondants étrangers actuellement dans les régions militaires doivent les quitter.

POUR AGRANDIR LE PORT DE MONTREAL



À Montréal-Est, où viennent amarrer les gros navires-citernes chargés de pétrole brut, le gouvernement fédéral fait combler nombre d'échancures de la berge du fleuve avant de commencer à relier les uns aux autres les quais de béton. On voit sur cette photo, les amoncellements de terre préparés pour une entreprise de ce genre, et à l'arrière-plan, le quai non germé et quelques navires amarrés. (Photo CANADA).

LA TEMPERATURE

Toronto, 1er. (P.C.)—Minima et maxima de température: Dawson 27, 61; Akilavik 27, 46; Simpson 42, 59; Port Smith 44, 48; Prince Rupert 50, 56; Victoria 54, 67; Vancouver 51, 68; Kamloops 52; Prince George 55, 70; Jasper 58, 74; Edmonton 44, 74; Banff 43, 67; Calgary 41, 66; Lethbridge 41, 61; Medicine Hat 59, 82; Swift Current 56, 84; Battleford 46, 71; Prince Albert 54; Saskatoon 50, 75; Moose Jaw 50, 89; Regina 45, 87; Brandon 73; Winnipeg 58, 76; Mooseonee 48, 88; Port Arthur 46, 66; Hurlville 58, 77; Parry Sound 62, 72; London 54, 86; Toronto 62, 80; Kingston 61; Ottawa 53, 77; MONTREAL 60, 79; Québec 59, 67; Saint John 58, 73; Halifax 59, 64; Charlottetown 56, 66.

PROGNOSTICS

Vallée du bas Saint-Laurent: partiellement nuageux; orages probables. Nord-ouest du Québec: beau et modérément chaud.

Région du lac Saint-Jean: beau et modérément chaud.

Régions de Montréal et d'Ottawa: plutôt beau et un peu plus frais.

L'évaluation des usines

Drummondville, 1er. (Du correspondant du Canada). — A la dernière séance du Conseil, on a adopté une résolution du conseiller Louis Métauer à l'effet que le règlement concernant l'évaluation fixe pour les usines soit soumis à l'approbation des électeurs le samedi 23 septembre prochain.

Nécrologie

AUBERTIN — A Montréal, le 30 août 1939, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Joseph Aubertin, née Rose-Anne Proulx, demeurant à 4521, rue Paré. Les funérailles auront lieu le lundi, le 4 septembre, à 8 h. 15, à l'église St-Pierre-Claver à 8 h. 15.

BASTIEN — A St-Eustache, le 31 août 1939, à l'âge de 8 ans, 8 mois, est décédé Gertrude Bastien, épouse de Yvon Corriveau. Les funérailles auront lieu le lundi, le 4 septembre, à St-Eustache.

BOURGET — A Montréal, le 31 août, à l'âge de 61 ans, 10 mois, est décédé M. Jean Bourget, née Annie Huguenot. Les funérailles ont lieu à l'église St-André à 7 h.

BREUX — A Montréal, le 31 août 1939, à l'âge de 84 ans, est décédé M. M. veuve Joseph Breux, née Juliette Cadieux. Les funérailles ont lieu à l'église St-André à 8 h.

COUTU — A Montréal, le 31 août 1939, à l'âge de 62 ans, est décédé J.-Adrien Coutu, notaire, époux d'Alexandrine Du Sault. Les funérailles ont lieu le lundi, le 4 septembre, à l'église St-Pierre-Claver à 8 h.

DAIGLE — A Montréal, le 31 août 1939, à l'âge de 51 ans et 11 mois, est décédé M. Eugène Daigle, née Cécile Goulet. Avis des funérailles ultérieurement.

FOURNIER — A Montréal, le 31 août 1939, à l'âge de 78 ans, est décédé Albina Dubreuil, épouse de Charles Fournier. Les funérailles ont lieu le lundi, le 4 septembre, à l'église St-Vincent-Ferrier à 8 h.

GAGNON — A Montréal, le 31 août 1939, à l'âge de 61 ans, 7 mois, est décédé M. J. Hermengilde Gagnon, née Yvonne Lévesque, épouse de Charles Gagnon. Les funérailles auront lieu le lundi, le 4 septembre, à l'église St-André à 8 h.

GERVAIS — A St-Jean, le 31 août, à l'âge de 84 ans, et 4 mois, est décédé M. veuve Alphons-F. Gervais, née Léontine Boasie. Les funérailles auront lieu à l'église cathédrale de St-Jean, le lundi, le 4 septembre, à 10 h. 15.

GIRARD — A Montréal, le 31 août 1939, à l'âge de 63 ans, 10 mois, est décédé Olier Girard, époux de Rose Forté. Les funérailles ont lieu à l'église St-Basile à 8 h.

GIRARD — A Montréal, le 31 août est décédé M. A. P. Girard, née Marie-Louise Proulx, épouse de Yvonne Girard. Les funérailles ont lieu à l'église St-Jean-Baptiste à 8 h 30.

LANCOT — A Montréal, le 1er septembre 1939, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Roch Lantot, née Delphine Poissant, épouse de feu Roch Lantot, M.P., député de Laprairie-Napierville. Les funérailles auront lieu le lundi, le 4 courant à l'église St-Constant.

LANGUET — A Montréal, le 30 août 1939, à l'âge de 20 ans, 3 mois, est décédé Juliette Languevin, fille de Pierre Languevin et d'Elle Richard. Les funérailles ont lieu à l'église N. D. du St-Rosaire à 8 h. 30.

MAISON D'EDUCATION

ST. ANSELM'S COLLEGE
Barnston, P.Q.
COURS COMMERCIAL ANGLAIS
pour les élèves qui ont une bonne connaissance du français.
Les Clères de St-Vincent
Entrée le 6 septembre

3030, St-Denis H.A. 0502
Institut STENOGRAPHIQUE de FRANCE
Renommé pour la supériorité de son enseignement et la bonne formation de ses élèves. Position, diplôme, médaille. Conditions faciles.
Mlle IRENE JOLY, directrice

FR. 1645
Ecole de Sténographie Cusson
COURS DU JOUR ET DU SOIR
Méthode des machines sténographiques de la Province de Québec, sténographie bilingue très avancée. Vitesse et précision remarquables. S'apprand, s'écrit et se lit facilement.
L. A. CUSSON, Président. G. KIEFFER, Directeur

Séminaire de Sainte-Thérèse
Collège classique situé à 17 milles de Montréal sur la route des Laurentides. — Facilités exceptionnelles de communications par le Pacifique Canadien et l'autobus. Sports d'hiver et d'été.
DEMANDEZ LE PROSPECTUS
RENTREE: MERCREDI, 6 SEPTEMBRE

CLASSICO \$6
Commercial College
827 est, Mont-Royal
Tél. FR. 9939 PAR MOIS

Sténographie-Clavigraphie - Français - Anglais
Comptabilité - etc.
Conversation anglaise
Cours individuels.

Madame JEAN-LOUIS AUDET
Professeur au Conservatoire National et à l'Ecole Supérieure d'Outremont
Adultes: Phonétique, diction, art dramatique. Cours Universitaires
Enfants: Diction, chant, rythmique. Cours du Petit Monde
PREPARATION A LA RADIO
Inscriptions à partir du 3 septembre
Studio 3850, rue St-Hubert, près Duluth

COLLEGE DE MONTREAL

1931 rue Sherbrooke Ouest Dirigé par les Prêtres de St-Sulpice
COURS CLASSIQUE
MAISON COMPLETEMENT A L'EPREUVE DU FEU: gicleurs automatiques "Sprinkler System"
RENTREE RETARDEE AU 12 SEPTEMBRE
Pensionnaires, le mardi 12 septembre à 8 heures P.M.
Demi-pensionnaires et externes, le mercredi à 8 heures A.M.
Fl. 1356 Fl. 1258 WE. 6516



AU PRINCESS — Lana Turner et Lew Ayres dans "These Glamour Girls".



AU CAPITOL — Irene Dunne et Charles Boyer dans "When Tomorrow Comes".



EN SEPTIEME SEMAINE — Greer Garson et Robert Donat dans "Good Bye, Mr. Chips", qui passe une septième semaine à l'écran du Loew's.



AU PALACE — Bette Davis, George Brent et Miriam Hopkins dans "The Old Maid".

RADIO-COURRIER

Samedi 2 septembre

- CBF**
- 8 h. 00 Chansonnettes françaises.
 - 8 h. 15 Orch. Dick Leibel.
 - 8 h. 30 Radio-Journal.
 - 8 h. 45 Chansonnettes.
 - 9 h. 00 Intermède musical.
 - 9 h. 05 Texas Jim Robertson, baryton.
 - 9 h. 15 Orch. Norman Clouthier.
 - 9 h. 25 Crackerjacks.
 - 10 h. 00 Groupe vocal.
 - 10 h. 15 Le Quart d'heure de...
 - 10 h. 30 Barry McKinley, baryton.
 - 10 h. 45 Chansonnettes françaises.
 - 11 h. 00 Quatuor vocal.
 - 11 h. 15 Chansonnettes.
 - 11 h. 30 Chansonnettes françaises.
 - 11 h. 45 Orch. Luigi Romanelli.
 - 12 h. 00 Radio-Journal.
 - 12 h. 15 Trio Al Gilbert.
 - 12 h. 30 Jean Ellington, chanteuse.
 - 12 h. 45 Le Trio Joyce.
 - 1 h. 00 Vough Munroe, baryton.
 - 1 h. 15 Chants slaves.
 - 1 h. 30 Le Réveil rural.
 - 1 h. 45 Chansonnettes françaises.
 - 2 h. 00 Chants slaves, baryton.
 - 2 h. 15 Chants slaves.
 - 2 h. 30 "Matinée en Rhythm".
 - 2 h. 45 Orch. Roy Eldridge.
 - 3 h. 00 Chants slaves.
 - 3 h. 15 Orch. Paul Laval.
 - 3 h. 30 Orch. de danse.
 - 3 h. 45 Nouvelles de la B.B.C.
 - 4 h. 00 Version française par Louis Francœur.
 - 4 h. 15 Bourse de Montréal.
 - 4 h. 30 Ici l'été chante.
 - 4 h. 45 M. Pierre-F. Casgrain.
 - 5 h. 00 Le centenaire de l'Hôtel-Dieu.
 - 5 h. 15 Orch. de la N.B.C.
 - 5 h. 30 Relais des îles Hawaï.
 - 5 h. 45 Orch. Leon Zuckert.
 - 6 h. 00 Musique militaire.
 - 6 h. 15 Orch. de danse.
 - 6 h. 30 Cordes symphoniques.
 - 6 h. 45 Orch. Gordon.
 - 7 h. 00 Radio-Journal.
 - 7 h. 15 Orch. de danse.
 - 7 h. 30 Fin des émissions.
- CBM**
- 8 h. 00 "Musical Tête à tête".
 - 8 h. 15 Radio-Journal.
 - 8 h. 30 Chants slaves.
 - 8 h. 45 Intermède musical.
 - 9 h. 05 Texas Jim Robertson, baryton.
 - 9 h. 15 Orch. N. Clouthier.
 - 9 h. 25 Crackerjacks.
 - 10 h. 00 The Wise Man.
 - 10 h. 15 No School To-day.
 - 10 h. 30 Bright Ideas.
 - 10 h. 45 Orch. de concert.
 - 11 h. 00 Le quatuor Archaire.
 - 11 h. 15 "Nature Sound".
 - 11 h. 30 Orch. Luigi Romanelli.
 - 11 h. 45 Trio Al Gilbert.
 - 12 h. 00 Jean Ellington, chant.
 - 12 h. 15 Le Trio Joyce.
 - 12 h. 30 "Words and Music".
 - 12 h. 45 Orch. Ray Kinney.
 - 1 h. 00 Orch. de la Powell.
 - 1 h. 15 Up with the Curtain.
 - 1 h. 30 Concert Tryton.
 - 1 h. 45 Orch. de Paul Laval.
 - 2 h. 00 Cello Cellid.
 - 2 h. 15 Nouvelles de la B.B.C.
 - 2 h. 30 Bourse de Montréal.
 - 2 h. 45 Orch. de Paul Decker.
 - 3 h. 00 Ici l'été chante.
 - 3 h. 15 The Little Review.
 - 3 h. 30 Le centenaire de l'Hôtel-Dieu.
 - 3 h. 45 Orch. de la N.B.C.
 - 4 h. 00 Relais des îles Hawaï.
 - 4 h. 15 Orch. Leon Zuckert.
 - 4 h. 30 Arch. Obolensky.
 - 4 h. 45 Orch. de danse.
 - 5 h. 00 Cordes symphoniques.
 - 5 h. 15 Orch. Gray Gordon.
 - 5 h. 30 Radio-Journal.
 - 5 h. 45 Concert Joe Arsenau.
 - 6 h. 00 Orch. Don Turner.
 - 6 h. 15 Fin des émissions.
- CKAC**
- 7 h. 45 Mélodies rythmées.
 - 8 h. 00 CKAC aujourd'hui.
 - 8 h. 15 Chansons françaises.
 - 8 h. 30 Voisins.
 - 8 h. 45 Nouvelles.
 - 9 h. 00 Association C.F. des Aveugles.
 - 9 h. 15 Droits et devoirs de la femme.
 - 9 h. 30 "Saturday Serenade".
 - 9 h. 45 Organ Moods.
 - 10 h. 00 Columbia Concert Orch.
 - 10 h. 15 Allons à l'école.
 - 10 h. 30 Causerie agricole.
 - 10 h. 45 La Province en progrès.
 - 11 h. 00 Cours de bourse.
 - 11 h. 15 Nouvelles.
 - 11 h. 30 Succès musical.

Dimanche 3 septembre

- CBF**
- 12 h. 00 Radio-City Music-Hall.
 - 12 h. 15 "Music for Moderns".
 - 12 h. 30 Concert Edward A. Rice.
 - 12 h. 45 Musique de chambre.
 - 1 h. 00 "Treadle and Song".
 - 1 h. 15 Orch. de danse.
 - 1 h. 30 Studio.
 - 1 h. 45 Orch. dir. Léopold Spitalny.
 - 2 h. 00 L'Histoire domaniale.
 - 2 h. 15 Canadian Grenadiers Guards.
 - 2 h. 30 Les fureurs d'un puriste.
 - 2 h. 45 Les cordes mélodiques sous la direction d'Alexandre Chuhaldin.
 - 3 h. 00 Concert vocal dirigé par Vida Guthrie.
 - 3 h. 15 Orch. symphonique dirigée par Howard Hanson.
 - 3 h. 30 Manhattan Merry-Go-Round.
 - 3 h. 45 Album de famille.
 - 4 h. 00 Orch. Albert Spratz.
 - 4 h. 15 "By the Sea".
 - 4 h. 30 Radio-Journal.
 - 4 h. 45 Robert Wood, chant.
 - 5 h. 00 Beatrice Tange, pianiste.
 - 5 h. 15 Fin des émissions.
- CBM**
- 1 h. 00 Service religieux.
 - 1 h. 15 Mélodies de Stephen Foster.
 - 1 h. 30 "Music for Moderns".
 - 1 h. 45 Concert Edward A. Rice.
 - 2 h. 00 Musique de chambre.
 - 2 h. 15 Devotional Service.
 - 2 h. 30 Orch. de danse.
 - 2 h. 45 Hall of Fun.
 - 3 h. 00 The World is Yours.
 - 3 h. 15 Church of the Air.
 - 3 h. 30 Horace Mac Evan, pianiste.
 - 3 h. 45 Ernesto Vinci, baryton.
 - 4 h. 00 Canadian Grenadiers Guards.
 - 4 h. 15 The World Today.
 - 4 h. 30 Richard Crooks, ténor.
 - 4 h. 45 Cordes mélodiques sous la direction d'Alexandre Chuhaldin.
 - 5 h. 00 Rendez-vous avec Agostini.
 - 5 h. 15 Réveil d'orgue (Jacqueline Desrochers).
 - 5 h. 30 Orch. Albert Pratz.
 - 5 h. 45 By the Sea.
 - 6 h. 00 Radio-Journal.
 - 6 h. 15 J. J. Robertson Wood, baryton.
 - 6 h. 30 Beatrice Tange, pianiste.
 - 6 h. 45 Fin des émissions.
- CKAC**
- 8 h. 00 From the Organ Loft.
 - 8 h. 15 Nouvelles Press-Radio.
 - 8 h. 30 Abusé par Strings.
 - 8 h. 45 CKAC aujourd'hui.
 - 9 h. 00 Gospel Service.
 - 9 h. 15 A l'opéra.
 - 9 h. 30 Assemblée à cordes.
 - 9 h. 45 Major Bowes' Capitol Theatre.
 - 10 h. 00 Mélodies.
 - 10 h. 15 L'heure du rafraîchissement.
 - 10 h. 30 Variétés internationales.
- 1 h. 30 Le monde féminin.**
- 1 h. 45 Sous les tropiques.
 - 2 h. 00 Tournois de tennis pour la coupe Davis.
 - 2 h. 15 Événements sociaux.
 - 2 h. 30 L'heure du thé.
 - 2 h. 45 Davis Cup Challenge Round.
 - 3 h. 00 Orch. Sterling Young.
 - 3 h. 15 Progrès civique.
 - 3 h. 30 Orch. Nat Brandwynne.
 - 3 h. 45 Sport-Éclair.
 - 4 h. 00 Orch. Ralph Martin.
 - 4 h. 15 Les nouvelles de chez-nous.
 - 4 h. 30 Volutes de rêve.
 - 4 h. 45 Information étrangère.
 - 5 h. 00 Michael Loring.
 - 5 h. 15 Orch. Don Turner.
 - 5 h. 30 Let's join the band.
 - 5 h. 45 Radio-Théâtre.
 - 6 h. 00 Les Diabliques Rouges.
 - 6 h. 15 Donnez-moi une chance.
 - 6 h. 30 Grand Park Concert.
 - 6 h. 45 Le Journal parlé de CKAC.
 - 7 h. 00 Alito, les sports.
 - 7 h. 15 Piano-logique.
 - 7 h. 30 Orch. Hal Kemp.
 - 7 h. 45 Orch. Sammy Kaye.
 - 8 h. 00 Orch. Ben Bernie.
 - 8 h. 15 Orch. Will McNamee.
 - 8 h. 30 L'heure.
 - 8 h. 45 Fin des émissions.
- CHLP**
- 8 h. 15 Sommeil.
 - 8 h. 30 Réveil matin musical.
 - 8 h. 45 Vos prières.
 - 9 h. 00 Robinson Cleaver, orgue.
 - 9 h. 15 Chuck Foster et Orch.
 - 9 h. 30 Tango et rumba.
 - 9 h. 45 Comédies musicales.
 - 10 h. 00 King Cole Trio.
 - 10 h. 15 Les Pall Mall Revellers.
 - 10 h. 30 Buendie Saint-Hubert.
 - 10 h. 45 Orch. Musette Victor.
 - 11 h. 00 L'Ass'n C.F. des Aveugles.
 - 11 h. 15 Votre programme mes enfants.
 - 11 h. 30 L'heure féminine.
 - 11 h. 45 Bonin Frères.
 - 12 h. 00 L'heure féminine.
 - 12 h. 15 Modern Salon Group.
 - 12 h. 30 Orch. Dick Jurgens.
 - 12 h. 45 Baseball: Royals-Toronto.
 - 1 h. 00 Orch. Pinky Tomblin.
 - 1 h. 15 The Oklahoma Outlaws.
 - 1 h. 30 Le Théâtre.
 - 1 h. 45 Radio spécial.
 - 2 h. 00 Mail-Box.
 - 2 h. 15 Radio-annuaire.
 - 2 h. 30 Promenade musicale.
 - 2 h. 45 Les Cavaliers de la Salle.
 - 3 h. 00 En guesant le ondes.
 - 3 h. 15 Petite musicale.
 - 3 h. 30 Nocturne.
 - 3 h. 45 L'heure.
 - 4 h. 00 Fin de l'émission.
- CFV**
- 7 h. 45 Tropical Moods.
 - 8 h. 00 Programme en marge de la situation européenne.
 - 8 h. 15 Orch. Shaw.
 - 8 h. 30 Harvey et Dell (Serial).
 - 8 h. 45 Nouvelles.
 - 9 h. 00 Breakfast Club.
 - 9 h. 15 Homesteaders Review.
 - 9 h. 30 Soliste.
 - 9 h. 45 The Child Grows Up.
 - 10 h. 00 Hosts Trio.
 - 10 h. 15 Sports School.
 - 10 h. 30 Our barn.
 - 10 h. 45 Orch. Luigi Romanelli.
 - 11 h. 00 Mélodies.
 - 11 h. 15 Aloha Land.
 - 11 h. 30 With the Dance.
 - 11 h. 45 Les courses à Blue Bonnet.
 - 12 h. 00 Little Variety Show.
 - 12 h. 15 Orch. Frank Franklin.
 - 12 h. 30 Indiana Indigo.
 - 12 h. 45 Merry Music.
 - 1 h. 00 Orch. Gordon.
 - 1 h. 15 I had the Chance.
 - 1 h. 30 Club Matinée.
 - 1 h. 45 Orch. Hal Kemp.
 - 2 h. 00 Orch. Frank Hawkins.
 - 2 h. 15 Orch. Les Brown.
 - 2 h. 30 Nouvelles.
 - 2 h. 45 Renfrew of the Mounted.
 - 3 h. 00 Orch. Fernand.
 - 3 h. 15 Rhythms par Ricardo.
 - 3 h. 30 Commentaires.
 - 3 h. 45 Orch. Mal Hallett.
 - 4 h. 00 Program of the House.
 - 4 h. 15 Of Ships and Men.
 - 4 h. 30 Buddy Payne, orgue.
 - 4 h. 45 Studio.
 - 5 h. 00 Orch. Barney Rapp.
 - 5 h. 15 Orch. Al Donahue.
 - 5 h. 30 Dernières nouvelles sportives.
 - 5 h. 45 Nouvelles.
 - 6 h. 00 Orch. Tommy Dorsey.
 - 6 h. 15 Orch. Phil Levant.
 - 6 h. 30 Orch. Jack Little.
 - 6 h. 45 Orch. Jean Savitt.
 - 7 h. 00 Nouvelles.
 - 7 h. 15 Fin des émissions.



AU ST-DENIS ET AU CINEMA DE PARIS — Madeleine Robinson, Pierre Larquey et Claire Gérard dans le film "La Cité des Lumières", en programme double avec Fernandel et Charles Boyer dans "Tricocche et Cacolet". A droite, Lucien Baroux dans le film "Remontons les Champs-Élysées" avec Sacha Guitry.

Saison de théâtre au His Majesty's

"I Married an Angel" sera présentée dans cette salle au cours de la semaine du 25 septembre.

La direction du His Majesty's annonce avec plaisir aux amateurs de la scène qu'elle inaugure la nouvelle saison dramatique le jeudi soir 25 septembre par une série de représentations de "I Married an Angel", pièce qui mettra en vedette les artistes les plus avantageusement connus de la scène américaine. On sait que cette pièce a remporté de vifs succès dans la métropole des États-Unis comme d'ailleurs partout où elle a été présentée. "I Married an Angel" est une amusante comédie qui fera déridier les pessimistes. Cette œuvre comporte un vaste déploiement de scène qui en fait un spectacle de plus en plus luxueux. Un orchestre de plusieurs musiciens et un chœur de plusieurs dizaines de voix feront les frais de la partie musicale.

"I Married an Angel" sera présentée du 25 septembre au 30 septembre inclusivement avec matinales, le mercredi et le samedi. On fera bien de réserver ses billets le plus tôt possible.

Au Saint-Denis

"La Cité des lumières" qui prend l'affiche aujourd'hui au Saint-Denis est un film d'amour se déroulant dans un cadre assez nouveau pour les cinéastes français. Nous sommes en effet dans le monde des étudiants mais au lieu d'insister sur la fantaisie bien connue de cette jeunesse on a voulu nous montrer les sacrifices, les souffrances que doivent endurer les jeunes peu fortunés qui veulent arriver, qui veulent réussir.

Le scénario a concentré l'action autour de deux étudiants pauvres, d'un professeur et quelques autres types épisodiques. Le professeur et son préparateur poursuivent de grands travaux scientifiques, une élève — jeune fille ardente et pleine de courage — est leur collaboratrice. L'amour vient se glisser; une rivalité naît entre deux étudiants et le drame prendra alors des proportions inconnues pour faire moutonner d'un étonnement dramatique fort bien fait.

Le second film nous présentera pour la première fois ensemble les comédiens Fernandel et Duvalles dans "Tricocche et Cacolet". Ce titre est le nom de l'agence de recherches que les deux comiques ont fondée. Mais les deux personnages des transformations inattendues afin de répéter des clients qui feront marcher l'affaire.

Artistes de cinéma au programme de la Cléf magique

Barbara Stanwyck, William Holden, Adolph Menjou et Lee Cobb joueront quelques scènes du nouveau film cinématographique "Golden Boy", lors de l'émission radiophonique de la Cléf Magique de la RCA dont le poste CBF fera le relais le lundi, 4, à 9 heures du soir.

Lowell Thomas présentera ces artistes à l'auditoire. Le programme comprend également Bob Chester et son orchestre Bluebird, l'orchestre de concert Victor, etc.

Music Hall

Viola Philo, soprano et Henriette Schumann, pianiste, sont au programme du Music Hall on the Air dont Radio-Canada fera le relais le dimanche, 3, à midi. Mlle Philo chantera deux airs de Maurice Baron, "Tipperary" et "My Lips would sing". Mlle Schumann exécutera Andante Spianato et Grande Polonaise Brillante de Chopin.

L'orchestre jouera le Concerto Grosso No 2, de Haendel, Sérénade galante de Beethoven, Valse Capricieuse de Felix, "Sorrow of a Lonely Heart" et "Hungarian Farewell" de Salta.

Maurice Baron dirigera.

Au Loew's

Bien que le film "Goodbye Mr. Chips" ait commencé sa septième semaine depuis hier au Loew's, il attire toujours un grand nombre de cinéphiles désireux de voir ce film ou de le revoir. C'est qu'en effet cette production, l'une des plus belles de l'année, mérite d'être vue et revue. Jamais il nous aura été donné d'admirer à l'écran histoire aussi profondément vécue que celle du sympathique professeur Chips. Le rôle est joué par Robert Donat qui incarne le rôle du professeur à toutes les étapes de sa vie. On le voit à son arrivée au collège, à sa nomination comme principal de l'institution et on nous fait assister à sa mort. D'abord souffre-douleur des élèves, M. Chips parvient à se gagner leur sympathie grâce surtout à la distinction et à la bonté de sa femme. Greer Garson joue le premier rôle féminin de ce beau film. Des sujets courts complètent le programme.

Au Princess

On a déjà vu jusqu'ici plusieurs films dont l'intrigue se déroule, plus ou moins fantaisiste, dans les milieux universitaires américains. On aura l'occasion d'en voir un autre, et des plus intéressants, cette semaine à l'affiche du cinéma Princess. Il s'agit de "These Glamour Girls" qui remonte depuis hier un succès notable dans cette salle de la rue Saint-Catherine ouest. Les deux principaux rôles y sont joués par Lew Ayres et Lana Turner. Cette dernière incarne une jeune danseuse de cabaret qui tombe dans l'oeil d'un jeune étudiant. Ce dernier l'invite à une fête à l'université. En outre à la morgue des jeunes filles de la société qui fréquentent le collège, la jeune danseuse se voit éconduite. L'étudiant se fiance avec une personne du monde. Peu après, à cause de circonstances imprévues, les fiançailles sont rompues. Les deux jeunes représentent leur idylle d'autrefois. Le film est rempli d'incidents tous plus inattendus les uns que les autres.

Au Cinéma de Paris

Nos lecteurs liront sans doute avec intérêt le scénario du film de Guity "Remontons les Champs-Élysées" qui entreprend sa troisième semaine au Cinéma de Paris.

Le scénario du film est de Guity. Voici comment il raconte l'histoire de la plus belle avenue du Monde. En 1617 ce n'était que des bois, des bois touffus et mûrissants et c'était la forêt de Rouvray. Et c'est Marie de Médicis qui donna l'ordre un jour d'y percer une avenue dans l'axe des Tuileries. Marie de Médicis fit planter 600 hommes au pied de 600 chênes. Au signal convenu ces 600 arbres et c'est ainsi que la chose se passa. Il n'est pas excessif de dire que l'Avenue des Champs-Élysées a été faite en une seconde.

Dés lors elle va jouer un rôle considérable. Elle va servir de décor aux plus divers de l'histoire de France. Le professeur (M. Guity) raconte alors à ses élèves la longue histoire qu'il émaille de plusieurs petites histoires authentiques.

Nous passons de Louis XIII à la république actuelle en compagnie des plus grands personnages de France... jusqu'à nos jours.

Le flûtiste de Vries au concert de la N.B.C.

Howard Hanson, directeur de l'Eastman School of Music, a inscrit au programme du concert symphonique du dimanche, 3, à 8 heures du soir, des œuvres de compositeurs américains. Ce concert qui sera exécuté aux studios de la N.B.C. sera transmis par les postes de Radio-Canada.

Le flûtiste Hendrik de Vries exécutera en solo une œuvre de Kent Kennan, Prix de Rome, œuvre intitulée "Night Soliloquy". L'orchestre fera entendre, sous la baguette de Hanson, l'ouverture de "Comes Autumn Time" de Sowerby, Dirige, de la suite Indienne de MacDowell, le Scherzo de la Symphonie "Afro-American" de Still et pour terminer, la Symphonie Romantique, composition du directeur même.

Retour de Jacques Gérard aux Variétés

M. Lionel Daunais et lui joueront les deux principaux rôles masculins de la pièce.

Débutant la saison avec un des plus grands chefs-d'œuvre du drame lyrique français, le célèbre opéra



M. LIONEL DAUNAIS, qui jouera le rôle de Lescart dans "Manon".

"Manon" de Jules Massenet les Variétés Lyriques veulent donner à leur public une interprétation vocale impeccable allée à une exécution instrumentale de première grandeur.

Répondant avec une chaleur et une docilité maintes fois reconnues le chœur des Variétés sous la direction du professeur Jean Goulet donnera à l'œuvre de Massenet une beauté qui n'aura d'égale que les plus belles interprétations.

Le retour de Jacques Gérard qui obtenait un si beau succès il y a deux ans dans "Werther", et la venue d'une artiste dont on fait les plus grands éloges, Eva Tancrède-Meunier, sont un gage de ravissement à l'audition de ce début des Variétés Lyriques.

Les réservations de billets se font au contrôle des Variétés Lyriques, au Monument National; les numéros de téléphone pour la réservation sont: Lancaster 3053, Harbour 0747, Plateau 6404.

Manon, sera présentée les 21, 22, 24, 26 et 29 septembre en soirée, et le 30 septembre en matinée, au Monument National.

Au Capitol

Les cinéphiles peuvent voir cette semaine au Capitol le film "When Tomorrow Comes", production réalisée sous la direction de John M. Stahl et qui met en vedette Charles Boyer et Irene Dunne. Ces deux sympathiques artistes brillent dans une distribution qui comprend les noms de Barbara O'Neill, d'Onslow Stevens de Nydia Westman, de Fritz Feld, de Nella Walker, de Harry Bradley et de plusieurs autres. Charles Boyer joue dans le film le rôle d'un célèbre pianiste français et Mlle Dunne celui d'une fille de table. Au long d'aventures multiples et remplies d'émotions, ils s'éprennent l'un de l'autre. L'action se déroule en Nouvelle-Angleterre. Des sujets courts et des nouvelles d'actualité de la semaine complètent, on ne peut mieux, le programme du Capitol.

Au Palace

On aura de nouveau le plaisir de revoir à l'écran cette grande et émouvante œuvre qui est "The Old Maid" de George Brent dans "The Old Maid". Ce film raconte l'histoire de deux femmes qui vivent ensemble et qui se détestent. L'action se déroule de 1861, époque où a éclaté la guerre de sécession, jusqu'en 1880. Miriam Hopkins joue le rôle d'une veuve; elle vit avec ses enfants. Le rôle-titre, celui de la vieille bonne, est joué par Bette Davis. Le film est rempli d'une constante émotion qui ne manquera pas de toucher le spectateur.

Parmi les autres artistes qui se partagent la distribution, mentionnons Louise Fazenda, Janet Shaw, James Stephenson, Jerome Cowan, William Landigan, Cecelia Loftus, David Hopper, Rand Brooks. Le film a été dirigé par Casey Robinson. Des actualités de la semaine, d'autres films compléteront le programme du Palace.

L'horaire des spectacles

SAINT-DENIS. — "La Cité des Lumières" à 11 h. 40, 2 h. 45, 5 h. 25, 8 h. 22, Tricocche et Cacolet à 1 h. 02, 4 h. 11, 6 h. 55, 9 h. 59.

CINEMA DE PARIS. — "Remontons les Champs-Élysées" à 10 h. 50, 1 h. 02, 3 h. 15, 5 h. 20, 7 h. 42.

LOEW'S. — "Goodbye Mr. Chips" à 10 h. 54, 1 h. 22, 4 h. 10, 6 h. 48, 9 h. 29.

PALACE. — "The Old Maid" à 10 h. 12, 12 h. 17, 2 h. 43, 5 h. 09, 7 h. 35, 10 h. 01.

CAPITOL. — "When Tomorrow Comes" à 10 h. 12, 12 h. 25, 2 h. 50, 5 h. 15, 7 h. 40, 10 h. 05.

PRINCESS. — "Indianapolis Speedway" à 11 h. 53, 2 h. 48, 5 h. 40, 8 h. 25, "These Glamour Girls" à 10 h. 25, 1 h. 20, 4 h. 10, 7 h. 10, 10 h. 05.

Le retour des Cosaques du Don à Montréal

Le concert annuel des Cosaques du Don à Montréal est annoncé pour le dimanche soir, 1er octobre au His Majesty's. C'est l'imprésario bien connu, M. Louis H. Bourdon, qui fait revenir ce célèbre chœur russe dans notre ville.



A l'Impérial

La direction de cette salle de cinéma présente depuis hier et pour la fin de semaine seulement un grand drame et une amusante comédie, "Invitation to Happiness", avec Irene Dunne et Fred MacMurray et "Good Girl Go to Paris", avec Melvyn Douglas et Joan Blondell.

À compter de lundi et pour les trois jours suivants, la direction de l'Impérial présentera un programme non moins populaire que le précédent, puisque l'on pourra voir "Unexpected Father", avec Mischa Auer et Shirley Ross et "Miracles for Sales", avec Robert Young et Florence Rice. Des actualités de la semaine complèteront le programme comme à l'ordinaire.

Inutile de dire que "Unexpected Father", comme peut le laisser entendre le titre, est une comédie qui provoque la plus franche hilarité.

Une histoire que les femmes se murmurent à l'oreille!

7e semaine

NEWLY AIR CONDITIONED

Goodbye MR. CHIPS

OLD MAID

SAINT-DENIS

LA CITE DES LUMIERES

TRICOCHE ET CACOLET

CINEMA DE PARIS

REMONTE LES CHAMPS-ÉLYSÉES

MANON

VARIETES LYRIQUES — Direction DAUNAIS-GOULET

Opéra comique en 5 actes et 6 tableaux de Jules MASSENET avec JACQUES GERARD, dans le rôle des Grieux

21 - 23 - 24 - 26 - 29 septembre en soirée — Matinée le 30

Prix: 1re place, \$1.40, \$1.10, \$1.00 et 75c. Matinée: \$1.25, \$1.00, 0.85 et 60c. Taxe incluse

En vente — Monument National de 10 h. à 4 h. P.M. Téléphones: Lancaster 3053 - Harbour 0747 - Plateau 6404

RADIO-COURRIER

Lundi 4 septembre

8 h. 00 Chansonnets françaises.
8 h. 15 "Ear Benders".
8 h. 30 Radio-Journal.
8 h. 45 Chansonnets.
9 h. 00 Intermedia musical.
9 h. 05 Groupe vocal.
9 h. 15 Orch. Jerry Sears.
9 h. 20 Chansons que vous aimez à entendre.

10 h. 00 Vie de famille.
10 h. 15 Chansonnets musicales.
10 h. 30 Jovette Bernier.
10 h. 45 Le quart d'heure de...
11 h. 00 L'heure symphonique.
11 h. 15 Orch. Louis Romanelli.
11 h. 30 The Kidoloids.
11 h. 45 Radio-Journal.
12 h. 00 Trio Joyeux.
12 h. 05 Cobwebs and Cadenzas.
12 h. 10 Poème symphonique.
12 h. 15 Quatuor vocal.
12 h. 20 La Révolte rural.
12 h. 25 Les Principales.
12 h. 30 Swing Tany.
12 h. 35 Fantaisie marine américaine.
12 h. 40 Mille au piano.
12 h. 45 Les chefs-d'œuvre de la musique.

13 h. 00 Horaire et disques.
13 h. 15 Les chansons de Simone.
13 h. 30 Van Alexander.
13 h. 45 Studio.
14 h. 00 Les plus beaux disques.
14 h. 15 Radio-Journal.
14 h. 30 Causerie sportive par Roland Beaudry.
14 h. 45 Orch. Josef Hontl.
15 h. 00 La France en Val d'Aoste.
15 h. 05 Orch. G. R. Markowski.
15 h. 10 Lucille Cameron, chant.
15 h. 15 Entretiens avec les arts.
15 h. 20 Orch. Don Turner.
15 h. 25 Saviliana Orch. Henri Miro.
15 h. 30 Le Chef Magique de la R.C.A.
15 h. 35 Trio Joyeux.
15 h. 40 Orch. Henry Weber.
15 h. 45 Radio-Journal.
16 h. 00 Fin des émissions.

16 h. 00 "Do You Remember?"
16 h. 15 Radio-Journal.
16 h. 30 Gene and Glenn.
16 h. 45 Intermedia musical.
17 h. 00 Happy Jack, chant.
17 h. 05 Orch. Jerry Sears.
17 h. 10 The Family Man.
17 h. 15 Pot-pourri musical.
17 h. 20 The Man I married (sketch).
17 h. 25 Disques Red Seal.
17 h. 30 L'heure symphonique.
17 h. 35 The Road of Life.
17 h. 40 Ernest Coulton, baryton.
17 h. 45 Radio-Journal.
18 h. 00 Trio Joyeux.
18 h. 05 The Happy Gang.
18 h. 10 Pot-pourri musical.
18 h. 15 Words and Music.
18 h. 20 The Hitmakers.
18 h. 25 Intermedia musical.
18 h. 30 Story of Mary Marlin.
18 h. 35 A Perkins.
18 h. 40 The Family Man.
18 h. 45 The Guiding Light.
19 h. 00 Les chefs-d'œuvre de la musique.

19 h. 00 Vio and Rade.
19 h. 05 Antiqua Hunting.
19 h. 10 Horace et Intermedia.
19 h. 15 Les chansons de Simone.
19 h. 20 Orch. Van Alexander.
19 h. 25 Course de canots-automobiles.
19 h. 30 Programme musical.
19 h. 35 Radio-Journal.
19 h. 40 Fama.
19 h. 45 Pianistes Snyder et Ross.
20 h. 00 Orch. G. R. Markowski.
20 h. 05 Lucille Cameron, chant.
20 h. 10 My Job.
20 h. 15 Orch. Don Turner.
20 h. 20 The Family Man.
20 h. 25 Orch. Samuel Hersenhorst.
20 h. 30 "The Down Easters".
20 h. 35 Allan Reid, comédien.
20 h. 40 Contested Hour.
20 h. 45 Pageant of Melody.
21 h. 00 Radio-Journal.
21 h. 05 Trio Joyeux.
21 h. 10 Orch. de danse.
21 h. 15 Fin des émissions.

21 h. 15 Melodies rythmiques.
21 h. 20 "C.A.K." au piano.
21 h. 25 Pot-pourri musical.
21 h. 30 La Revue de la chanson française.
21 h. 35 Volontiers.
21 h. 40 Nouvelles.
21 h. 45 La famille Gauthier.
22 h. 00 Charles et son piano.
22 h. 05 A. Chéris.
22 h. 10 L'heure récréative.
22 h. 15 Grande soirée.
22 h. 20 Radio-Journal-Revue.
22 h. 25 Galette parisienne.
22 h. 30 Big Sister.
22 h. 35 Sydney Torch, orgue.
22 h. 40 Allons, c'est le paradis.
22 h. 45 La province en progrès.
23 h. 00 Cours de la bourse.
23 h. 05 Nouvelles.
23 h. 10 Succès musical.
23 h. 15 Le monde féminin.
23 h. 20 Quart d'heure de tante Nini.

23 h. 25 Canopies mélodiques.
23 h. 30 Life and Love of Dr. Susan.
23 h. 35 Orch. de concert.
23 h. 40 La femme à la page.
23 h. 45 Castillians.
24 h. 00 Foetic Songs.
24 h. 05 Melody Cross roads.
24 h. 10 Melody Weavers.
24 h. 15 Annouces sociales.
24 h. 20 C.A.K. au piano.
24 h. 25 L'heure du thé.
24 h. 30 La Rue Principale.
24 h. 35 Melodies rythmiques.
24 h. 40 Radio-Journal et Pierre.
24 h. 45 Nouvelles.
25 h. 00 Orch.
25 h. 05 Don Juan de la chanson.
25 h. 10 Sport-Éclair.
25 h. 15 Orch. Ralph Martin.
25 h. 20 Nouvelles de la chanson.
25 h. 25 Amos n'Andy.
25 h. 30 Light and Listen Club.
25 h. 35 Nautique.
25 h. 40 L'information artistique.
25 h. 45 Tunc Up Tune.
26 h. 00 Radio-marathon.
26 h. 05 Radio-Journal.
26 h. 10 Le théâtre de chez-nous.
26 h. 15 Concerto de Grant Park.
26 h. 20 Le Journal par C.A.K.
26 h. 25 Alléluia, les sports.
26 h. 30 Piano.
26 h. 35 Orch. Ben Bernis.
26 h. 40 Orch. et Zeb (série).
26 h. 45 Orch. Jon Garber.
26 h. 50 Orch. Freddie Martine.
27 h. 00 Fin des émissions.

27 h. 05 Orgue.
27 h. 10 Nouvelles.
27 h. 15 Musicale.
27 h. 20 Earbenders.
27 h. 25 Vocal Vagabond.
27 h. 30 Harvey et Dell.
27 h. 35 Press Bulletin.
27 h. 40 Breakin' Club.
27 h. 45 Home and Review.
28 h. 00 Field et Hall-Mountaineers.
28 h. 05 Orch. Rakov.
28 h. 10 Hontl et Zeb (série).
28 h. 15 Aloha Land (musique hawaïenne).
28 h. 20 On the Mall.
28 h. 25 Eugene Conley, ténor.
28 h. 30 Nouvelles.
28 h. 35 Melodies.
28 h. 40 Music et Zeb (série).
28 h. 45 Singing Sam.
29 h. 00 The Gospel Singer.
29 h. 05 Monitor.
29 h. 10 Commentaires sportifs.
29 h. 15 Peabody Tunes Change.
29 h. 20 The Charlotiers.
29 h. 25 Adventure in Reading.
29 h. 30 Manhattan Melodies.
29 h. 35 Orch. Hal Kemp.
29 h. 40 Between the Book Ends.
29 h. 45 L'heure.
30 h. 00 Pin des émissions.

30 h. 05 Club Matinée.
30 h. 10 Tea Time.
30 h. 15 Howie Wing.
30 h. 20 On with the dance.
30 h. 25 Trio Adrienne Rollins.
30 h. 30 Orch. Chuck Shanks.
30 h. 35 Nouvelles.
30 h. 40 The Lone Ranger.
30 h. 45 Zeb et Zeb (série).
31 h. 00 The Light Up and Listen Club.
31 h. 05 On the Mall.
31 h. 10 Nouvelles féminines.
31 h. 15 Orch.
31 h. 20 Order of Adventure.
31 h. 25 True or False?
31 h. 30 Le Chef Magique de R.C.A.
31 h. 35 Orch. Gray Gordon.
31 h. 40 Revue du théâtre.
31 h. 45 Studio.
32 h. 00 Nouvelles sportives.
32 h. 05 Nouvelles.
32 h. 10 Talking Drums.
32 h. 15 Orch. Noddy Herman.
32 h. 20 Orch. Clyde Lukas.
32 h. 25 Orch. Erskine Hawkins.
32 h. 30 L'heure.
32 h. 35 Pin des émissions.

32 h. 40 Club Matinée.
32 h. 45 Tea Time.
33 h. 00 Howie Wing.
33 h. 05 On with the dance.
33 h. 10 Trio Adrienne Rollins.
33 h. 15 Orch. Chuck Shanks.
33 h. 20 Nouvelles.
33 h. 25 The Lone Ranger.
33 h. 30 Zeb et Zeb (série).
33 h. 35 The Light Up and Listen Club.
33 h. 40 On the Mall.
33 h. 45 Nouvelles féminines.
34 h. 00 Orch.
34 h. 05 Don Juan de la chanson.
34 h. 10 Sport-Éclair.
34 h. 15 Orch. Ralph Martin.
34 h. 20 Nouvelles de la chanson.
34 h. 25 Amos n'Andy.
34 h. 30 Light and Listen Club.
34 h. 35 Nautique.
34 h. 40 L'information artistique.
34 h. 45 Tunc Up Tune.
35 h. 00 Radio-marathon.
35 h. 05 Radio-Journal.
35 h. 10 Le théâtre de chez-nous.
35 h. 15 Concerto de Grant Park.
35 h. 20 Le Journal par C.A.K.
35 h. 25 Alléluia, les sports.
35 h. 30 Piano.
35 h. 35 Orch. Ben Bernis.
35 h. 40 Orch. et Zeb (série).
35 h. 45 Orch. Jon Garber.
35 h. 50 Orch. Freddie Martine.
36 h. 00 Fin des émissions.

10 h. 45 Alexander, accordéoniste.
11 h. 00 Buanderie St-Hubert.
11 h. 15 Le chat botté.
11 h. 30 Les frères Tessler.
11 h. 45 Disques Ray Ventura.
12 h. 00 L'heure féminine.
12 h. 15 Radio-Journal.
12 h. 20 L'heure féminine.
12 h. 25 Orch. Louis Voss.
12 h. 30 Half and Half.
12 h. 35 Opéra.
12 h. 40 Baseball: Royaux-Buffalo.
12 h. 45 The Islanders.
13 h. 00 The Sportsmen.
13 h. 05 Cocktail Capers.
13 h. 10 Radio-Journal.
13 h. 15 Nouvelles.
13 h. 20 Chansons françaises.
13 h. 25 Radio-Annuaire.
13 h. 30 Commentateur sportif.
13 h. 35 "Le secret du lionnaire".
13 h. 40 Variétés internationales.
13 h. 45 Radio-mystère.
14 h. 00 Studio.
14 h. 05 Mme Hortense Lord.
14 h. 10 Blue Shadows.
14 h. 15 Studio.
14 h. 20 Fin des émissions.

"LE MAÎTRE DE FORGES"

Ceux qui disent que notre public n'aime pas le théâtre se trompent, car il suffit de mettre à l'affiche une pièce qui aime pour voir tout de suite l'intérêt et la curiosité se réveiller sans hésitation.

Aussi, le M.R.T. Français, qui a interprété au Châtelet de Montagne le "Cyrano" d'Edmond Rostand devant une foule de 10,000 personnes, n'en compte les quelques 2,000 qui n'ont pu trouver place, à eu raison d'exhumer le "Maître de Forges" (qui fit la joie et provoqua l'enthousiasme de tous les spectateurs d'antan).

Depuis des longues années, l'on jouait l'œuvre de Georges Ohnet en costumes modernes qui constituaient indéniablement un anachronisme.

Nous reverrons donc au cours de la représentation du M.R.T. Français les robes de 1890, et les jaquettes et les redingotes de la même époque.

La pièce sera jouée en soirée du 19 au 26 septembre avec matinée le samedi 29, à la salle de la bibliothèque St-Sulpice complètement restaurée. Pour informations appelez le M.R.T. Français 1461 avenue Union, (MA. 3937), ou la Maison Archambault, (MA. 6201).

L'Heure dominicale

L'Heure Dominicale reprendra ses émissions aux postes du réseau français de Radio-Canada, le dimanche, à cinq heures de l'après-midi. Cette première émission sera transmise de l'Université d'Ottawa. A l'accompagnement: M. Paul Larose.

Tu es Petrus N. Praglia
Tota Pulchra G. Walitz
Qu'il est doux J. Hemmerli

Le chœur
"C'est un fait: le mal existe", causerie du R. P. Georges Simard, O.M.I.
Duo Séraphin de Victoria
Ave verum Viadana
Salve Regina Ignatus

Le chœur
Chronique de l'actualité religieuse par M. Charles Gauthier, journaliste. Laissez-moi vous chanter

..... l'abbé Bruneau
A la rose mystique J. De Valois
Souvenez-vous l'abbé P. Chassang
Aux cantiques de la terre C. Bordes

Le chœur

Conjectures sur le voyage du navire allemand "Bremen"

Parti de New-York mercredi, il n'arrivera en Allemagne que lundi prochain

Radio silencieux

New-York, 1er (P.A.).—La crainte d'un conflit général, qui se manifeste en Europe, se communique, ce soir, dans le port de New-York où l'on faisait toutes sortes de conjectures à propos du navire allemand, "Bremen" parti mercredi pour Bremerhaven.

Le "Bremen" avait été retenu pendant deux jours aux Etats-Unis et les agents du gouvernement l'avaient fouillé de fond en comble avant de le laisser partir. Ce soir, il filait en haute mer, son radio silencieux de peur de divulguer son exacte position. On ne croit pas qu'il puisse arriver en Allemagne avant lundi matin.

Il n'y a aucun autre navire allemand dans le port de New-York. Les paquebots "St-Louis" et "New-York" sont partis au début de la semaine mais ils ne sont pas considérés comme des navires de guerre. Le "Columbus", parti le 19 août avec 745 passagers pour une croisière dans les Antilles, laissera ses passagers à la Havane et se rendra en Allemagne. Les passagers se rendront de la Havane à Miami et la compagnie paiera assurément le coût de leur transport de la Havane à New-York.

Le "Normandie" est encore à New-York ainsi que le "Roma", le seul paquebot italien actuellement en dehors des eaux italiennes. Le "Amsterdam" est arrivé aujourd'hui avec 1,286 passagers.

Quatorze Autrichiens désertent

Strasbourg, 1. — 14 soldats autrichiens ont déserté l'armée allemande et ont tenté de traverser le Rhin à la nage pour entrer en France, apprenant-nous suivant des dépêches de France, 10 d'entre eux ont réussi à atteindre le rivage et se sont remis entre les mains des soldats français tandis que 4 se sont noyés.

Message du président Roosevelt aux Américains

Washington, 1er (P.A.). — Le président Roosevelt a décidé aujourd'hui de parler au peuple américain par l'entremise de la radio dimanche soir, en marge de la situation internationale. A la Maison Blanche, on annonce que le président transmettra son message aux Etats-Unis afin de faire disparaître l'anxiété chez le peuple américain. Son allocution sera diffusée par trois grands réseaux.

LES POLONAIS, PRETS A SE DEFENDRE



Alors que l'Univers semble prêt à se jeter dans l'abîme d'une nouvelle guerre, les troupes polonaises se préparent à défendre leur patrie contre l'armée du Führer Hitler. On voit, sur cette photo, des soldats polonais traversant la ville de Teschen.

Mobilisation générale de la milice canadienne

(Suite de la page 1)

Il est appelé n'est pas obligé de servir à l'étranger durant plus d'un an ou en cas de nécessité inévitable, six mois additionnels.

L'obligation de servir à l'étranger, selon l'article 61, n'a cependant jamais été invoquée et pour ainsi dire, elle est désuète en pratique. La procédure est de réassembler les non permanents pour le service à l'étranger, pour une période d'un an "ou la durée de la guerre".

Le Parlement décide

Cette question d'ailleurs n'est pas susceptible de surgir avant la réunion du Parlement, le 7 septembre, alors que l'on décidera de la nature et de l'étendue de la participation canadienne dans un conflit outre-mer. Quant aux permanents, les soldats de carrière de notre petite armée régulière de 4,000 hommes, leur cas est différent. Ils peuvent être envoyés n'importe où. Mais ceci encore dépend de ce que le Parlement décidera.

En service actif, les non-permanents tombent sous la loi militaire telle que contenue dans le "Manuel of Military Law" et les "Kings Regulations for Canada", qu'on appelle le K. R. dans les milieux régimentaires.

Corps expéditionnaire? Rien ne l'indique

Dans les milieux militaires locaux et dans ceux du pays, selon la ressource Canadienne, il n'y a aucun signe que le Canada a l'intention d'organiser un corps expéditionnaire pour servir en Europe. Il n'y a aussi aucun signe que le gouvernement va recommander au Parlement de décréter l'organisation et l'envoi d'une telle armée.

Si on décide d'en envoyer un cependant, l'organisation est toute prête. Elle se fera dans les cadres de la milice actuelle et non comme en 1914 alors que le ministre de la Milice, feu Sam Hughes, organisa un système de bataillons indépendants des unités du temps. Avec les changements qui se firent, une fois nos soldats en Angleterre, cela causa une multitude de complications et un surcroît d'officiers supérieurs. Cette fois, le volontariat se fera par les régiments actuellement existants: on pourra se porter volontaire individuellement ou en bloc, par régiments entiers. Dans ce dernier cas, ceux qui ne voudront pas combattre à l'étranger quitteront leur régiment et seront remplacés par les volontaires individuels.

Tout ceci, si le Canada décide d'envoyer un corps expéditionnaire. A cas contraire, les volontaires devront s'enrôler avec des régiments britanniques.

La conscription? Encore moins. Quant au spectre de la conscription, soit pour service intérieur ou extérieur, il semble très éloigné. Toutes les unités du district de Montréal ont reçu des demandes de volontaires par centaines. Au 65e, 400 volontaires se sont présentés au cours des derniers jours, au 85e, Régiment de Maisonneuve, plus de sept cent et ainsi de suite dans tous les régiments. Quant aux vétérans de la dernière guerre, ils se présentent par milliers, notamment ceux du "Vingt-Deux" qui ont demandé au major René LaRoche de réunir tous les vétérans canadiens-français pour servir de nouveau.

Plusieurs importantes maisons de la ville, M. L. H. et P. Eaton's, Simpson's, Bell Telephone, J. B. Bailly, ont déclaré qu'elles paieront à leurs employés appelés sous les drapeaux la différence entre leur salaire et leur solde en service actif.

Voici comment on paiera les hommes: les soldats recevront \$1.30 par jour (durant la grande guerre, ils recevaient \$1.10) plus certaines allocations selon l'état civil et des dépendants de l'individu. La femme, par exemple, reçoit \$35 par mois. Il y a aussi des augmentations selon le rang.

Sens de la mobilisation

Quant à cette mobilisation générale, elle ne veut pas dire que nos hommes devront se battre à l'étranger ni même que le Canada est en guerre. Elle signifie tout simplement qu'en une circonstance critique, comme nombres de nations entre neutres, le Canada est prêt à toute éventualité.

Réquisitions des immeubles. Les quartiers généraux militaires ont dressé une liste complète de tous les édifices, les hôtels et les autres immeubles qui peuvent être occupés par les militaires pour leur cantonnement et que l'on a déjà même commencé à en prendre possession dans certains cas, tandis que le reste de l'occupation ne se fera que lorsque le nombre des volontaires appelés sous les armes aura augmenté.

Aux consuls

Nous avons demandé à M. Noël Henry, consul général de France, l'explication de l'appel aux Français qui ont fait un séjour en Russie avant la guerre, de se présenter au consulat et M. le consul général de nous ré-

Mobilisation de la police de réserve britannique

Londres, 1er (P.C.). (Autorisée par la censure anglaise). — Le gouvernement a autorisé, ce soir, la mobilisation de la police de réserve britannique. On croit que cet ordre de mobilisation affectera quelque 20,000 hommes. L'ordre a été émis par le lord du Sceau privé, sir John Anderson, qui est en charge de la défense civile.

Au consulat de Pologne, la même fièvre semble exister. Le personnel est assailli de visiteurs et d'appels téléphoniques, mais tout le monde paraît calme, sans dissimuler combien l'on se rend compte de la gravité de l'heure.

M. Gaston Jaccard, consul général de Suisse, nous communique que le Conseil fédéral a ordonné la mobilisation générale de l'armée et ordonne aux officiers, sous-officiers, appointés et soldats de l'aller immédiatement prendre leur équipement au lieu de dépôt et de se rendre sur leur place de rassemblement de corps.

Surveillance spéciale

On a appris, hier, qu'une couple de cents employés de compagnies d'utilités publiques, usines d'essences et d'huiles et autres industries identiques, avaient été assermentés comme agents spéciaux, depuis le commencement de la semaine. Ceci aurait été fait à la suite d'une déclaration du premier ministre, M. Duplessis, à l'effet que le gouvernement provincial aurait été informé que certaines organisations nazies et communistes se préparaient à faire du sabotage dans les édifices publics et les usines de la province de Québec. L'assermentation des agents spéciaux précités aurait été faite par mesure de précaution.

Loyauté des Italo-Canadiens

L'Ordre des Italo-Canadiens a rendu public, hier soir, une résolution proclamant "la loyauté et l'amour des Italo-Canadiens pour la patrie d'adoption dans laquelle leurs fils sont nés ainsi que leur désir d'aider le gouvernement par tous les moyens et d'engager toute la jeunesse italo-canadienne à s'enrôler dans l'armée canadienne si cela est nécessaire".

Hitler dit qu'il n'a rien négligé pour la paix

Le chargé d'affaires allemand répond à M. Hull au nom du chancelier

M. Roosevelt

Washington, 1er (P.A.). — Le Führer a déclaré au président des Etats-Unis, M. Roosevelt, qu'il n'a "rien mis de côté pour régler d'une façon amicale son différend avec la Pologne". Par l'entremise de l'ambassadeur allemand, le chancelier a répondu aujourd'hui à l'appel du président, qu'il a lancé en faveur de la paix, la semaine dernière. Hitler a déclaré que même à la dernière heure, il avait accepté une offre de médiation de la Grande-Bretagne, mais, dit-il, "à cause de l'attitude du gouvernement polonais, toutes ces tentatives sont restées sans résultat".

Dans le texte de sa réponse au président Roosevelt, on mentionne toujours le nom du chancelier à la troisième personne. C'est le chargé d'affaires allemand, le Dr Hans Thomsen, qui a remis le texte de cette réponse au secrétaire d'Etat, M. Cordell Hull.

Voici le texte de cette réponse: "M. le secrétaire d'Etat: —

"Par ordre de mon gouvernement, je désire user de votre intermédiaire pour déclarer au président des Etats-Unis que mes messages du 25 et du 26 août adressés au Führer des Allemands et chancelier du Reich ont été grandement appréciés par celui-ci.

"Le Führer des Allemands et chancelier du Reich n'a rien épargné pour sa part pour régler le différend entre la Pologne et l'Allemagne d'une façon amicale. Même à la dernière heure, il a accepté une offre du gouvernement de la Grande-Bretagne pour servir de médiatrice dans le différend.

"A cause de l'attitude du gouvernement polonais, toutefois, toutes ces tentatives sont demeurées sans résultat.

Hitler: le plus grand fou du monde, dit le juge Lindsey à la cour

Los Angeles, 1er (P.C.). — Après avoir suspendu, aujourd'hui, l'audition d'un cas mental, le juge Ben Lindsey, de la Cour Supérieure, déclare, à la foule réunie dans la salle d'audience: "Cette Cour entend maintenant parler le plus grand fou du monde."

Puis il tourne les manettes de son radio alors que l'on commençait la diffusion en anglais du discours d'Hitler. Trente minutes plus tard, il continua l'audition de plusieurs autres sautes mentales.

Les journaux des Etats-Unis contre la participation

"Restons en dehors du conflit!", tel est le cri à peu près unanime de la presse

Sympathies pour Paris et Londres

New-York, 1er (P.C.). — "Restez à l'écart de la guerre européenne!" Tel est le cri que font retentir les journaux américains dans leurs pages éditoriales aujourd'hui, tandis que leurs premières pages d'informations sont toute entières consacrées au conflit entre la Pologne et l'Allemagne. Invariablement, les journaux posent la responsabilité de la guerre sur le chancelier Hitler et font des commentaires sympathiques au sujet des nations qui s'opposent à l'agression.

Voici parmi d'autres les commentaires que fait au sujet de la situation actuelle le Herald de Boston, journal indépendant: "L'attitude américaine en face de la guerre est celle-ci: la population espère dans sa grande majorité que l'Allemagne et Hitler seront mis à la raison et que ce pays (les Etats-Unis) ne sera pas forcé ou induit à une participation active."

Le "Denver Post", journal indépendant: "Nous sommes insensés si nous ne nous en tenons pas strictement à nos affaires, si nous ne restons pas neutres et si nous ne nous tenons pas à l'écart du chaos européen."

Le "Star", de Kansas City, journal indépendant: "En ce qui concerne les Etats-Unis, leurs sympathies vont tout naturellement contre l'agresseur. Mais leurs intérêts vitaux ne sont certainement pas menacés. Il ne dépend que du gouvernement à Washington et du peuple américain de conserver leur tête et de ne pas se laisser emporter par l'émotion."

Le "Times" de Hartford, journal indépendant démocrate: "Nous devons sans doute être affectés par la guerre européenne, et peut-être serons-nous forcés d'y entrer. Il appartient à nos hommes d'Etat de faire appel à toutes leur énergie pour éviter que cela arrive (la participation) et au congrès de légiférer à cette fin."

Berlin prohibe la radio étrangère

Ceux qui écouteront les postes étrangers seront condamnés à la prison ou aux travaux forcés

Berlin, 1er. (P.C.-Havas.). — Le nouveau cabinet de défense du Reich a ordonné, ce soir, de condamner à la prison tous les Allemands qui répandraient des nouvelles dangereuses qu'ils auront écoutées des postes de radio étrangers.

Le décret, qui est en vigueur, défend aux Allemands d'écouter les émissions des postes étrangers et impose comme punitions les travaux forcés ou simplement l'emprisonnement pour des cas moins graves.

Tous les appareils de radio des réfractaires seront confisqués.

Tous ceux qui répandraient des nouvelles apprises des postes étrangers seront condamnés aux travaux forcés.

Une cour spéciale jugera les accusés.

Les députés communistes français lutteront contre "l'agression d'Hitler"

Paris, 1er. (P.C.-Havas.). — Approuvée par la censure française. — Les députés communistes français et leurs sympathisants se sont engagés, ce soir, à combattre aux premiers rangs contre "l'agression du fascisme d'Hitler". C'est ce qu'ils ont déclaré après une réunion spéciale. Ils veulent combattre pour défendre la liberté, l'indépendance nationale, les principes démocratiques et la civilisation.

Après avoir suspendu, aujourd'hui, l'audition d'un cas mental, le juge Ben Lindsey, de la Cour Supérieure, déclare, à la foule réunie dans la salle d'audience: "Cette Cour entend maintenant parler le plus grand fou du monde."

Puis il tourne les manettes de son radio alors que l'on commençait la diffusion en anglais du discours d'Hitler. Trente minutes plus tard, il continua l'audition de plusieurs autres sautes mentales.

Les députés communistes français lutteront contre "l'agression d'Hitler"

Paris, 1er. (P.C.-Havas.). — Approuvée par la censure française. — Les députés communistes français et leurs sympathisants se sont engagés, ce soir, à combattre aux premiers rangs contre "l'agression du fascisme d'Hitler". C'est ce qu'ils ont déclaré après une réunion spéciale. Ils veulent combattre pour défendre la liberté, l'indépendance nationale, les principes démocratiques et la civilisation.

Après avoir suspendu, aujourd'hui, l'audition d'un cas mental, le juge Ben Lindsey, de la Cour Supérieure, déclare, à la foule réunie dans la salle d'audience: "Cette Cour entend maintenant parler le plus grand fou du monde."

Puis il tourne les manettes de son radio alors que l'on commençait la diffusion en anglais du discours d'Hitler. Trente minutes plus tard, il continua l'audition de plusieurs autres sautes mentales.

Les députés communistes français lutteront contre "l'agression d'Hitler"

Paris, 1er. (P.C.-Havas.). — Approuvée par la censure française. — Les députés communistes français et leurs sympathisants se sont engagés, ce soir, à combattre aux premiers rangs contre "l'agression du fascisme d'Hitler". C'est ce qu'ils ont déclaré après une réunion spéciale. Ils veulent combattre pour défendre la liberté, l'indépendance nationale, les principes démocratiques et la civilisation.

Les

Détail de la correspondance entre Berlin et Londres

Le gouvernement anglais publie un Livre blanc des échanges diplomatiques secrets de la dernière heure

Une offre illusoire

Londres, 1er (P.C.) — (Autorisée par la censure anglaise) Un Livre blanc publié aujourd'hui par le gouvernement britannique révèle le détail d'un échange secret de communications diplomatiques entre le chancelier Hitler et le premier ministre Chamberlain. Un point principal ressort de cette correspondance et c'est que l'on ne s'accorde que sur une seule chose: s'il y a guerre ce sera un conflit long et encore plus sanglant que la dernière guerre.

Le 22 août, M. Chamberlain a averti le chancelier Hitler qu'on "ne pourrait commettre plus grave erreur" que de croire que le pacte russo-allemand empêcherait l'Angleterre de tenir parole si la Pologne était attaquée. "Ce serait, dit-il, une illusion dangereuse de penser que, si la guerre doit commencer, le conflit se terminera rapidement, et ce, quand bien même quelque succès couronnerait les efforts de l'Allemagne sur l'un ou plusieurs fronts".

Le 23 août, Hitler disait qu'"une guerre inévitable entre l'Allemagne et l'Angleterre serait encore plus sanglante que la guerre de 1914 et que, de toutes façons, l'Allemagne ne pourrait pas en tirer quelque profit, tandis que l'Angleterre ne pourrait rien en retirer".

Attirant l'attention de M. Chamberlain sur le pacte russo-allemand, Hitler souligne que "contrairement à la dernière guerre, l'Allemagne ne sera pas obligée de combattre sur deux fronts à la fois".

De son côté, M. Chamberlain a plusieurs fois insisté pour obtenir une compréhension plus claire du problème afin qu'il n'y ait pas de confusion. L'Angleterre a même malentendu en 1914. Il proposait ainsi une période de trêve pour faire disparaître toute polémique, propagande et rumeurs jusqu'à ce que la Pologne et l'Allemagne créent une atmosphère réellement propice à des négociations directes.

Hitler répond là-dessus que les rumeurs anglaises de la mobilisation allemande contre la Pologne et que l'affirmation de l'Angleterre que l'Allemagne avait des ambitions sur la Roumanie et la Hongrie en même temps que son assurance de garantir l'indépendance polonaise avaient justifié enlevé à la Pologne tout droit de rétrocession.

Le chancelier allemand affirme à plusieurs reprises dans cette correspondance que la question de Dantzig et du corridor polonais devait être définitivement réglée. Les provocations de la Pologne sont intolérables et peu importe qui en est responsable.

Le chancelier allemand ajoute que la solution pacifique du problème n'est pas une décision qui incombe à l'Allemagne mais bien à ceux qui ont précédemment été opposés systématiquement à la révision pacifique du traité de Versailles.

Hitler affirme que personne plus que lui n'a travaillé pour l'établissement d'une amitié solide entre l'Angleterre et l'Allemagne. Toutefois, ajoute-t-il, l'attitude de la diplomatie anglaise, jusqu'à maintenant du moins, m'a convaincu de la futilité d'une telle ambition. Si cette amitié était possible, personne ne serait plus heureux que moi-même.

Les 23, 25 et 28 août, Hitler et Chamberlain ont discuté généralement d'une entente durable qui amènerait les bénédictions du ciel sur l'Allemagne et l'Angleterre. On s'accordait cependant pour dire qu'avant de discuter de ces relations d'amitié anglo-allemande il faudrait régler le différend polonais. M. Chamberlain spécifiait à ce sujet que tout dépendait de la nature du règlement et de la manière qu'on procéderait pour y arriver.

L'affirmation de Hitler que le Reich respecterait les possessions britanniques, M. Chamberlain a répondu qu'aucune offre d'avantage semblable n'inciterait le gouvernement anglais à acquiescer à un règlement qui mettrait l'indépendance polonaise en danger.

M. Chamberlain a ajouté qu'il espérait que le scrupule du gouvernement anglais à l'égard de ses engagements vis-à-vis la Pologne ne laisserait pas croire à l'Allemagne qu'il n'est pas aussi anxieux d'en arriver à une entente qui donne satisfaction à la Pologne et à l'Allemagne.

L'insuccès des négociations pour régler le problème polonais amènera tout espoir d'améliorer les relations de l'Angleterre avec l'Allemagne, et, d'ajouter M. Chamberlain, cela pourrait bien jeter le monde tout entier dans une guerre sans parallèle dans l'histoire.

Repondant là-dessus Hitler soulève ses offres de règlement faits à la Pologne et que cette dernière a refusé en s'en servant comme prétexte d'une mobilisation de ses troupes et aussi à la persécution des minorités allemandes. "Bien que le gouvernement anglais puisse croire encore à une solution de ce différend par des négociations directes, l'Allemagne, malheureusement, ne partage plus cette opinion. Les rebuffades polonaises, de dire Hitler, et ses mesures militaires sont responsables de la situation.

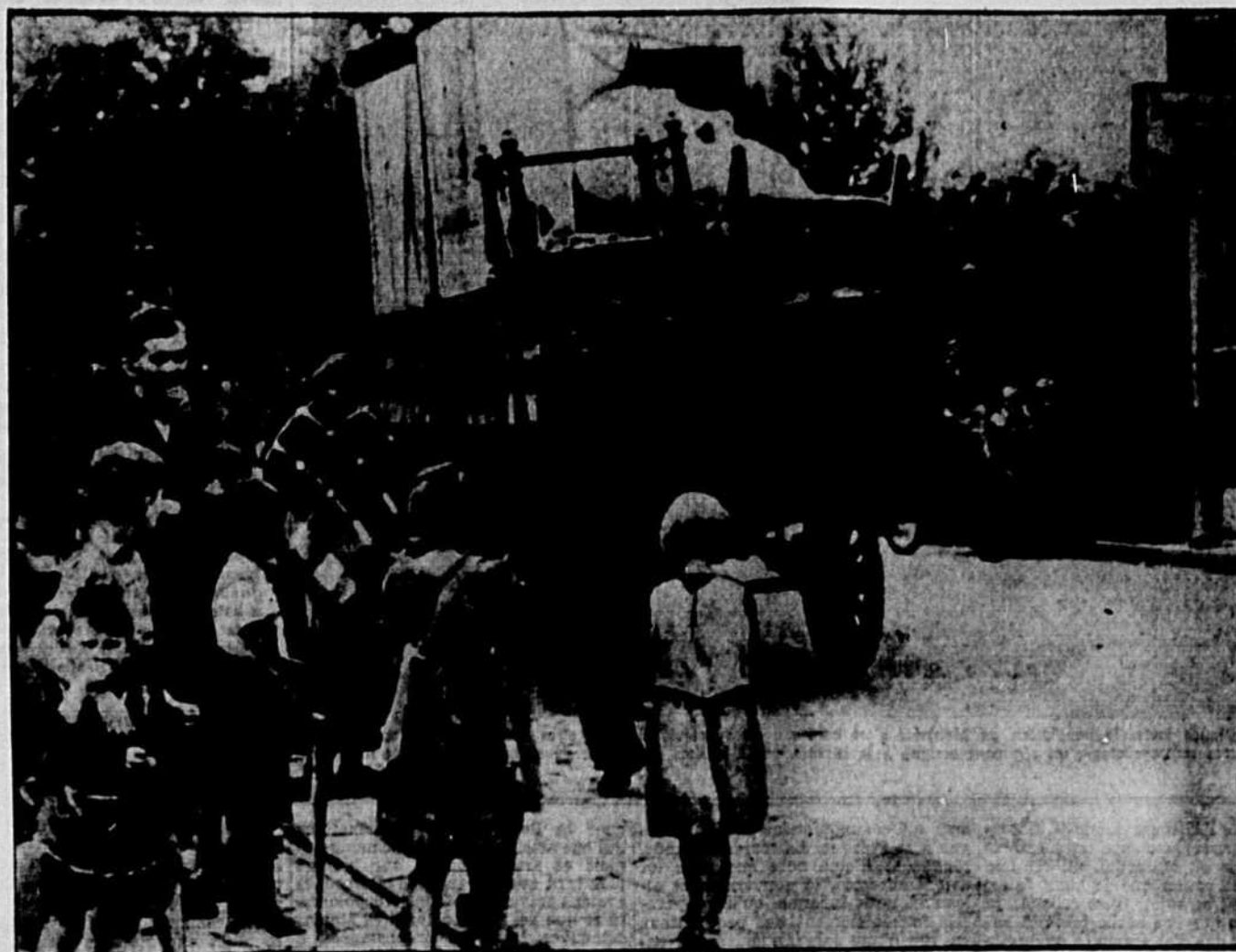
Discutant encore l'amélioration des relations anglo-allemandes, Hitler ajoute qu'il croit de son devoir d'avertir l'Angleterre qu'advenant un réarrangement territorial en Pologne, le Reich ne pourrait pas donner ou participer à des garanties sans y associer la Russie.

Il fut alors promis que le gouvernement allemand rédigerait une offre de règlement et, si possible, la soumettrait à l'Angleterre avant l'arrivée du représentant polonais.

Le 30 août, le gouvernement anglais demanda quelque délai pour étudier la note allemande, suggérant qu'en attendant, l'Allemagne et la Pologne évitent toute attitude provocante.

L'offre allemande comportait la venue immédiate d'un représentant po-

LES REFUGIES FUIENT A MESURE QUE L'ARMEE ALLEMANDE AVANCE



Comme les hostilités se dessinent entre l'Allemagne et la Pologne, les réfugiés se font de plus en plus nombreux. On voit, sur cette photo, des réfugiés qui fuient devant l'armée d'Hitler qui vient d'invalier la Pologne. Cette photo a été transmise par sans-fil.

lonais autorisé à Berlin. L'Angleterre donna instruction à son ambassadeur à Berlin, Sir Neville Henderson, d'inviter l'Allemagne à procéder plutôt en la manière ordinaire des négociations diplomatiques, d'inviter l'ambassadeur polonais et lui remettre l'offre pour être par lui transmis à Varsovie.

A minuit, sir Neville Henderson notifiât le ministre des affaires étrangères d'Allemagne, qui, vu que l'Allemagne acceptait la suggestion anglaise de négocier directement avec la Pologne, il était urgent d'arranger les méthodes de contact et de discussion entre les représentants polonais et allemands. Cette note disait: "Le gouvernement de Sa Majesté reconnaît pleinement l'urgence de la situation et partage les craintes du chancelier devant la proximité de deux armées mobilisées et postées l'une en face de l'autre."

L'Allemagne répondit à cela que la première réponse de cette dernière offre de négociation fut la nouvelle de la mobilisation polonaise. Ce n'est que vers minuit, le 30 août que l'Allemagne aurait reçu l'assurance assez vague de l'Angleterre de son désir d'aider à amorcer les négociations.

On affirme que, bien que le représentant polonais ne fut pas encore arrivé, Von Ribbentrop, ministre des affaires étrangères, a donné à l'ambassadeur anglais des informations précises sur les propositions allemandes.

Le Livre blanc affirme toutefois à ce sujet que Von Ribbentrop n'avait fait que produire un long document qu'il a lu rapidement en allemand. C'était apparemment l'offre en 16 points que le gouvernement allemand a publiée depuis.

Cette offre propose le retour de Dantzig et le morcellement du corridor par plébiscite ou autrement.

A onze heures de l'après-midi, le 31 août, le gouvernement anglais a donné instruction à Sir Neville Henderson d'informer le gouvernement allemand que "le gouvernement polonais tentait d'établir un contact avec le gouvernement allemand par l'intermédiaire de l'ambassadeur polonais à Berlin, M. Lipski.

M. Lipski avait été reçu dans la soirée du 31 août par Von Ribbentrop. Après cette entrevue, le gouvernement allemand a radiodiffusé son plan en 16 points.

Immédiatement, M. Lipski a voulu se mettre en communication avec son gouvernement mais il a été incapable de le faire, parce que, sur l'ordre du gouvernement allemand, toute communication avait été rompue entre Berlin et Varsovie.

C'est là un résumé du Livre blanc.

La session fédérale s'ouvrira le jeudi 7

(Suite de la page 1)

mentaires pour répondre à l'urgence de la situation et soumettre un budget de guerre.

En 1914, il n'y avait que deux grands partis en Chambre, avec les conservateurs au pouvoir sous la direction de feu Sir Robert Borden, et les libéraux formant l'Opposition loyale de Sa Majesté sous la direction de feu Sir Wilfrid Laurier.

Le Parlement ne siègea que cinq jours à la session de 1914, mais l'on s'attend que la prochaine session d'urgence gardera les députés plus longtemps. Il y a deux autres partis politiques en Chambre, la C.C.F. avec sept membres et le Crédit Social avec 16 membres.

On ne croit pas qu'il y ait un très grand gaspillage de paroles. Le chef de l'Opposition conservatrice, M. Manion, définira l'attitude de son parti au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône, et l'on attend de lui la plus entière collaboration avec le gouvernement.

peut-être, avec un mot de critique à l'adresse du premier ministre pour la façon dont il a conduit les affaires publiques au cours de la récente crise. M. Manion demandera que l'on prenne des mesures contre les profiteurs. On peut s'attendre à ce que le parti de la C. C. F. exige "la conscription de la richesse".

Du parti du Crédit social, on peut s'attendre, de même, à des demandes de réformes monétaires.

Mais tous les partis seront sans doute unanimes à vouloir que le Canada fasse tous les efforts possibles pour venir en aide à l'Empire, si la guerre est inévitable.

On déposera probablement en Chambre toute la correspondance échangée entre notre gouvernement et le gouvernement au cours de la crise, et cela dès le premier jour de la session.

En 1914, la session d'urgence fut convoquée pour le 18 août. Le 22 août, le Parlement fermait ses portes après avoir passé les bills suivants: Loi pour sauvegarder les intérêts commerciaux et financiers du Canada; Loi des mesures de guerre, conférant des pouvoirs spéciaux au gouverneur en conseil;

Loi pour amender le tarif des douanes; Loi pour amender la loi du Revenu intérieur;

Loi pour amender la loi de naturalisation; Loi pour incorporer le fonds canadien patriotique;

Loi pour accorder de l'aide à la Grande-Bretagne pour la défense militaire et navale; cette dernière loi

cepter "en principe" une offre finale de médiation italienne. Les observateurs français, toutefois, considèrent que l'offre de Rome et l'acceptation de Paris ne sont que des "gestes inutiles".

Le message dans lequel le président Roosevelt a demandé aux nations belligérantes de s'abstenir de bombarder les populations civiles a été bien accueilli en France. La principale inquiétude des soldats qui s'en vont à leurs postes est causée par le fait qu'ils craignent, pour ceux qu'ils laissent au foyer, les horreurs des bombardements aériens.

Le gouvernement français a dit au président des Etats-Unis que des "ordres ont déjà été donnés au commandant-en-chef de toutes les forces armées de la France" d'éviter le bombardement des populations civiles. Ces ordres ont pour but de limiter les attaques aériennes aux seuls objectifs militaires. "Il est inutile de dire, a ajouté Paris, que le gouvernement français se réserve le droit de prendre les mesures qui s'imposent si l'adversaire n'observe pas restrictions que la France consent à imposer aux opérations de ses forces aériennes."

Oh la France frappera-t-elle si la guerre se produit? C'est un secret bien gardé puisque seul le général Maurice Gustave Gamelin, le commandant suprême des forces armées de la France le connaît.

L'évacuation de Paris se poursuit maintenant à un rythme accéléré.

Les travaux de protection sur la rivière Yamaska

St-Hyacinthe, 1er (Du correspondant du Canada) — Les travaux de protection commencés sur notre rive de la rivière Yamaska, dans la partie est de la ville, se poursuivent activement.

Grâce à des crédits obtenus du gouvernement fédéral par notre député, M. T.-A. Fontaine, C.R., on est actuellement à construire un mur en béton armé qui ira du pont de la rue Canadas au pont de la rue Concord, soit sur une longueur de 1260 pieds ou à peu près. Destinée à protéger cette partie de la ville contre les inondations périodiques qui, dans le passé, y ont causé des dommages assez considérables.

Sa Majesté George VI envoie un message personnel au président de la Turquie

Ankara, Turquie, 1er. P.C.-Havas)

— Le président Ismet Inonu a reçu, aujourd'hui, un message personnel de Sa Majesté le roi George VI, exprimant une profonde satisfaction des liens amicaux qui unissent la Grande-Bretagne et la Turquie. C'est l'ambassadeur britannique qui a transmis le message au président.

Le président a immédiatement répondu dans les mêmes termes. Le message du roi d'Angleterre, présenté par l'ambassadeur Sir Hugh

Knatchbull-Hugessen, disait que "dans des moments aussi troublés le roi ressentait une profonde satisfaction en pensant que les deux peuples sont liés par des liens d'amitié."

En réponse, le président Inonu a demandé à l'ambassadeur anglais d'envoyer au roi ses meilleurs souhaits, le priant d'avertir Sa Majesté que "dans cette période critique que le monde traverse présentement la Turquie est heureuse des liens amicaux qui l'unissent à l'Angleterre."

Toronto, 1er. (P.C.) — Le conseil de ville a adopté à l'unanimité, aujourd'hui, un rapport du comité exécutif au sujet des mesures à prendre pour protéger les services municipaux en cas de guerre et il a voté une somme de \$150,000 à cet effet.

Il a été de plus décidé que les employés de la ville enrôlés dans les forces britanniques pour le service du pays ou ailleurs seront réengagés sans perdre leurs droits de monter en grade.

Le conseil, en dépit de la dissension du conseiller communiste Stewart Smith, a aussi adopté une résolution approuvant la politique du premier ministre et du gouvernement de la Grande-Bretagne. Le conseiller Smith s'est aussi vu refuser le droit de porter la parole une deuxième fois au conseil.

équivalait à un vote de \$50,000,000 et l'autorisation d'envoyer une force expéditionnaire canadienne au front.

M. Mackenzie King a dit aujourd'hui qu'il aurait un programme complet et détaillé à présenter au Parlement le jour de l'ouverture.

M. King soutient que si le Parlement doit décider quelle sera la part du Canada advenant une guerre, c'est du devoir du gouvernement de présenter un programme et de tenir à ce programme advenant que pourra lorsque ce programme sera soumis à l'approbation du parlement.

L'armée française est prête à frapper

(Suite de la page 1)

Le message dans lequel le président Roosevelt a demandé aux nations belligérantes de s'abstenir de bombarder les populations civiles a été bien accueilli en France. La principale inquiétude des soldats qui s'en vont à leurs postes est causée par le fait qu'ils craignent, pour ceux qu'ils laissent au foyer, les horreurs des bombardements aériens.

Le gouvernement français a dit au président des Etats-Unis que des "ordres ont déjà été donnés au commandant-en-chef de toutes les forces armées de la France" d'éviter le bombardement des populations civiles. Ces ordres ont pour but de limiter les attaques aériennes aux seuls objectifs militaires. "Il est inutile de dire, a ajouté Paris, que le gouvernement français se réserve le droit de prendre les mesures qui s'imposent si l'adversaire n'observe pas restrictions que la France consent à imposer aux opérations de ses forces aériennes."

Oh la France frappera-t-elle si la guerre se produit? C'est un secret bien gardé puisque seul le général Maurice Gustave Gamelin, le commandant suprême des forces armées de la France le connaît.

L'évacuation de Paris se poursuit maintenant à un rythme accéléré.

Les travaux de protection sur la rivière Yamaska

St-Hyacinthe, 1er (Du correspondant du Canada) — Les travaux de protection commencés sur notre rive de la rivière Yamaska, dans la partie est de la ville, se poursuivent activement.

Grâce à des crédits obtenus du gouvernement fédéral par notre député, M. T.-A. Fontaine, C.R., on est actuellement à construire un mur en béton armé qui ira du pont de la rue Canadas au pont de la rue Concord, soit sur une longueur de 1260 pieds ou à peu près. Destinée à protéger cette partie de la ville contre les inondations périodiques qui, dans le passé, y ont causé des dommages assez considérables.

Toronto vote \$150,000 pour protéger ses services, en cas de guerre

Ankara, Turquie, 1er. P.C.-Havas)

— Le président Ismet Inonu a reçu, aujourd'hui, un message personnel de Sa Majesté le roi George VI, exprimant une profonde satisfaction des liens amicaux qui unissent la Grande-Bretagne et la Turquie. C'est l'ambassadeur britannique qui a transmis le message au président.

Le président a immédiatement répondu dans les mêmes termes. Le message du roi d'Angleterre, présenté par l'ambassadeur Sir Hugh

Knatchbull-Hugessen, disait que "dans des moments aussi troublés le roi ressentait une profonde satisfaction en pensant que les deux peuples sont liés par des liens d'amitié."

En réponse, le président Inonu a demandé à l'ambassadeur anglais d'envoyer au roi ses meilleurs souhaits, le priant d'avertir Sa Majesté que "dans cette période critique que le monde traverse présentement la Turquie est heureuse des liens amicaux qui l'unissent à l'Angleterre."

Toronto, 1er. (P.C.) — Le conseil de ville a adopté à l'unanimité, aujourd'hui, un rapport du comité exécutif au sujet des mesures à prendre pour protéger les services municipaux en cas de guerre et il a voté une somme de \$150,000 à cet effet.

Il a été de plus décidé que les employés de la ville enrôlés dans les forces britanniques pour le service du pays ou ailleurs seront réengagés sans perdre leurs droits de monter en grade.

Le conseil, en dépit de la dissension du conseiller communiste Stewart Smith, a aussi adopté une résolution approuvant la politique du premier ministre et du gouvernement de la Grande-Bretagne. Le conseiller Smith s'est aussi vu refuser le droit de porter la parole une deuxième fois au conseil.

équivalait à un vote de \$50,000,000 et l'autorisation d'envoyer une force expéditionnaire canadienne au front.

M. Mackenzie King a dit aujourd'hui qu'il aurait un programme complet et détaillé à présenter au Parlement le jour de l'ouverture.

M. King soutient que si le Parlement doit décider quelle sera la part du Canada advenant une guerre, c'est du devoir du gouvernement de présenter un programme et de tenir à ce programme advenant que pourra lorsque ce programme sera soumis à l'approbation du parlement.

L'armée française est prête à frapper

(Suite de la page 1)

Le message dans lequel le président Roosevelt a demandé aux nations belligérantes de s'abstenir de bombarder les populations civiles a été bien accueilli en France. La principale inquiétude des soldats qui s'en vont à leurs postes est causée par le fait qu'ils craignent, pour ceux qu'ils laissent au foyer, les horreurs des bombardements aériens.

Le gouvernement français a dit au président des Etats-Unis que des "ordres ont déjà été donnés au commandant-en-chef de toutes les forces armées de la France" d'éviter le bombardement des populations civiles. Ces ordres ont pour but de limiter les attaques aériennes aux seuls objectifs militaires. "Il est inutile de dire, a ajouté Paris, que le gouvernement français se réserve le droit de prendre les mesures qui s'imposent si l'adversaire n'observe pas restrictions que la France consent à imposer aux opérations de ses forces aériennes."

Oh la France frappera-t-elle si la guerre se produit? C'est un secret bien gardé puisque seul le général Maurice Gustave Gamelin, le commandant suprême des forces armées de la France le connaît.

L'évacuation de Paris se poursuit maintenant à un rythme accéléré.

Les travaux de protection sur la rivière Yamaska

St-Hyacinthe, 1er (Du correspondant du Canada) — Les travaux de protection commencés sur notre rive de la rivière Yamaska, dans la partie est de la ville, se poursuivent activement.

Grâce à des crédits obtenus du gouvernement fédéral par notre député, M. T.-A. Fontaine, C.R., on est actuellement à construire un mur en béton armé qui ira du pont de la rue Canadas au pont de la rue Concord, soit sur une longueur de 1260 pieds ou à peu près. Destinée à protéger cette partie de la ville contre les inondations périodiques qui, dans le passé, y ont causé des dommages assez considérables.

L'Italie ne prendra les armes que si on l'attaque

Elle décide, pour le moment, de ne se livrer à aucune manifestation militaire. — Le gouvernement du Duce aura jusqu'à la dernière minute tout tenté pour sauver la paix. — Il espère encore contre tout espoir

Hitler n'a pas demandé d'aide à Rome

Rome, 1er. (P.A.) — Le gouverne-

ment italien a déclaré, aujourd'hui, qu'il s'abstiendrait de prendre toute initiative dans les opérations militaires qui provoqueraient les hostilités germano-polonaises. Cette annonce, publiée après une brève séance du cabinet que le premier ministre Mussolini avait convoqué d'urgence, a été interprétée, dans les milieux étrangers, comme signifiant que l'Italie a l'intention de ne participer à aucune guerre, tant que son propre territoire ne sera pas attaqué. Le gouverne-

ment a ajouté, dans son communiqué, qu'il considérait que les mesures militaires qu'il a prises jusqu'ici suffisent pour le moment à assurer la sécurité de la nation. Peu de temps avant la réunion des ministres, l'ambassadeur des Etats-Unis à Rome, M. William Phillips, a remis au comte Galeazzo Ciano, ministre italien aux affaires étrangères, un message du président Roosevelt dans lequel le chef de l'Etat américain exprime l'espoir que les nations belligérantes s'abstiendront de bombarder les populations civiles.

Bien que le contenu de la réponse italienne à Washington n'ait pas été rendu public, on présume que le fait que l'Italie n'entend pas, pour le moment, se battre, rend inutile l'appel que les Etats-Unis lui ont adressé. La décision du cabinet a été accueillie avec un soupir de soulagement par tous les Italiens qui avaient cru que l'envahissement de la Pologne par l'armée allemande les entraînerait immédiatement dans une guerre atroce. Plus tôt, Hitler s'était d'ailleurs lui-même chargé de les rassurer en leur disant qu'il n'avait pas l'intention d'appeler Rome à son aide.

Le communiqué officiel dit que le gouvernement a étudié la question polonaise qui "prend son origine dans le traité de Versailles". Le cabinet, ajoute-t-il, a pris connaissance de tous les documents que le comte Ciano, ministre aux affaires étrangères, lui a soumis, et qui prouvent indubitablement que le Duce a tout mis en oeuvre pour assurer à l'Europe une paix basée sur la justice. La note de l'Etat félicite aussi le peuple italien pour la discipline et le calme exemplaires dont il fait preuve.

Se faisant l'interprète de sa nation qui espère, sans se l'avouer encore, que la France et la Grande-Bretagne

laisseront l'Allemagne et la Pologne régler seules leur querelle, le Dr Virginio Gayda écrit dans son Giornale d'Italia: "L'Italie a fait tout ce qu'elle a pu pour éviter une guerre à l'Europe. Il appartient maintenant aux autres puissances d'empêcher le feu et le sang de se répandre en dehors des frontières de l'Allemagne et de la Pologne."

On rapporte qu'au nombre des documents que le comte Ciano a fait connaître au cabinet, il y avait un télégramme d'Hitler au Duce dans lequel le premier disait qu'il espérait ne pas avoir à appeler à son aide l'armée italienne. Bien que Mussolini ait lui aussi demandé la révision des traités de l'après-guerre, on estime, ici, qu'il va de nouveau tenter la chance de régler pacifiquement les questions qui l'opposent à la France au sujet de la Tunisie, de Djibouti et du canal de Suez. Certains diplomates sont d'avis que le communiqué que le cabinet italien a publié, aujourd'hui, peut s'interpréter de deux façons:

1°—Il peut vouloir signifier que l'Italie restera neutre aussi longtemps que seules l'Allemagne et la Pologne seront engagées dans des hostilités;

2°—Il peut vouloir dire aussi que l'Italie ne fera pas la guerre, même si la France et la Grande-Bretagne décident d'entrer dans la lutte, à la condition bien entendu que le territoire italien ne sera pas attaqué.

Les Italiens président ouvertement, d'autre part, que si la Pologne continue de résister elle court le risque de disparaître complètement, la Russie pouvant se partager son territoire avec le Troisième Reich. Le journal de Mussolini, le Popolo d'Italia, parle déjà des Russes et des Allemands comme des "frères d'armes".

Dans les milieux diplomatiques de Rome, on se demande, ce soir, si la Grande-Bretagne et la France n'ont pas offert à l'Italie de satisfaire ses réclamations au sujet de Djibouti, du canal de Suez et de la Tunisie, à la condition que ce pays promette de rester neutre en cas de conflit. Les ambassadeurs anglais et français à Rome ont rendu, cet après-midi, visite au comte Ciano avant que le cabinet italien ne se réunisse. Ce serait peut-être là la raison de l'attitude un peu molle de Rome à l'endroit de la nouvelle aventure dans laquelle l'Allemagne vient de se lancer.

Washington prédit une guerre mondiale

(Suite de la page 1)

"Seulement ceci: non seulement l'espérer, mais le croire que nous le pouvons, et que l'administration fera tout en son pouvoir pour cela."

Le président a pris les dispositions nécessaires pour parler à la nation par l'entremise de trois grands réseaux radiophoniques à dix heures dimanche soir. On laisse entendre que cette causerie aura un caractère d'information et que le président tentera de dissiper toute anxiété.

On croit que le président fera connaître un ensemble de conditions qui prévaudront plutôt que de faire la discussion des mesures que l'on prendra.

L'entrevue avec les journalistes, bien qu'elle ait eu lieu au milieu de la matinée, a surpris le président. En effet, le président s'est levé à trois heures du matin pour recevoir une communication de l'ambassadeur américain à Paris, M. William Bullitt, communication où ce dernier annonçait que les armées allemandes marchaient sur la frontière polonaise.

Il était trop tard pour qu'il continuât ses appels en faveur de la paix, cependant le président tenta un effort pour diminuer les horreurs de la nouvelle guerre. Avant l'aurore, il adressa des messages à l'Allemagne, à l'Italie, à la France, à la Grande-Bretagne et à la Pologne, leur demandant de s'engager à ne pas bombarder les populations civiles et les villes non fortifiées.

A midi, il recevait une réponse de la France et de la Grande-Bretagne, réponses où ces deux pays acquiesçaient à sa requête. L'Italie a répondu qu'elle ne posait aucun acte militaire pour le moment. De l'Allemagne et du chancelier Hitler n'est venue aucune réponse pour le moment, du moins. Les Anglais et le Français ont répondu qu'ils se rendraient à la requête du président Roosevelt à la condition que leurs adversaires en

fassent autant en ce qui concerne les restrictions à la guerre aérienne.

De plus, le président Roosevelt a reçu un mot de M. Hugh R. Wilson, l'ambassadeur des Etats-Unis en Allemagne. M. Roosevelt a accepté la démission de cet ambassadeur. On rapporte que le diplomate assumera des fonctions spéciales au secrétariat d'Etat, faisant le silence sur la signification que pouvait avoir cette démission, tous deux, M. Roosevelt et le secrétaire d'Etat, M. Hull, ont refusé de discuter les raisons de cette décision.

A Washington, les autorités ont suivi anxieusement la course des valeurs et des marchés.

Ce sont des nouvelles tragiques qui sont parvenues sans cesse dans le bureau du président Roosevelt au moment de son entretien avec les journalistes. L'atmosphère cordiale qui régnait habituellement dans ces entretiens avait disparu. Le président était assis sans son veston devant sa table de travail. Il ne lui a fallu que quelques heures de repos pour se restaurer, mais l'anxiété se lisait toujours dans ses yeux, et quand les représentants de la presse sont entrés, il avait les mains sur ses tempes.

M. Phelps Adams, le correspondant du "New-York Sun", posa la question sur la possibilité de la neutralité des Etats-Unis en cas de conflit, question dont il est fait mention plus haut. Un autre journaliste demanda s'il pouvait rapporter les paroles du président en style direct, contrairement à l'habitude. M. Roosevelt acquiesça. M. Henry Kannee, le sténographe du président, déchiffra son manuscrit et répéta les paroles du président.

Il n'y eut qu'un seul instant où l'on se dérida. C'est quand un reporter demanda à quelle date sera convoqué le congrès. Cette question amusa beaucoup le président et les reporters parce qu'elle a toujours été posée à toutes les récentes entrevues de presse de M. Roosevelt. Ce dernier assura qu'il pouvait assurer que le congrès sera convoqué, mais qu'il ne pouvait spécifier une date.

EVACUATION GENERALE A LONDRES



Londres a décidé de faire évacuer environ 3,000,000 d'enfants, de femme et de malades et près de 2,000,000 ont dû quitter Paris. On voit, sur cette photo, un malade que l'on est à transporter dans un refuge de guerre, près de Londres.

Activité fébrile dans la capitale fédérale

M. King demande à la population d'envisager la situation avec confiance

Préparatifs

Ottawa, 1er (P.C.) — M. Mackenzie King et son cabinet ont agi promptement, aujourd'hui, dans la plus complète unanimité, pour se ranger aux côtés de la Grande-Bretagne et ils ont, en conséquence, convoqué le parlement pour jeudi prochain et, de plus, proclamé la loi des mesures de guerre de 1914.

Au même moment, le gouvernement a placé la milice, le service naval, et le service de l'air sur un pied de service actif, en annonçant que les échelles de paye et d'émoluments seraient plus élevées.

A la suite de la séance de cabinet, M. King a dit qu'on demanderait au Parlement, le 7 septembre, le pouvoir de faire coopérer le Canada efficacement avec la Grande-Bretagne. Quelle sera exactement la forme que prendra cette coopération, c'est ce qui s'élaborera actuellement, et lorsque le Parlement se réunira, le gouvernement présentera la-dessus ses recommandations en détail.

La proclamation de la loi des mesures de guerre donne au gouvernement des pouvoirs illimités en lui permettant de prendre toutes les mesures d'urgence qu'une guerre peut exiger.

M. King a fréquemment consulté lord Tweedsmuir, le gouverneur général et chef titulaire des armées du Canada, puis il est revenu au parlement, tard cet après-midi.

Le cabinet s'est réuni une première fois à 9 h., ce matin, convoqué par M. Mackenzie King lui-même. Le premier ministre avait reçu de nombreuses dépêches de Londres.

Etat de guerre

Une heure plus tard, les arrêtés ministériels proclamant que le Canada se trouve dans un état de guerre "résil ou appréhendé" étaient déjà prêts, et que la loi des mesures de guerre de 1914 est en vigueur pour donner tous les pouvoirs au gouvernement en attendant la rentrée des Chambres.

Tout ceci n'a pas été annoncé toutefois, avant une heure et demi après-midi. C'est à cette heure que le premier ministre reçut les correspondants des journaux à son bureau et leur déclara que le gouvernement décidait d'être aux côtés de la Grande-Bretagne si le Royaume-Uni est engagé dans une guerre dans ses tentatives de résister à l'agression.

Le cabinet s'est réuni de nouveau dans l'après-midi, mais on n'annonça rien à la suite de cette séance. On croit comprendre que le gouvernement suspendra toute déclaration sur les préparatifs de guerre, du moins jusqu'à ce qu'on sache que la Grande-Bretagne a officiellement déclaré la guerre.

La déclaration du premier ministre, auparavant, disait: "Il semble bien que les efforts qui ont été faits pour sauvegarder la paix en Europe n'ont apparemment été d'aucun secours."

M. King avait déjà déclaré, il y a quelques temps, que lorsque le gouvernement serait persuadé de l'impossibilité d'éviter la guerre, il convoquerait les Chambres.

M. King est persuadé que le peuple du Canada et celui de la Grande-Bretagne apprendront avec plaisir que le Canada doit seconder la Grande-Bretagne dans cette urgence.

Coopération

"Le peuple canadien fera face à cette grave situation, j'en suis sûr, avec calme et confiance, et au-dessus de tout, dans un esprit qui aidera à sauvegarder l'unité de notre pays et le maintien de ses libertés", déclara le premier ministre.

Le leader conservateur, M. Manion, publia une déclaration cet après-midi, avant de rencontrer le premier ministre, pour dire que c'était le premier devoir de tous les citoyens de "tenir notre pays solidaire". M. Manion promit d'apporter à M. King et à son gouvernement toute l'aide qu'il sera en mesure de donner.

"Lorsque la Grande-Bretagne est en guerre, le Canada est en guerre, ajoute le Dr Manion, et il ne saurait y avoir de neutralité pour le Canada si l'Angleterre est engagée dans une lutte de vie ou de mort."

M. Manion dit qu'il a demandé à ses partisans d'arriver à Ottawa quelques jours avant l'ouverture du Parlement afin de tenir un caucus.

On croit que le parti de la C.C.F. tentera aussi de rallier ses membres à Ottawa, en temps pour tenir un caucus, probablement mercredi.

La Légion

Toutes les ressources et tous les hommes de la Légion Canadienne sont à la disposition du gouvernement dans cette crise, a-t-on annoncé officiellement. Le bureau du premier ministre a été inondé de télégrammes venant d'un grand nombre de notabilités du Dominion, tous offrant leurs services personnels et leur coopération.

M. Mackenzie King et ses ministres paraissent calmes et confiants lorsqu'ils se présentent tous, aujourd'hui, pour les réunions du cabinet. L'activité était fébrile au Conseil Privé.

La marine

Le colonel Clyde Scott, secrétaire militaire du ministre de la Défense M. Mackenzie, et le contre-amiral Nelles, chef du service naval, étaient dans l'entrebâtement du conseil des ministres pour aider leur ministre dans la tâche qu'il avait de compléter ses plans de défense.

Les anciens employés se rappelaient l'activité qui présida à l'ouverture de la saison d'urgence de 1914.

Le Brésil interdit la destruction du café

Rio de Janeiro, 1er (P.C. - Havas) — Le ministre des finances du Brésil vient d'interdire la destruction des surplus de café. Le café ainsi mis en stock servira de réserve dont on se servira pour rembourser les exportateurs qui subiront des pertes de cargaisons de café soit par le torpillage de leurs navires ou par leur saisie, choses qui pourraient se produire dans l'éventualité d'une guerre générale.

Le réquisitoire de M. Chamberlain contre Hitler

(Suite de la page 1)

coût de la guerre. L'ordre a été donné à l'armée de la défense passive d'être prête à manœuvrer les canons anti-avions. Cette nuit, toute la Grande-Bretagne est plongée dans l'obscurité la plus complète. Trois millions de femmes, d'enfants, d'invalides et de vieillards ont été évacués de Londres et des autres grands centres anglais. De l'autre côté de la Manche, la France a décrété la mobilisation générale qui entrera en vigueur dans la nuit de samedi à dimanche. On estime que cet ordre donnera à l'état-major français une armée de 8,000,000 d'hommes.

Une autre session du parlement a été convoquée pour demain. On comprend qu'il y aura une troisième séance dimanche. Il y aura aussi session du parlement français samedi.

M. Chamberlain a accusé le Führer allemand de "plonger le monde dans la misère pour servir ses seules ambitions insensées". "Nous ne craignons pas, a-t-il ajouté, de paraître devant le tribunal de l'histoire, sachant que la responsabilité de cette terrible catastrophe repose sur les épaules d'un seul homme: le chancelier allemand."

M. Chamberlain a déclaré que si Hitler n'entendait pas le dernier avertissement de raison qui lui était servi et s'il ne rappelait pas ses armées de Pologne, les ambassadeurs anglais et français à Berlin demanderaient leurs passeports, un acte qui doit précéder toute déclaration formelle de guerre.

Il admit qu'il ne pouvait pas suggérer autre chose au parlement que ceci: la réponse de l'Allemagne sera certainement défavorable. "Je crains, a-t-il ajouté, d'être incapable d'éviter la responsabilité d'avoir à demander à la Grande-Bretagne d'accepter la guerre."

Ce fut un discours dramatique, probablement plus poignant encore que celui qu'il prononça pour annoncer à son peuple la conférence à quatre de Munich qui mit fin à la crise de septembre dernier.

M. Chamberlain a parlé sur un ton grave et triste pendant 25 minutes. Deux fois seulement on a pu s'apercevoir que sa voix tremblait un peu. Ses deux mains pesaient lourdement sur la pupitre qui lui faisait face.

La chambre des communes était remplie à craquer. Plusieurs fois des applaudissements interrompirent M. Chamberlain. Il fut acclamé lorsqu'il accusa Hitler d'être le grand responsable de ce qui va se produire. Il le fut encore plus longuement quand il relata les efforts qu'il fit pour conserver la paix à l'Europe. M. Chamberlain rappela qu'il y a dix-huit mois, "il avait prié pour que la responsabilité terrible de demander à son pays d'accepter la guerre ne lui soit pas imposée". Il poursuivit: "Maintenant il ne nous reste plus qu'à montrer les dents, qu'à entrer dans cette lutte effroyable que nous avons tout fait pour éviter, qu'à la mener à bonne fin. Nous entrerons dans la bataille avec une conscience nette, avec l'appui des Dominions et de l'empire britannique, avec l'approbation morale de la plus grande partie du monde. Nous n'avons pas de querelle avec le peuple allemand. Tout ce que nous pouvons lui reprocher c'est de se laisser gouverner par les nazis. Aussi longtemps que ce gouvernement existera et qu'il suivra la politique de force qu'il a, avec tant de ténacité, poursuivie depuis deux ans, il n'y aura pas de paix en Europe."

Lord Halifax, secrétaire du Foreign Office, a fait un discours analogue devant la chambre des lords.

On a jugé significatif, parce que l'Italie n'a pas encore décidé de se

battre avec l'Allemagne, que M. Chamberlain rende hommage aux efforts de paix de M. Mussolini. "Il est une autre observation que je veux faire, a-t-il dit à ce sujet. C'est celle-ci: je tiens à ce que l'on sache toute la satisfaction que j'ai éprouvée et que le gouvernement de Sa Majesté a éprouvée en sachant que, durant tous les derniers jours de la crise, M. Mussolini a fait de son mieux pour sauver la paix."

Le dernier avertissement de M. Chamberlain à Hitler a été fait en ces termes: "Il n'y a plus qu'une voie d'ouverture devant nous. L'ambassadeur de Sa Majesté à Berlin et l'ambassadeur français ont reçu instruction de remettre une communication au gouvernement allemand. Cette communication dit: "De bonne heure, ce matin, le chancelier allemand a publié une proclamation à l'armée allemande qui indiquait qu'il était sur le point d'attaquer la Pologne. Des informations qui ont atteint les gouvernements anglais et français nous ont indiquées plus tard que des troupes allemandes avaient traversé la frontière polonaise et que des villes polonaises étaient attaquées. Dans ces circonstances, il apparaît aux gouvernements du Royaume-Uni et de la France que par cette action, à savoir, l'acte d'agression et de force contre la Pologne, le gouvernement allemand a créé des conditions qui menacent l'indépendance de la Pologne, ce qui appelle la mise en opération, par les gouvernements du Royaume-Uni et de la France, des engagements qu'ils ont pris d'aller au secours de la Pologne."

D'accord avec ceci j'informe donc votre excellence que, à moins que le gouvernement allemand ne soit prêt à donner l'assurance au gouvernement de Sa Majesté qu'il a mis fin à ses actes d'agression contre la Pologne et qu'il est prêt à rappeler promptement les forces armées qu'il a envoyées en territoire polonais, le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni tiendra, sans la moindre hésitation, les promesses qu'il a faites à la Pologne."

Si la réponse à ce dernier avertissement est défavorable, et si je ne laisse pas entendre qu'elle sera autre chose que cela, l'ambassadeur de Sa Majesté a reçu instruction de demander son passeport.

Dans ce cas là, nous sommes prêts."

La duplicité du Reich

Il est clair, conséquemment, que l'Allemagne soutient que la Pologne a eu tort parce qu'elle n'avait pas, mercredi soir, entamer des négociations avec l'Allemagne sur des propositions dont elle n'avait jamais entendu parler. Pour ce qui est de nous, maintenant, ce mercredi soir, au cours de l'entrevue que je viens de mentionner, hier, nous avons pris de nouvelles mesures pour compléter nos préparatifs de défense. Ce matin, nous avons ordonné la mobilisation générale de la flotte, de l'armée et de la Royal Air Force. Nous avons aussi pris chez nous et à l'étranger des mesures que la chambre n'espère certainement que je les lui relate en détail. En bref, elles représentent la dernière phase d'un plan qui a été préparé depuis longtemps. Ces dernières mesures seront mises en vigueur rapidement. Elles sont de telle nature que nous ne les mettrons en force que lorsque la guerre sera inévitable.

Des mesures ont aussi été prises, en vertu des pleins pouvoirs qui ont été accordés au gouvernement pour sauvegarder nos stocks et nos denrées.

Les pensées de plusieurs d'entre nous doivent inévitablement, ce soir, se reporter en 1914.

1914-1939

En comparaison avec la position que nous occupons alors quelle est notre position aujourd'hui?

La réponse à cette interrogation, c'est que dans tous nos services de guerre nous sommes prêts et que notre situation est bien meilleure, dans tous les domaines, qu'elle ne l'était en 1914. Car derrière nos services de guerre nous avons mis sur pied une vaste organisation de défense passive d'après notre programme de défense contre les avions.

Pour ce qui se rapporte à nos besoins en hommes, la flotte, l'armée et la Royal Air Force sont maintenant dans la position fortunée d'avoir presque autant d'hommes qu'elles peuvent en manœuvrer actuellement.

Il y a, cependant, certaines catégories de services dans lesquelles nous avons immédiatement besoin d'hommes tant pour la défense militaire que pour la défense passive. Nos besoins dans ces domaines seront annoncés dans la presse et par la radio. Il est plus que satisfaisant d'observer que nous n'avons pas besoin d'appeler de recrues, comme nous avons dû le faire, il y a 25 ans. On a répondu à cet appel avant qu'il soit lancé. Pour le présent tout va bien.

L'avenir

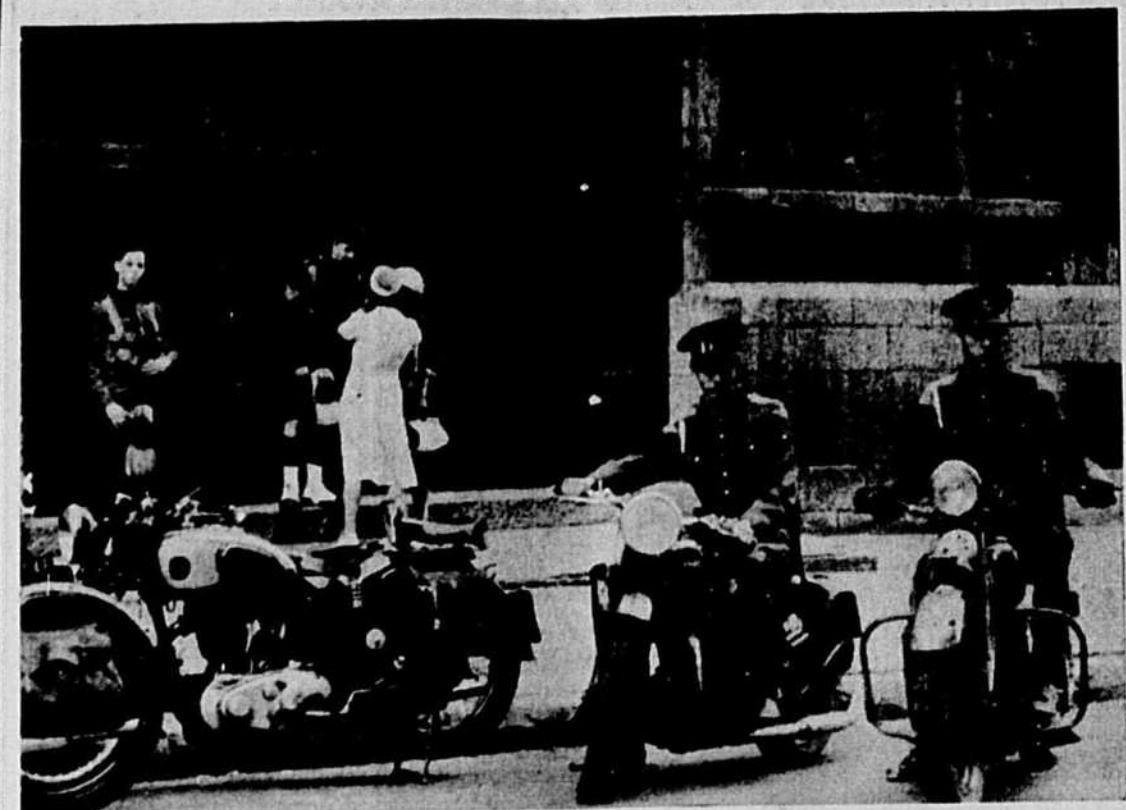
Jetons maintenant un coup d'oeil sur l'avenir. Il est essentiel en face de la tâche formidable que nous devons remplir, et en songeant à ce que nous avons appris à ce sujet dans le passé, d'organiser notre puissance en hommes sur une base aussi équitable, aussi méthodique et aussi économique que possible. Nous proposons donc immédiatement de présenter une loi dirigée vers cette fin et un projet vous sera soumis qui rendra plus large le sens du Military Training Act. Grâce à cette loi, tous les hommes valides âgés de 18 à 41 ans devront prendre les armes, si on leur demande de le faire. Nous ne nous attendons pas au début à appeler sous les drapeaux beaucoup plus de jeunes gens et d'hommes que ceux qui sont déjà mobilisés, et des mesures sont prises pour assurer que les hommes dont l'industrie a essentiellement besoin ne soient pas arrachés à leur travail.

Hommage à Mussolini

Qu'il me soit permis avant de terminer ce discours d'exprimer ma satisfaction et la satisfaction du gouvernement de Sa Majesté du fait que, durant tous les derniers jours de la crise, M. Mussolini a fait de son mieux pour que nous en arrivions à un accord pacifique.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à montrer les dents et à entre-

SIMPLE SCENE DE LA RUE A MONTREAL



En quelques jours, la population de Montréal a été habituée au spectacle des militaires évoluant dans les rues. Ici, les estafettes motocyclistes d'un régiment assigné à la surveillance d'édifices publics et de salles d'exercice de la milice. (Photo CANADA)

quer la Pologne. Des informations qui ont atteint les gouvernements anglais et français nous ont indiquées plus tard que des troupes allemandes avaient traversé la frontière polonaise et que des villes polonaises étaient attaquées. Dans ces circonstances, il apparaît aux gouvernements du Royaume-Uni et de la France que par cette action, à savoir, l'acte d'agression et de force contre la Pologne, le gouvernement allemand a créé des conditions qui menacent l'indépendance de la Pologne, ce qui appelle la mise en opération, par les gouvernements du Royaume-Uni et de la France, des engagements qu'ils ont pris d'aller au secours de la Pologne."

Pendant ce temps, évidemment, nous avons attendu ces propositions. Or voici ce qui se passa par la suite: lorsque notre ambassadeur vit hier von Ribbentrop, le ministre aux affaires étrangères allemand, il le pria d'inviter, quand ces propositions seraient prêtées — (nous n'en avions plus entendu parler) — l'ambassadeur polonais à se présenter auprès du gouvernement allemand. Il le pria aussi de remettre ces propositions à l'ambassadeur polonais afin qu'il les transmette à son gouvernement. Sur ce, nous a rapporté notre ambassadeur, dans les termes les plus violents, hier von Ribbentrop dit qu'il n'inviterait jamais l'ambassadeur polonais à lui rendre visite. Il ajouta, cependant, que si l'ambassadeur polonais lui demandait d'être reçu par lui, les choses seraient différentes.

La chambre constata que nous étions alors au mercredi soir qu'il, selon la déclaration allemande d'hier soir, était la date finale après laquelle des négociations avec la Pologne ne seraient plus possibles.

Il est clair, conséquemment, que l'Allemagne soutient que la Pologne a eu tort parce qu'elle n'avait pas, mercredi soir, entamer des négociations avec l'Allemagne sur des propositions dont elle n'avait jamais entendu parler. Pour ce qui est de nous, maintenant, ce mercredi soir, au cours de l'entrevue que je viens de mentionner, hier, nous avons pris de nouvelles mesures pour compléter nos préparatifs de défense. Ce matin, nous avons ordonné la mobilisation générale de la flotte, de l'armée et de la Royal Air Force. Nous avons aussi pris chez nous et à l'étranger des mesures que la chambre n'espère certainement que je les lui relate en détail. En bref, elles représentent la dernière phase d'un plan qui a été préparé depuis longtemps. Ces dernières mesures seront mises en vigueur rapidement. Elles sont de telle nature que nous ne les mettrons en force que lorsque la guerre sera inévitable.

Des mesures ont aussi été prises, en vertu des pleins pouvoirs qui ont été accordés au gouvernement pour sauvegarder nos stocks et nos denrées.

Les pensées de plusieurs d'entre nous doivent inévitablement, ce soir, se reporter en 1914.

1914-1939

En comparaison avec la position que nous occupons alors quelle est notre position aujourd'hui?

La réponse à cette interrogation, c'est que dans tous nos services de guerre nous sommes prêts et que notre situation est bien meilleure, dans tous les domaines, qu'elle ne l'était en 1914. Car derrière nos services de guerre nous avons mis sur pied une vaste organisation de défense passive d'après notre programme de défense contre les avions.

Pour ce qui se rapporte à nos besoins en hommes, la flotte, l'armée et la Royal Air Force sont maintenant dans la position fortunée d'avoir presque autant d'hommes qu'elles peuvent en manœuvrer actuellement.

Il y a, cependant, certaines catégories de services dans lesquelles nous avons immédiatement besoin d'hommes tant pour la défense militaire que pour la défense passive. Nos besoins dans ces domaines seront annoncés dans la presse et par la radio. Il est plus que satisfaisant d'observer que nous n'avons pas besoin d'appeler de recrues, comme nous avons dû le faire, il y a 25 ans. On a répondu à cet appel avant qu'il soit lancé. Pour le présent tout va bien.

L'avenir

Jetons maintenant un coup d'oeil sur l'avenir. Il est essentiel en face de la tâche formidable que nous devons remplir, et en songeant à ce que nous avons appris à ce sujet dans le passé, d'organiser notre puissance en hommes sur une base aussi équitable, aussi méthodique et aussi économique que possible. Nous proposons donc immédiatement de présenter une loi dirigée vers cette fin et un projet vous sera soumis qui rendra plus large le sens du Military Training Act. Grâce à cette loi, tous les hommes valides âgés de 18 à 41 ans devront prendre les armes, si on leur demande de le faire. Nous ne nous attendons pas au début à appeler sous les drapeaux beaucoup plus de jeunes gens et d'hommes que ceux qui sont déjà mobilisés, et des mesures sont prises pour assurer que les hommes dont l'industrie a essentiellement besoin ne soient pas arrachés à leur travail.

Hommage à Mussolini

Qu'il me soit permis avant de terminer ce discours d'exprimer ma satisfaction et la satisfaction du gouvernement de Sa Majesté du fait que, durant tous les derniers jours de la crise, M. Mussolini a fait de son mieux pour que nous en arrivions à un accord pacifique.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à montrer les dents et à entre-

La responsabilité allemande

Maintenant que tous les documents se rapportant à la crise sont rendus publics, nous paraîtrons sans crainte devant le tribunal de l'histoire, sachant que la responsabilité de cette terrible catastrophe repose sur les épaules d'un seul homme. Le chancelier allemand n'a pas hésité à plonger le monde dans la misère pour servir ses propres ambitions insensées.

Je désire remercier la Chambre pour la confiance qu'elle m'a montrée, en deux occasions récentes, en ne me demandant pas de lui dévoiler ce qu'elle savait que je ne pouvais pas lui dévoiler, pendant que les négociations anglo-allemandes étaient encore en cours.

Toute la correspondance que le gouvernement anglais a échangée avec le gouvernement allemand est publiée sous la forme d'un livre blanc que les députés pourront obtenir pendant la session. Je ne crois pas qu'il me soit nécessaire de révéler, jusque dans les moindres détails, à ces documents qui sont une grande lueur de l'histoire, la platitude d'une façon indéniable que notre but a été de chercher à faire discuter, par les deux pays intéressés eux-mêmes, dans des conditions d'égalité, la dispute polono-allemande.

La responsabilité allemande

Maintenant que tous les documents se rapportant à la crise sont rendus publics, nous paraîtrons sans crainte devant le tribunal de l'histoire, sachant que la responsabilité de cette terrible catastrophe repose sur les épaules d'un seul homme. Le chancelier allemand n'a pas hésité à plonger le monde dans la misère pour servir ses propres ambitions insensées.

Je désire remercier la Chambre pour la confiance qu'elle m'a montrée, en deux occasions récentes, en ne me demandant pas de lui dévoiler ce qu'elle savait que je ne pouvais pas lui dévoiler, pendant que les négociations anglo-allemandes étaient encore en cours.

Toute la correspondance que le gouvernement anglais a échangée avec le gouvernement allemand est publiée sous la forme d'un livre blanc que les députés pourront obtenir pendant la session. Je ne crois pas qu'il me soit nécessaire de révéler, jusque dans les moindres détails, à ces documents qui sont une grande lueur de l'histoire, la platitude d'une façon indéniable que notre but a été de chercher à faire discuter, par les deux pays intéressés eux-mêmes, dans des conditions d'égalité, la dispute polono-allemande.

La responsabilité allemande

Maintenant que tous les documents se rapportant à la crise sont rendus publics, nous paraîtrons sans crainte devant le tribunal de l'histoire, sachant que la responsabilité de cette terrible catastrophe repose sur les épaules d'un seul homme. Le chancelier allemand n'a pas hésité à plonger le monde dans la misère pour servir ses propres ambitions insensées.

Je désire remercier la Chambre pour la confiance qu'elle m'a montrée, en deux occasions récentes, en ne me demandant pas de lui dévoiler ce qu'elle savait que je ne pouvais pas lui dévoiler, pendant que les négociations anglo-allemandes étaient encore en cours.

Le Canada se prépare à coopérer avec Londres

Hitler aurait-il bien mis la Pologne au courant de ses propositions?

Berlin, 1er. (P.A.) — Les autorités officielles allemandes ont mis ce soir les accusations portées par les Polonais et les Anglais à l'effet que Varsovie n'aurait pas été adéquatement mise au courant des offres en seize points du chancelier Hitler, offertes qu'il a faites pour régler son différend avec la Pologne. Dans les cercles officiels, on est particulièrement ennuyé que la radio anglaise ait rapporté que la Grande-Bretagne n'avait pas reçu le programme d'Hitler pour le transmettre à la Pologne. On souligne le fait que les offres du chancelier ont été transmises au diplomate anglais, sir Neville Henderson, et que le ministère des Affaires étrangères allemand a attendu deux jours pour recevoir la visite d'un représentant de la Pologne afin de lui remettre une copie des propositions du chancelier allemand.

Pays neutres

Copenhague, 1er. (P.A.) — Le Danemark a annoncé officiellement, ce soir, son intention de maintenir une politique de stricte neutralité dans le conflit européen actuel.

Le fait officiel publié à ce sujet explique cette annonce. Elle est faite en vertu d'une déclaration signée par le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède en mai 1938.

Le ministère de l'Air a déclaré que cinq catégories avaient été appelées sous les drapeaux. Les soldats de trois de ces catégories retourneront chez eux avec leurs uniformes, dans dix jours.

Sofia, Bulgarie, 1er. (P.A.) — Un porte-parole du gouvernement a déclaré, ce soir, que la Bulgarie était décidée plus que jamais à demeurer strictement neutre dans l'actuel conflit germano-polonais.

Riga, Letvie, 1er. (P.A.) — Le président Umanis a signé une déclaration, aujourd'hui, annonçant que la Lettie "maintiendra une politique de stricte neutralité dans la guerre actuelle entre des pays étrangers".

Stockholm, 1er. (P.C. - Havas) — Les gouvernements de la Suède, de la Norvège, de la Finlande et de l'Islande ont publié simultanément, ce soir, des déclarations de neutralité dans la guerre germano-polonaise.

Liège, Belgique, 1er. (P.A.) — Le gouvernement a annoncé, ce soir, que le Portugal resterait neutre.

Contrats accordés dans le Québec

Par le ministère des Travaux publics du Canada

Ottawa, 1er. (P.C.) — Le ministre des Travaux publics du Canada a annoncé, hier soir, qu'il avait accordé les contrats suivants dans la province de Québec:

A la Malbaie, prolongement d'un quai: accordé à Ludger Lemieux Limitée, de Québec, pour environ \$66,000.

A la Longue-Pointe de Mingan, brise-lame: accordé à J. R. Lemieux, de Lévis, pour environ \$17,445.80.

A Deschambault, dragage: accordé à la Marine Industries Limited de Montréal, pour environ \$7,295.75.

A Verchères, reconstruction d'un quai: accordé à Lavalley Lachapelle, Cournoyer, Ltée, de Sorel, pour environ \$16,824.80.

A Angliers, reconstruction de la digue des Quinze: accordé à la Dominion Construction Corporation, Ltd., de Toronto, pour environ \$175,747.50.

A Boiséville, agrandissement d'un quai: accordé à Georges-Augustin Murphy, de Lauzon, pour environ \$11,851.60.

A St-Georges-de-Beauce (édifice public) décoration de l'intérieur: accordé à Henri Lemelin et à Joseph Lacroix, de St-Romuald, pour environ \$847.50.

Sur la rivière Richelieu, dragage: accordé à la Marine Industries Ltd., de Montréal, pour \$233,520.

A St-Ignace-de-Loyola, dragage: accordé à Lavalley, Lachapelle & Cournoyer, de Sorel, pour environ \$7,434.

ACCIDENT MORTEL A REPENTIGNY

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'un accident de la route a fait un mort et deux blessés à Repentigny.

La lutte que nous avons tout mis en oeuvre pour éviter. Nous y entrerons avec la détermination de la mener à bonne fin. Nous y entrerons la conscience claire et avec l'appui des Dominions et de l'empire anglais; avec l'approbation morale aussi de la plus grande partie du monde. Nous n'avons pas de querelle avec le peuple allemand. Tout ce que nous pouvons lui reprocher c'est de permettre qu'un gouvernement naziste le conduise. Aussi longtemps que ce gouvernement poursuivra la politique de force qu'il poursuit depuis deux ans, il n'y aura pas de paix possible en Europe.

Nous passerions, en effet d'une crise à l'autre. Nous verrions un pays, attaqué après un autre pays, par des méthodes qui nous sont devenues familières et avec une technique qui nous donne la nausée. Nous sommes résolus à ce que l'usage que l'on fait de ces méthodes prenne fin, et si, après la lutte, nous pouvons rétablir dans le monde les régies de la bonne foi et de la réconciliation à la force, même les sacrifices qui nous sont imposés trouveront leur entière justification."

Vancouver, 1er. (P.C.) — Se Edward Beatty est reparti pour Montréal aujourd'hui, abandonnant sa tournée d'inspection. Le président du C.P.R. rentre à cause des événements d'Europe.

Toronto, 1er. (P.C.) — La censure du cinéma en Ontario surveille tous les films. Les films étrangers, excepté les films français, sont désormais prohibés.

Prince-Albert, Saskatchewan, 1er. (P.C.) — M. S. J. Hungerford, président du C.N.R. et des Trans-Canada Airlines, a décommandé le voyage qu'il faisait jusqu'à North-Battleford pour rentrer précipitamment à Montréal, à cause de la gravité de la situation en Europe.

Ottawa, 1er. (P.C.) — L'Office des achats du ministère de la Défense Nationale demande des soumissions pour la fabrication de 28,000 paires de brodequins pour les armées canadiennes. Les soumissions seront reçues par l'Office jusqu'à midi le 11 septembre.

Caucus

Il y aura à Ottawa, mercredi, une séance-tour aujourd'hui à Toronto un caucus de la C.C.F.

M. Duplessis parle d'une entente naziste-communiste dans le Québec

M. Hepburn veut s'engager

(D'après la Presse Canadienne)

Les Canadiens, comme individus et comme collectivité, se préparent aujourd'hui, à la coopération effective du Canada avec la Grande-Bretagne, pour laquelle le premier ministre, l'hon. Mackenzie King demandera l'autorité au Parlement à la session spéciale qui s'ouvrira jeudi.

Comme la situation devient plus grave en Europe, des milliers de Canadiens, la plupart des jeunes gens, ont quitté leurs occupations pour le service actif — au Canada seulement — dans la milice non-permanente, la marine et l'aviation. La mobilisation des forces a été ordonnée, hier, par un décret ministériel.

Dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan les cabinets provinciaux se sont réunis pour étudier les moyens de coopérer plus étroitement avec le gouvernement fédéral pour la protection des centrales d'énergie et des industries, laissant à Ottawa plus de liberté pour les préparatifs de la défense nationale.

Toutes les classes ont montré de l'empressement à s'engager et les quartiers généraux de la défense dans chacun des districts militaires ont été envahis par les volontaires.

M. Hepburn veut s'engager

Le premier ministre de l'Ontario, M. Hepburn, a télégraphié à Ottawa qu'il était prêt à entrer dans le service actif et à remplir les fonctions qu'on lui assignera.

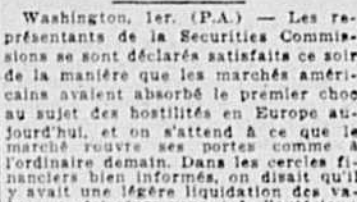
Les journaux

Les "extras" des journaux étaient enlevés par des milliers de citoyens inquiets hier, et un grand nombre se rappelaient les jours d'anxiété de 1914.

Les bourses furent les premières institutions à subir les répercussions de la crise.

Nazistes et communistes dans le Québec

Le premier choc
a été bien absorbé



leurs américaines venant de l'extérieur.

MARCHE DE VANCOUVER

Ventes	Stocks	Haut	Bas	Clos
--------	--------	------	-----	------

1000	Anaconda Oil	5		
500	Anglo Can Dev	*61	*60	*60
800	Big Miss	*12		

3076	Bralorne	9.50	9.00	9.00
400	Caribou Gold	1.33		

1700 C & E Corp ..	1.25	1.15	1.2
300 Coast Brew ..	1.15		...
5000 Dentonia Mns ..	2		

1000 Freehold Oil	24	24	24
1000 Golconda Lead	5 1/2		
1000 Gold Belt	22		

1000 Gold Belt	22		
2000 Grandview M	6	8	6
200 Hargal Oil	*17		

2900	Home Oil	1 40	1 20	1 3
1000	Koot Belle	*55	*60	*85
2000	Lucky Jim	1 2		

2000	Mar	Jon Oil	2 1/2		...
2000	McD	Segur Ex	9		...

2000	Mill City Oil	2 1/2		...
3000	Nicola	2 1/2	2	2
1000	Noble Five	1 1/2		

100	Okalta O com	*56		
2000	Pacalta Oils			

500	Pend Oreille	1.40	1.25	1.4
800	Pioneer	2.25	2.10	2.1
7000	Premier Gold	1.25	1.12	1.1

2000	Privateer	Mns	80	...	...
2500	Quatsino	Copp	2	...	...
2500	Quatsino	Copp	2	...	...

2500	Relief Arling	10		
6600	Reno Gold	22	29	29
4500	Royal Can Oil	16	14	14

Les "stocks de guerre" hésitent, mais prennent un vif essor--Hausse des métaux

Potins et commentaires

L'envahissement de la Pologne par les troupes allemandes fut mal vu hier matin des spéculateurs de Wall Street, mais sur la dernière heure, les stocks dégringolèrent de leur côté, hier sur les marchés de Montréal et de Toronto. Quant aux prix du blé, ils étaient fort vigoureux à la suite de l'état de guerre actuel entre Berlin et Varsovie et ils clôturaient à la hausse à Winnipeg et Chicago, aussi bien qu'à Liverpool et Buenos Aires. La bourse de Londres tint ses portes fermées hier et le marché de Paris fut obligé de suspendre toute transaction mobilière, de 1 h. 45 p.m.

Comme les marchés de Londres et de Paris sont fermés indéfiniment et comme les Bourses de Montréal et de Toronto seront fermées lundi, à l'occasion de la Fête du Travail, c'est dire que les stocks canadiens et américains ne seront guère achalandés aujourd'hui. Quant à la tenue des stocks sur la place locale, elle ne devrait pas être trop irrégulière, vu la décision de nos autorités boursières de prohiber toute "vente à découvert" pour le moment. Nous tenons à faire remarquer ici en passant que dans notre article de mercredi de cette semaine, nous réclamions formellement cette mesure qui nous paraissait fort logique, car il ne faut pas qu'en temps de calamités graves, comme celle que nous traversons, les spéculateurs profitent de la nervosité des investisseurs pour harceler le marché. Il va sans dire que sans l'adoption de cette mesure hier sur notre marché et sur celui de Toronto, les stocks auraient baissé davantage. Cette mesure et l'établissement probable de "prix minima", advenant une déclaration de guerre à l'Allemagne par Londres et Paris, porteraient à croire que les autorités boursières canadiennes ont bien en mains présentement le contrôle de la situation dans le commerce des valeurs mobilières.

Sait-on que la production de l'ordinaire dans le monde au cours des 7 premiers mois de cette année s'est élevée à 19,270,000 tonnes, et que sur ce total, l'Empire britannique en a produit 12,570,000 tonnes. Il n'est donc pas étonnant que la position financière de cet empire l'emporte de beaucoup sur celle de l'Empire allemand, ce qui ne sera pas un mince atout dans la guerre actuelle.

Notre industrie du tourisme nous rapporte, au cours de cette année,

moins qu'en 1938, suivant certains estimés. Il ne faut s'en prendre qu'aux Canadiens des deux langues, car s'ils s'efforçaient de donner aux centres français du Canada leur véritable aspect, les Américains nous visiteraient en plus grand nombre, anxieux qu'ils sont de voir "something different" de ce qu'ils voient chez eux. Quand cette vérité sera bien comprise, le record de \$309,000,000 atteint par notre industrie du tourisme en 1929 sera même dépassé de beaucoup.

S'il faut en croire l'opinion exprimée par Oswald & Drinkwater, dans son récent pamphlet sur maintes valeurs canadiennes, Hudson Bay Mining & Smelting n'aurait aucune difficulté à gagner son dividende de \$1.50 par action commune. Comme chacun le sait, cette entreprise est l'un de nos gros producteurs de cuivre et de zinc à frais relativement peu élevés. Tout accroissement dans le prix de ces métaux aurait d'heureuses répercussions sur ses recettes, vu qu'elle opère avec profit, même malgré les bas niveaux actuels en cours pour ces métaux.

Si l'action des stocks à New-York et sur nos marchés fut plutôt déconcertante hier matin, la déclaration de Roosevelt, à l'effet qu'il ne croyait pas que les Etats-Unis soient entraînés dans le conflit actuel, et les nouvelles que la plupart des industries de guerre recevaient déjà d'importantes commandes ne tardèrent pas à provoquer, sur la dernière heure de la séance d'hier, un ralliement tel que maintes valeurs se hissèrent de 2 à 10 points. Que les consommateurs s'empresment d'augmenter leurs inventaires et les stocks seront fort bien supportés. Il va sans dire que les titres de minoterie, les aciéries, les métaux, en un mot "les stocks de guerre" sont en meilleure position que les autres groupes de valeurs mobilières, d'où l'importance de consulter son courtier afin de ne pas s'engager à l'aveugle présentement dans le marché, d'autant plus qu'il peut bien encore survenir des événements tout à fait inattendus. Pour le moment, le malheur des Européens semble faire le bonheur des Américains qui attendent à faire d'importantes affaires avec les nations belligères, mais que l'on ne table pas trop sur cela, car la lutte contre les profiteurs de guerre sera plus ardue en 1939 qu'en 1914, et, de plus, l'Onclé Sam ne demeurera peut-être pas longtemps au dehors du conflit, s'il se généralise.

Considérations sur l'épargne, en marge de la Fête du Travail

Si on célèbre la Fête du Travail, avec joie, depuis une vingtaine d'années, elle ne sera pas évidemment, aussi gaie cette année, car les derniers événements en Europe assombrissent naturellement bien des cœurs. Ce n'est pas une raison, cependant, pour laisser passer sans silence une telle Fête, car elle comporte trop de leçons, pour qu'il ne soit pas opportun de les rappeler au public. A cette époque où des milliers et des centaines de milliers de Canadiens manquent de travail, ceux qui ont le bonheur d'avoir de l'ouvrage reconnaissent, évidemment, les bienfaits du travail, mais combien d'entre eux savent-ils que la pratique d'une sage économie aux jours d'abondance préserve contre les imprudences du gaspillage et de la prodigalité? Heureusement que la Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal profite, chaque année de cette grande Fête du Travail, pour rappeler aux travailleurs les bienfaits de l'épargne. Ne leur dit-elle pas cette année que "si la paix sociale fait leur bonheur, que l'économie leur assure le bien-être".

Ce n'est pas, sans raison, que l'on affirme que le bonheur et le succès sont assurés à tous ceux qui travaillent assidûment, s'ils savent économiser avec méthode. Que l'on ne perde donc pas de vue ce principe, que "l'épargne est inséparable du travail pour contribuer au bonheur et au succès dans la vie." Si nos corps publics et nos hommes publics s'étaient évertués davantage, dans le passé, à inculquer au public le goût de l'épargne, en vue des temps de chômage et de misère, l'Etat canadien ne dépendrait pas des millions et des millions de dollars aujourd'hui en "secours directs". Comme ces derniers s'élevaient récemment à près de \$1,000,000 par mois à Montréal, c'est dire qu'une campagne s'impose particulièrement dans notre ville, non seulement dans le but de chercher à trouver les moyens de mettre fin, au moins partiellement, à la plaie actuelle du chômage, en train de grever trop lourdement le budget des contribuables, mais aussi dans le but d'inculquer davantage le goût de l'épargne à ceux qui ont présentement le bonheur de travailler. Si la majorité de ceux qui travaillent économisent plus qu'ils ne le font, il n'y aurait pas tant de gens à la charge de l'Etat, aux jours de l'adversité.

Si la vertu de l'épargne doit être prônée en tout temps, on doit admettre, cependant, que c'est durant une période troublée comme celle que nous traversons, qu'il est bon de rappeler au public ses bienfaits et pour cause... Combien de gens ne seraient pas aujourd'hui dans la triste situation où nous les trouvons, s'ils avaient été de véritables épargnants aux jours de la prospérité? A cette époque d'incertitudes internationales et économiques de toutes sortes, il importe, certes, qu'on réalise bien, dans toutes les classes de la société, la nécessité de l'épargne, la véritable sauvegarde, non seulement de l'individu, mais aussi du foyer et de la société. C'est donc un devoir social pour tous nos corps publics d'éduquer le public en ce sens, vu que l'épargne est toujours bénéficiaire à la société et que, sans elle, point de prospérité économique possible. Que l'on se garde donc de croire que seules nos banques ont intérêt à ce que le public pratique la belle vertu de l'épargne, en accumulant de petites économies. L'Etat en bénéficie, certes, davantage, mais, de grâce, qu'il ne cherche pas à entraver cette pratique, en voulant taxer les fonds en dépôts, comme on a voulu le faire dans certaine ville québécoise.

Oublie-t-on que nos corporations religieuses, commerciales, industrielles ne pourraient pas procéder au lancement de nouvelles émissions d'obligations, si elles n'étaient pas au courant du fait qu'il y a plus de \$1,697,240,089 en dépôts dans les banques canadiennes présentement, en quête de placements? Quant à nos industries et à notre commerce, ils ne pourraient pas évidemment poursuivre leurs opérations, s'ils n'étaient pas assurés de pouvoir obtenir de nos banques, au moment opportun, les fonds nécessaires pour poursuivre leurs activités. Sans l'accumulation des épargnes des individus, nos banques n'auraient pas naturellement de capitaux à prêter et alors...

S'il fut un temps où la frugalité, les bonnes habitudes d'économie et l'austérité des mœurs favorisaient le bien-être chez la majorité des nôtres, il faut, malheureusement, admettre que les choses sont quelque peu changées. Heureusement, qu'il se trouve encore de bonnes volontés pour rappeler à nos gens toute l'importance de l'épargne, qu'elle se traduise par argent en dépôts ou valeurs de tout repos. S'il est bon d'épargner, il importe davantage de savoir conserver ses économies, afin qu'elles ne soient pas englouties dans le gouffre de la spéculation. Ce n'est pas que nous sommes opposés au jeu de bourse. Loin de là...

Une chose certaine, cependant, c'est que si nous sommes en faveur de la spéculation en temps normal, pourvu qu'on en ait les moyens, mais nous n'hésitons pas à la déconseiller, pour les petits salariés. Trop de gens accumulent si péniblement un mince pécule, que c'est un véritable crime que de leur conseiller un placement risqué. Les épargnes des petites gens et des travailleurs manuels devraient être considérées par tous comme une chose sacrée et on n'insistera jamais trop pour que nos législateurs veillent jalousement sur leur sécurité. Que ces derniers se gardent, par contre, de ne rien faire qui puisse en affecter leur stabilité, car toute tentative de taxer les économies du peuple, qu'il s'agisse des dépôts aux banques, ou encore des sommes versées à nos cibles d'assurances serait de nature, à nuire, en définitive à l'économie canadienne. Il va sans dire que la promulgation de lois arbitraires en faveur des débiteurs sans-loyauté ne doit pas, non plus, avoir lieu, car elles ne peuvent être appliquées qu'aux dépens des épargnants. Que l'on se garde donc d'oublier, dans nos milieux politiques et financiers, qu'il y a de l'intérêt national que les épargnes populaires soient toujours fort bien sauvegardées.

Marcel CLEMENT

Bourse de MONTREAL

Les hostilités furent mal vues des spéculateurs sur la Bourse locale hier. — 103 reculs, contre 21 gains. — Les métaux et les minoteries se relevaient en fermeture. — Nombre de stocks reculaient sur la Bourse et le Curb de 1 à 3 points hier.

Le gros des stocks transigés hier sur le marché était démodé, lourd, pour ne pas dire réactionnaire. Plusieurs glissaient à des bas inconnus pour l'année, mais il n'y eut pas, toutefois, de liquidations abondantes. Sur la dernière heure, plusieurs valeurs s'enlevaient même du support. Sur 152 titres transigés hier sur le marché, 121 accusaient des gains, pendant que 103 étaient à la baisse et que 29 demeuraient inchangés. Il y avait 35,500 actions échangées hier sur le marché, contre 25,800 actions échangées la veille. Les stocks de guerre, tels que les métaux, les minoteries, l'acier, étaient plus fermes en fin de séance. Bell Telephone était particulièrement faible, dans le haut de la cote et le stock perdait 2 points, de 14 à 12, 1/2, puis il glissait aussi bas que 10, avant de clôturer à 12. Les autres services publics enregistraient des hausses de peu d'importance et Montréal Power passait de 29 3/4 à 30 1/4, tandis que les débiteurs se fixaient à 20, Shawinigan clôturait à 15, contre 14 1/4 la veille.

Les titres de l'acier étaient aussi faibles, quelques-uns perdant 1 point. Steel of Canada clôturait à 74, en regard de 72 la veille. Steel Steel de 72 la veille. Steel de 72 la veille. Steel de 72 la veille.

Lake of the Woods gagnait 2 points à 16 1/2, contre 15 1/2 la veille. Les métaux paraissaient plus résistants, mais les minoteries, les aciéries et Noranda, après une perte initiale de 1 1/2 point à 76, clôturaient à 75. Nickel dégringolait de 58 à 57, puis à 48 3/4, puis clôturait à 50. Smelters après une perte de 1 1/4 point à 40, clôturaient à 41. Hudson Bay perdait 2 points à 20, Ashcroft gagnait de 2 1/2 points à 15.

Il y eut 54,900 actions échangées hier sur le marché du Curb de cette ville, contre 52,000 la veille. Les papeteries s'alignaient passablement bien et Cons. Paper, après une perte de 1 1/4 point, de 14 à 13, remonta à 14 1/2, puis à 15. Paper de 14 1/2 à 15, puis remonta à 16. Abitibi, commun, passait de 45 à 46, tandis que les actions de priorité de cette entreprise se fixaient à 4 3/8, en regard de 4 1/2 la veille. St-Lamrence Paper perdait 3 points à 21.

Honorable mention à l'attention des pétroliers et ce stock réalisait de 20 cents au début à 14, puis il glissait à 13, avant de clôturer à 13 1/2. La tendance générale et clôturait à la baisse. Sullivan, après une perte initiale de 5 cents à 45, clôturait à 44. Standard Oil, en regard de 25 la veille, glissait à 24, contre 23 la veille. Pickle Crow baissait de 10 cents à 35.

Les stocks au cours de la journée d'hier

LES VALEURS N'ONT PAS ETE TROP AFFECTEES, FORTE HAUSSE DES PRIX DES DENREES

New-York, 1er (P.A.) — Le déclenchement des hostilités entre la Pologne et l'Allemagne que les spéculateurs ont appris à leur réveil ce matin, n'a pas trop affecté les marchés des valeurs immobilières aujourd'hui. Au début de la journée, la nervosité a été plus grande, à certains moments, les actions étaient fortement liquidées, mais plus tard, les acheteurs ont réalisé que certains titres profiteraient de cette situation, et ils se sont mis de la partie.

Les prix du blé sur les marchés de l'Amérique du Nord ont avancé de 3 à 8 cents, la limite permise au cours d'une seule séance, que d'autres denrées ont vu leurs prix avancer fortement. Les obligations ont reculé fortement, par contre, tandis que sur le marché des actions, les achats étaient vigoureux pour les titres des aciéries, les cuprifères, les valeurs des raffineries, des aciéries et d'autres compagnies industrielles.

Après le succès des options sur le sucre hier, la limite permise pour une seule séance, l'option de septembre a clôturé à 14 1/2 cents, en gain de 24 points. Au marché de New-York, à l'exception d'une firme, toutes les maisons ont retiré leurs cotes. Les grandes compagnies productrices de cuivre ont avancé de 1 à 2 cents à 10 3/4 cents la livre. Le prix du coton a avancé de 3 à 30 cents la livre. Les prix du caoutchouc ont aussi avancé de deux cents.

Le Federal Reserve System a pris rapidement des mesures pour protéger les obligations du gouvernement des Etats-Unis et la New-York Reserve Bank a demandé à tous les spéculateurs de rapporter tous les détails des transactions, dans le but de prévenir la trop forte liquidation. En dépit de cela, toutefois, les emprunts du Trésor ont reculé de 1/8 à 1/4 par obligation de \$1,000.

Les observateurs se sont dits d'optimisme qu'il ne serait pas nécessaire de fermer le marché de New-York, vu l'énorme élanement survenu au marché de l'argent depuis 1914. Les marchés de Londres et de Copenhague étaient fermés, mais ceux de Paris et d'Amsterdam sont demeurés ouverts. Les transactions ont été restreintes.

Les marchés canadiens ont bien absorbé la déclaration des hostilités. Les mines d'or ont toutefois reculé fortement.

APPROBATION D'UN NOUVEAU PLAN POUR ABITIBI P. & P.

Le nouveau comité chargé d'étudier le plan Symington concernant l'Abitibi Power & Paper Co. a approuvé le plan d'Howard Ferguson, de M. Thomas Bradshaw et de Thon. Gordon-W. Scott vient de recevoir l'approbation du Comité de sauvegarde des actionnaires ordinaires d'un nouveau plan suivant lequel les obligataires recevront \$70,000,000 d'actions privilégiées à 5 p.c. et les actionnaires ordinaires ainsi que les créanciers \$30,000,000 d'actions ordinaires.

LA FABRICATION D'AUTOS AUGMENTE

Détroit, 1er. La fabrication d'autos aux Etats-Unis a été au cours de la semaine dernière à 25,410 unités par la Ward's Automotive Reports. La fabrication a été de 15,465 unités et il y a un an elle a été de 22,165 unités. Un rapport de la fabrication dans les usines des principales compagnies :

Cette sem.	sem. -der. 1938	Gen. Motors	Chrysler	Ford
25,410	22,165	7,200	2,600	1,710
25,410	22,165	7,200	2,600	1,710
25,410	22,165	7,200	2,600	1,710

Hausse du nombre de wagons chargés au Canada

Ottawa, 1er (P.C.) — Le nombre de wagons chargés sur le réseau ferré canadien pendant la semaine terminée le 26 août a été de 54,284 unités, comparativement à 50,230 unités la semaine précédente et à 53,303 unités la semaine correspondante de l'an dernier, suivant le bureau fédéral de la statistique.

Fort recul des obligations

TOUS LES GROUPES DE VALEURS ETAIENT AFFECTES TANT A NEW-YORK QU'ICI

New-York, 1er (P.A.) — Le marché local des obligations a enregistré un des plus forts reculs depuis plusieurs années, aujourd'hui, à la suite de nouvelles de guerre entre l'Allemagne et la Pologne.

Les valeurs à bon rendement déclinaient fortement ainsi que les emprunts des pays étrangers et les valeurs secondaires des corporations. Plusieurs pertes de 3 à 10 points étaient affichées à la clôture. La valeur des transactions a été la plus élevée depuis le 28 décembre dernier.

Les reculs dans le groupe des emprunts du Trésor variaient de 8-12 à 15-22 points.

L'emprunt du Canada, 3 pour cent 1941, a perdu 1 1/4 point, de 11 1/4 à 10 1/4. L'emprunt de 4 pour cent 1942 a reculé de 1 point, de 12 1/2 à 11 1/2. L'emprunt de 4 1/2 pour cent 1943 a reculé de 1 point, de 13 1/2 à 12 1/2. L'emprunt de 5 pour cent 1944 a reculé de 1 point, de 14 1/2 à 13 1/2. L'emprunt de 5 1/2 pour cent 1945 a reculé de 1 point, de 15 1/2 à 14 1/2. L'emprunt de 6 pour cent 1946 a reculé de 1 point, de 16 1/2 à 15 1/2. L'emprunt de 6 1/2 pour cent 1947 a reculé de 1 point, de 17 1/2 à 16 1/2. L'emprunt de 7 pour cent 1948 a reculé de 1 point, de 18 1/2 à 17 1/2. L'emprunt de 7 1/2 pour cent 1949 a reculé de 1 point, de 19 1/2 à 18 1/2. L'emprunt de 8 pour cent 1950 a reculé de 1 point, de 20 1/2 à 19 1/2. L'emprunt de 8 1/2 pour cent 1951 a reculé de 1 point, de 21 1/2 à 20 1/2. L'emprunt de 9 pour cent 1952 a reculé de 1 point, de 22 1/2 à 21 1/2. L'emprunt de 9 1/2 pour cent 1953 a reculé de 1 point, de 23 1/2 à 22 1/2. L'emprunt de 10 pour cent 1954 a reculé de 1 point, de 24 1/2 à 23 1/2. L'emprunt de 10 1/2 pour cent 1955 a reculé de 1 point, de 25 1/2 à 24 1/2. L'emprunt de 11 pour cent 1956 a reculé de 1 point, de 26 1/2 à 25 1/2. L'emprunt de 11 1/2 pour cent 1957 a reculé de 1 point, de 27 1/2 à 26 1/2. L'emprunt de 12 pour cent 1958 a reculé de 1 point, de 28 1/2 à 27 1/2. L'emprunt de 12 1/2 pour cent 1959 a reculé de 1 point, de 29 1/2 à 28 1/2. L'emprunt de 13 pour cent 1960 a reculé de 1 point, de 30 1/2 à 29 1/2. L'emprunt de 13 1/2 pour cent 1961 a reculé de 1 point, de 31 1/2 à 30 1/2. L'emprunt de 14 pour cent 1962 a reculé de 1 point, de 32 1/2 à 31 1/2. L'emprunt de 14 1/2 pour cent 1963 a reculé de 1 point, de 33 1/2 à 32 1/2. L'emprunt de 15 pour cent 1964 a reculé de 1 point, de 34 1/2 à 33 1/2. L'emprunt de 15 1/2 pour cent 1965 a reculé de 1 point, de 35 1/2 à 34 1/2. L'emprunt de 16 pour cent 1966 a reculé de 1 point, de 36 1/2 à 35 1/2. L'emprunt de 16 1/2 pour cent 1967 a reculé de 1 point, de 37 1/2 à 36 1/2. L'emprunt de 17 pour cent 1968 a reculé de 1 point, de 38 1/2 à 37 1/2. L'emprunt de 17 1/2 pour cent 1969 a reculé de 1 point, de 39 1/2 à 38 1/2. L'emprunt de 18 pour cent 1970 a reculé de 1 point, de 40 1/2 à 39 1/2. L'emprunt de 18 1/2 pour cent 1971 a reculé de 1 point, de 41 1/2 à 40 1/2. L'emprunt de 19 pour cent 1972 a reculé de 1 point, de 42 1/2 à 41 1/2. L'emprunt de 19 1/2 pour cent 1973 a reculé de 1 point, de 43 1/2 à 42 1/2. L'emprunt de 20 pour cent 1974 a reculé de 1 point, de 44 1/2 à 43 1/2. L'emprunt de 20 1/2 pour cent 1975 a reculé de 1 point, de 45 1/2 à 44 1/2. L'emprunt de 21 pour cent 1976 a reculé de 1 point, de 46 1/2 à 45 1/2. L'emprunt de 21 1/2 pour cent 1977 a reculé de 1 point, de 47 1/2 à 46 1/2. L'emprunt de 22 pour cent 1978 a reculé de 1 point, de 48 1/2 à 47 1/2. L'emprunt de 22 1/2 pour cent 1979 a reculé de 1 point, de 49 1/2 à 48 1/2. L'emprunt de 23 pour cent 1980 a reculé de 1 point, de 50 1/2 à 49 1/2. L'emprunt de 23 1/2 pour cent 1981 a reculé de 1 point, de 51 1/2 à 50 1/2. L'emprunt de 24 pour cent 1982 a reculé de 1 point, de 52 1/2 à 51 1/2. L'emprunt de 24 1/2 pour cent 1983 a reculé de 1 point, de 53 1/2 à 52 1/2. L'emprunt de 25 pour cent 1984 a reculé de 1 point, de 54 1/2 à 53 1/2. L'emprunt de 25 1/2 pour cent 1985 a reculé de 1 point, de 55 1/2 à 54 1/2. L'emprunt de 26 pour cent 1986 a reculé de 1 point, de 56 1/2 à 55 1/2. L'emprunt de 26 1/2 pour cent 1987 a reculé de 1 point, de 57 1/2 à 56 1/2. L'emprunt de 27 pour cent 1988 a reculé de 1 point, de 58 1/2 à 57 1/2. L'emprunt de 27 1/2 pour cent 1989 a reculé de 1 point, de 59 1/2 à 58 1/2. L'emprunt de 28 pour cent 1990 a reculé de 1 point, de 60 1/2 à 59 1/2. L'emprunt de 28 1/2 pour cent 1991 a reculé de 1 point, de 61 1/2 à 60 1/2. L'emprunt de 29 pour cent 1992 a reculé de 1 point, de 62 1/2 à 61 1/2. L'emprunt de 29 1/2 pour cent 1993 a reculé de 1 point, de 63 1/2 à 62 1/2. L'emprunt de 30 pour cent 1994 a reculé de 1 point, de 64 1/2 à 63 1/2. L'emprunt de 30 1/2 pour cent 1995 a reculé de 1 point, de 65 1/2 à 64 1/2. L'emprunt de 31 pour cent 1996 a reculé de 1 point, de 66 1/2 à 65 1/2. L'emprunt de 31 1/2 pour cent 1997 a reculé de 1 point, de 67 1/2 à 66 1/2. L'emprunt de 32 pour cent 1998 a reculé de 1 point, de 68 1/2 à 67 1/2. L'emprunt de 32 1/2 pour cent 1999 a reculé de 1 point, de 69 1/2 à 68 1/2. L'emprunt de 33 pour cent 2000 a reculé de 1 point, de 70 1/2 à 69 1/2. L'emprunt de 33 1/2 pour cent 2001 a reculé de 1 point, de 71 1/2 à 70 1/2. L'emprunt de 34 pour cent 2002 a reculé de 1 point, de 72 1/2 à 71 1/2. L'emprunt de 34 1/2 pour cent 2003 a reculé de 1 point, de 73 1/2 à 72 1/2. L'emprunt de 35 pour cent 2004 a reculé de 1 point, de 74 1/2 à 73 1/2. L'emprunt de 35 1/2 pour cent 2005 a reculé de 1 point, de 75 1/2 à 74 1/2. L'emprunt de 36 pour cent 2006 a reculé de 1 point, de 76 1/2 à 75 1/2. L'emprunt de 36 1/2 pour cent 2007 a reculé de 1 point, de 77 1/2 à 76 1/2. L'emprunt de 37 pour cent 2008 a reculé de 1 point, de 78 1/2 à 77 1/2. L'emprunt de 37 1/2 pour cent 2009 a reculé de 1 point, de 79 1/2 à 78 1/2. L'emprunt de 38 pour cent 2010 a reculé de 1 point, de 80 1/2 à 79 1/2. L'emprunt de 38 1/2 pour cent 2011 a reculé de 1 point, de 81 1/2 à 80 1/2. L'emprunt de 39 pour cent 2012 a reculé de 1 point, de 82 1/2 à 81 1/2. L'emprunt de 39 1/2 pour cent 2013 a reculé de 1 point, de 83 1/2 à 82 1/2. L'emprunt de 40 pour cent 2014 a reculé de 1 point, de 84 1/2 à 83 1/2. L'emprunt de 40 1/2 pour cent 2015 a reculé de 1 point, de 85 1/2 à 84 1/2. L'emprunt de 41 pour cent 2016 a reculé de 1 point, de 86 1/2 à 85 1/2. L'emprunt de 41 1/2 pour cent 2017 a reculé de 1 point, de 87 1/2 à 86 1/2. L'emprunt de 42 pour cent 2018 a reculé de 1 point, de 88 1/2 à 87 1/2. L'emprunt de 42 1/2 pour cent 2019 a reculé de 1 point, de 89 1/2 à 88 1/2. L'emprunt de 43 pour cent 2020 a reculé de 1 point, de 90 1/2 à 89 1/2. L'emprunt de 43 1/2 pour cent 2021 a reculé de 1 point, de 91 1/2 à 90 1/2. L'emprunt de 44 pour cent 2022 a reculé de 1 point, de 92 1/2 à 91 1/2. L'emprunt de 44 1/2 pour cent 2023 a reculé de 1 point, de 93 1/2 à 92 1/2. L'emprunt de 45 pour cent 2024 a reculé de 1 point, de 94 1/2 à 93 1/2. L'emprunt de 45 1/2 pour cent 2025 a reculé de 1 point, de 95 1/2 à 94 1/2. L'emprunt de 46 pour cent 2026 a reculé de 1 point, de 96 1/2 à 95 1/2. L'emprunt de 46 1/2 pour cent 2027 a reculé de 1 point, de 97 1/2 à 96 1/2. L'emprunt de 47 pour cent 2028 a reculé de 1 point, de 98 1/2 à 97 1/2. L'emprunt de 47 1/2 pour cent 2029 a reculé de 1 point, de 99 1/2 à 98 1/2. L'emprunt de 48 pour cent 2030 a reculé de 1 point, de 100 1/2 à 99 1/2. L'emprunt de 48 1/2 pour cent 2031 a reculé de 1 point, de 101 1/2 à 100 1/2. L'emprunt de 49 pour cent 2032 a reculé de 1 point, de 102 1/2 à 101 1/2. L'emprunt de 49 1/2 pour cent 2033 a reculé de 1 point, de 103 1/2 à 102 1/2. L'emprunt de 50 pour cent 2034 a reculé de 1 point, de 104 1/2 à 103 1/2. L'emprunt de 50 1/2 pour cent 2035 a reculé de 1 point, de 105 1/2 à 104 1/2. L'emprunt de 51 pour cent 2036 a reculé de 1 point, de 106 1/2 à 105 1/2. L'emprunt de 51 1/2 pour cent 2037 a reculé de 1 point, de 107 1/2 à 106 1/2. L'emprunt de 52 pour cent 2038 a reculé de 1 point, de 108 1/2 à 107 1/2. L'emprunt de 52 1/2 pour cent 2039 a reculé de 1 point, de 109 1/2 à 108 1/2. L'emprunt de 53 pour cent 2040 a reculé de 1 point, de 110 1/2 à 109 1/2. L'emprunt de 53 1/2 pour cent 2041 a reculé de 1 point, de 111 1/2 à 110 1/2. L'emprunt de 54 pour cent 2042 a reculé de 1 point, de 112 1/2 à 111 1/2. L'emprunt de 54 1/2 pour cent 2043 a reculé de 1 point, de 113 1/2 à 112 1/2. L'emprunt de 55 pour cent 2044 a reculé de 1 point, de 114 1/2 à 113 1/2. L'emprunt de 55 1/2 pour cent 2045 a reculé de 1 point, de 115 1/2 à 114 1/2. L'emprunt de 56 pour cent 2046 a reculé de 1 point, de 116 1/2 à 115 1/2. L'emprunt de 56 1/2 pour cent 2047 a reculé de 1 point, de 117 1/2 à 116 1/2. L'emprunt de 57 pour cent 2048 a reculé de 1 point, de 118 1/2 à 117 1/2. L'emprunt de 57 1/2 pour cent 2049 a reculé de 1 point, de 119 1/2 à 118 1/2. L'emprunt de 58 pour cent 2050 a reculé de 1 point, de 120 1/2 à 119 1/2. L'emprunt de 58 1/2 pour cent 2051 a reculé de 1 point, de 121 1/2 à 120 1/2. L'emprunt de 59 pour cent 2052 a reculé de 1 point, de 122 1/2 à 121 1/2. L'emprunt de 59 1/2 pour cent 2053 a reculé de 1 point, de 123 1/2 à 122 1/2. L'emprunt de 60 pour cent 2054 a reculé de 1 point, de 124 1/2 à 123 1/2. L'emprunt de 60 1/2 pour cent 2055 a reculé de 1 point, de 125 1/2 à 124 1/2. L'emprunt de 61 pour cent 2056 a reculé de 1 point, de 126 1/2 à 125 1/2. L'emprunt de 61 1/2 pour cent 2057 a reculé de 1 point, de 127 1/2 à 126 1/2. L'emprunt de 62 pour cent 2058 a reculé de 1 point, de 128 1/2 à 127 1/2. L'emprunt de 62 1/2 pour cent 2059 a reculé de 1 point, de 129 1/2 à 128 1/2. L'emprunt de 63 pour cent 2060 a reculé de 1 point, de 130 1/2 à 129 1/2. L'emprunt de 63 1/2 pour cent 2061 a reculé de 1 point, de 131 1/2 à 130 1/2. L'emprunt de 64 pour cent 2062 a reculé de 1 point, de 132 1/2 à 131 1/2. L'emprunt de 64 1/2 pour cent 2063 a reculé de 1 point, de 133 1/2 à 132 1/2. L'emprunt de 65 pour cent 2064 a reculé de 1 point, de 134 1/2 à 133 1/2. L'emprunt de 65 1/2 pour cent 2065 a reculé de 1 point, de 135 1/2 à 134 1/2. L'emprunt de 66 pour cent 2066 a reculé de 1 point, de 136 1/2 à 135 1/2. L'emprunt de 66 1/2 pour cent 2067 a reculé de 1 point, de 137 1/2 à 136 1/2. L'emprunt de 67 pour cent 2068 a reculé de 1 point, de 138 1/2 à 137 1/2. L'emprunt de 67 1/2 pour cent 2069 a reculé de 1 point, de 139 1/2 à 138 1/2. L'emprunt de 68 pour cent 2070 a reculé de 1 point, de 140 1/2 à 139 1/2. L'emprunt de 68 1/2 pour cent 2071 a reculé de 1 point, de 141 1/2 à 140 1/2. L'emprunt de 69 pour cent 2072 a reculé de 1 point, de 142 1/2 à 141 1/2. L'emprunt de 69 1/2 pour cent 2073 a reculé de 1 point, de 143 1/2 à 142 1/2. L'emprunt de 70 pour cent 2074 a reculé de 1 point, de 144 1/2 à 143 1/2. L'emprunt de 70 1/2 pour cent 2075 a reculé de 1 point, de 145 1/2 à 144

bas métaux sont à la hausse — Les autres valeurs reculent

Toronto, 1er. (P.C.) — L'engagement des hostilités en Pologne a eu effet plutôt désastreux sur les valeurs au marché local aujourd'hui. Le prix ont décliné fortement au cours de l'avant-midi, mais au cours après-midi, les bas métaux surnommés les "titres de guerre" se sont calmés ralliés. Les aurifères sont toutefois demeurés à leurs bas prix tandis que les industrielles se sont raffermies quelque peu. Le nombre d'indices des aurifères a été de 6.27 points. Celui des bas au x avança de 1.93 point tandis que celui des industrielles a reculé de 83 points et que celui de celles de l'ouest a décliné de 2.40 points. Le recul a été toutefois ordonné en l'absence de pertes de 2.12 points. Les 2-3-8 points pour Lake Shore et Noranda, les déclinés ont été fracassants parmi les titres seniors des mines. Au début de la séance, la réaction de la bourse avait prohibé les ventes à découvert. Nickel a pris 11-2 points et Smelters 11-2 point. Les titres juniors des bas métaux étaient aussi à la hausse et Walcott a enregistré un gain net de 40 cents après avoir atteint un nouveau sommet. Sherritt a aussi gagné 23 cents et d'autres ont pris 7 cents et plus. L'or a faibli de 7 cents. Lake Shore a perdu 2-1/2 points et Dome et McIntyre 1-1/4 point. L'ouest. Hollinger a aussi reculé de 1-1/2 point. Wright-Hargreaves a été de 45 cents et d'autres valeurs secondaires des mines d'or ont perdu de 35 cents et plus. Les aciéries étaient vigoureuses parmi les industrielles tandis que les titres des autres groupes reculaient. Royalite perdait ainsi parmi les huiles de l'ouest tandis que Home et Calgary-Edmonton étaient de 15 cents chacune.

Amm	5	4	10	Unit Fuels A P	28		
Anglo Cdn	85	69	10	Unit Fuels B P	25		
Arntfield	9	8	1330	Unit Steel	15		
Astoria	2	2 1/2	2910	Ventures	410	175	410
	100	100	4000	Wells	0		

Shuffer	183	185	150
Base Met	11	15	17
Bear Expl	6		
Beattie	165	95	
Bidg	145	153	161 1/2
Bidgood	10	3 1/2	10
Biltmore	7 1/2		
Bojbo	6 1/2		
Caloerne	375	315	375
Grant P	18		
Brasilian	4 1/2	1 1/2	4
Brit Oil	2 1/2	1 1/2	1 1/2
Brit Dom	6		
Broulan	23	19	23 1/2
Brown Oil	800	725	730
Buff Ank	2 1/2	2 1/2	15 1/2
Buff Cdn	2 1/2	2 1/2	15 1/2
Build Pro	16	15 1/2	15 1/2
Bunk Hill	21	21	125
C. Edm	10		
Calknet	20	11 1/2	125
Can Bread	4 1/2		
C. M. P.	12 1/2		
Can Malt	21		
Can Packers	80	78	80
Can Fern	145		
Can Steel	80		
Cdn Brew P	17		
B du Comm	160		
Canners		3	4
Canners B P	6 1/2		
Cdn Car	5 1/2	6 1/2	7
Cdn In Al A	175	14	
Cdn Steel	4	3 1/2	4 1/2
C P R	3 1/2	3	3 1/2
Cdn Wine	2 1/2		
Caribon	125	141	
Cent P	205	191	195
Cent Pat	7		
Can Fore	7		
Chesville	75	45	
Chromium	45	40	42

Waltre Am	819	815	800
Waltre P	55	53	50
Walters P	55	53	50
Wendico	1500		
Westers P	125		
Win Elec A	50	125	3 1/2
Wood Cad	500		
Wright H	357	685	700
Ymir	300	2 1/2	

CURB

Ventes	Titres	Haut	Bas	Clô
5500	Brett Tr			
46	Can Bud	3 1/2		
1700	Cdn Marc	30		
206	Coast Copper	200		
825	Coast	4 1/2	2 1/2	
25	Cn S & G P	60		
1500	Dal Oil	25		
25	Dom Brd	25		
1200	Edwall	10		
500	Mani	10		
127	Mt Power	28 1/2	28	28 1/2
50	Ontario	1 1/2		
2000	Pawnee			
825	Pend Or	140	101	155
5	Rogers	3 1/2		
125	Thayers P	3 1/2		

Total des ventes: 759,000 actions.

HORS-LES-PORTEES

BURKE, DUNSTABLE & Co.

222, Notre-Dame, ouest

Abbeville	Albany River	Almos Cadillac	Archa	Argoxy	Athons, INC.	Beausieu	Barber Larder	Beresford Lake
10	19	10	10	10	10	10	10	14

Cenlaurum	338	175		Cadillac Exp.	4	100
Cens Bak	14%	14%	14%	Can. Pandora	1	100
Cens Smelt	42%	28%	42%	Capital Rouyn	1	100
Cens Gas	175			Central Duvernay	2	4
Donkmaster	4					

Bar Water	1	18	20	Chimdis	
Denison	7	5		Chimbas	
Dist. Beak	18	15	15	Continental Kirkland	6
Dom	20			Crow Shores	
Dom Beag	202	130		Cumpe	
Dom Coal P	17	18		Dempsey Cadillac	
Dom F & S	17	18		De Santis	17
Dom St. J. H.	1	20	25	Dorval Units	
Dom Stores	3	4	5	Dorval Consolidated	
Duquenne	233	20	16	East Lacoma	1
Elderado	76	75	16	Elmos	13
Falcon	530	560	520	Golden Gate	11
Fanny P	100	10	20	Hallam Mines	570
Fed. Kirk	2	3		Hawthorn	6
Fernland				Hutchison Lake	3
F. Hissel P	29	27		Kentica	1
Fl. A	17	16	17	Kewagawa	14
Fouquia	30	22	28	Lake Dufault	17
Frano	30	87		Lake Geneva	19
Grat Pow' P	1			Lake Rowan	1
Gr. St. Wares				Lander	2
Gillies				L. L. Lacoon	
Glenora	2			Leroy Mines	
Gods Lake	18	16		Leurey	
Goidale	9	9		Magnet Consolidated	16
Gold Eagle	9			Magnet Lake	14
Goodyear	4			Martin Bay	2
Goodyear P	10			Martin McNeely	2
Greening	1			Meiba	
G. L. Pap Vt P	10	10		Moffatt Hall, new	
Gunnar	21			Moosila	
Gysemum	2			Mesher Long Lac	
Halliwel	2			National Map	12
Hard Rock	1	70		Norbu	10
Harker	4			Norlake	
High Star	8			Obaski	1
Hinde	9			Okiend	1
Hollinger	14	12		O'Leary Malartic	8
Horne	4	144		Opeplaka Copper	6
Hornstead	8			Orion	1
Hunts	28			Ort	
Imperial Bay Min	1	2	2	Pan Canadian	1
Islands A	5	1	1		

Insp M D	19			Porcupine Lake	3	4
Int Met In A	4	36	4	Polaris	23	35
Int Met In P	83			Pontiac Rouyn	8	10
Int Nickel	50	46	50	Proprietary	140	150

[illegible]

0 Nor Star	100			Bas	1929	59.7	62.7	62.7	50.78	95
0 O'Brien	160	133	140	Haut	1938	62.3	64.3	61.9	150.89	130
0 Okalta	75	70		Haut	1927	92.5	122.3	109.5		145
0 Or Crush P	64	6		Bas	1927	63.7	61.4	62.3		98

Omega	20	21	
Ort Loan	1	6	
Or Crush P	6 1/2		
Ort Plata	2		
Pacifica	9 1/2		
Pace Her	1		
Pamour	17 1/2	165	170
Paymaster	25	29	27
Perron	156	100	
Pickle Crow	290	235	260
Pioneer	220	215	220
Powell	15 1/2	134	140
Powers Corp	1		
Premier	141	130	120
Press Met	5		
Preston	120	119	120
Ream	35	20	
Rocha	4 1/2	4	
Royal Bank	17 1/2		
Sandberg	28 1/2	26	27
St Anth	3	7 1/2	
San Ant	101	125	144
Shawmut	10 1/2		2 1/2
Shawmut Cr	10 1/2	100	
Sherritt	10 1/2	75	106
Sigma	620	500	
Silver D P	31		
Senator	31		
Siscoe	91	80	85
Sladen M	28		
Sladen	6 1/2		
Son West Pele	25		
Stada	20	36	31
Stand Chem	5 1/2		
Standard	1		
St of Can	69 1/2		
Straw L	2 1/2	2 1/2	
Sturgeon	150	170	190
Stad Basin	150	170	190
Sullivan	83	42	
Sylvanite	200	175	215

TARIF D'ABONNEMENT

PAR LA POSTE
Canada (sauf Montréal et banlieue) .. \$ 4
NETTE, sans escompte)
Etats-Unis et Empire Britannique... \$ 6
Union Postale..... \$ 12
LIVRAISON A DOMICILE
Montréal et banlieue..... \$ 6
(NETTE, sans escompte)

PAYABLE D'AVANCE

Le Canada

MONTREAL, SAMEDI 2 SEPTEMBRE 1939

Pour téléphoner
au "CANADA"
DANS LE JOUR
HARBOUR 5131

SOIR, DIMANCHE ET FETES,
Police, incendies, accidents... HA. 5131
Sport..... HA. 5134
Directeur de l'Information... HA. 3461
Atelier de composition..... HA. 1432
Service d'information..... HA. 3507
Rédacteur en chef..... HA. 8454
Circulation et expédition..... HA. 5134

VOL XXXVII — No 128

Mobilisation générale de la milice canadienne

Cette mobilisation quasi-complète ne signifie ni un corps expéditionnaire, ni même que le Canada est en guerre — Il se prépare tout simplement, comme beaucoup d'autres pays, à n'importe quelle éventualité

Service au pays

"L'appel est arrivé"

Voilà ce qu'on entendait dans la mess des officiers et dans la salle d'exercice des régiments de Montréal. Voilà ce qu'on entendait, hier après-midi, dans tous les milieux militaires du pays. Et pour donner plus de précision, on ajoutait: "Et c'est sous l'article 64".

L'article 64 de la Loi de la Milice, contenue dans les Statuts révisés du Canada 1927, se lit comme suit: "Le gouverneur général en son conseil peut mettre la milice, ou toute partie de la milice en service actif partout dans le Canada, ou en dehors du Canada, pour la défense de ce dernier, en quelque moment que ce soit ou il parait à propos de le faire en raison de circonstances critiques".

Ces jours derniers, on avait appelé en service actif des unités de la milice active non-permanente, mais purement sur une base volontaire, selon l'article 63. L'appel selon l'article 64 oblige les membres des unités qui le recevront d'entrer en service actif. Ce n'est plus un appel volontaire mais une mobilisation de notre milice.

Les unités de Montréal
A Montréal, quatre unités n'avaient pas été touchées par l'ordre de la semaine dernière: le 65e, Fusiliers Mont-Royal, le Régiment de Maisonneuve, les Grenadiers Guards et le Royal Montreal Regiment. Nous savons que les Fusiliers Mont-Royal sont affectés par la mobilisation et il est probable que les trois autres régiments et le reste des unités de Montréal seront mobilisés. L'ordre du ministre de la Défense ne mentionne qu'une mobilisation partielle et les autorités du district militaire No 4 n'ont pas encore donné la liste des unités appelées immédiatement mais il semble qu'à Montréal, comme dans tout le pays, la mobilisation sera quasi-complète.

Les effectifs affectés

Quel sera l'effectif complet de cette mobilisation générale de la milice et où les effectifs seront dirigés, c'est encore le secret des autorités de la Défense. Le ministre, l'hon. Ian Mackenzie, a cependant fait la déclaration suivante:

"A la suite de la décision du gouverneur général en conseil de placer en service actif les forces militaires navales et aériennes du Canada, voici les mesures prises par le ministre de la Défense:

"Service naval: les forces navales permanentes sont déjà en service actif et les forces de la réserve seront appelées à mesure qu'on en aura besoin.

"Service de la milice: une mobilisation partielle de la milice sur laquelle les districts militaires ont reçu leurs instructions. La mobilisation se fera par les officiers commandants à leurs propres quartiers généraux. Les forces seront connues sous le nom de "Force canadienne en service actif" et comprendra toute la milice permanente (celle-ci est toujours mobilisée) et toutes les unités de milice non-permanente nécessaires pour défendre les deux côtes et les endroits vulnérables sous la garde du ministère de la Défense ainsi qu'une force de réserve suffisante. Les unités mobilisées ne représentent qu'une partie du nombre total. Elles ont été soigneusement choisies pour représenter toutes les régions du Canada sur une base de population, tout en formant une armée bien équilibrée.

Force aérienne: la Royal Canadian Air Force permanente a reçu

l'ordre de porter son recrutement au maximum autorisé en temps de paix, ce qui signifie une augmentation substantielle. Quant aux escadrons auxiliaires non-permanents, on se prépare à les appeler en service actif.

Sans être une levée en masse ni une conscription ni même la mobilisation générale des soldats de carrière et des non-permanents, l'ordre d'hier appelle sous les drapeaux en service actif au Canada, le plus grand nombre d'hommes jamais vu depuis la dernière guerre. Les forces ainsi mobilisées sont obligées de défendre le Canada.

La défense du pays

Selon les conditions présentes, la "défense du Canada", signifie, pour les militaires non-permanents, du service actif au Canada seulement. Les troupes peuvent être envoyées n'importe où au pays, de l'Atlantique au Pacifique, et on peut les obliger à repousser un envahisseur. Mais un membre de la milice non-permanente ne peut être envoyé en service actif à l'extérieur du pays sans son consentement.

L'article 64, interprété à la lettre, oblige un non-permanent à servir en dehors du pays. Mais un homme ain-

(Suite page six)

La France et la défense des libertés du monde

"Il s'agit de savoir si la loi allemande sera la loi partout"

M. Georges Claude

M. Georges Claude, le grand physicien français, membre de l'Institut de France, arrive à Montréal à bord du "Colombie", hier après-midi, et il a bien voulu nous faire la déclaration suivante touchant les événements actuels en Europe.

— Pouvez-vous nous faire une déclaration sur les événements actuels? — Vous sentez certainement l'émotion du Français qui vous parle, en ces terribles conjonctures. Venu dans votre beau Canada français pour y représenter l'Académie des Sciences de Paris à la célébration d'un grand souvenir français, la fondation de l'Hôtel-Dieu de Québec, il se voit loin de la France juste à l'heure où celle-ci, une fois de plus, se dresse pour la défense des libertés du monde.

Du moins éprouve-t-il dans son épreuve, ce Français, une grande consolation et une grande fierté; celle de voir à quel point la France calme et résolue dont son pays accepte en ce moment le suprême sacrifice le relève à vos yeux de certaines tristesses. Oui, chers amis canadiens, je suis fier de la France d'aujourd'hui, fier que vous compreniez maintenant que si, à d'autres heures, elle vous semble moins belle c'est que ce n'est pas elle qui apparaît alors; car la vraie France, c'est celle du grand siècle dont vous êtes issus; c'est celle de la Marne et de Verdun; c'est celle de votre grand cardinal, il me le répétait l'autre jour avec amour, a vu se révéler à lui dans le triomphal voyage qui a été si utile à la Religion, au Canada et à la France.

Et c'est bien cette France là qui se dresse à nouveau en ces heures funèbres, et c'est pour moi une joie profonde qu'à notre sympathie administrative pour votre pays réponde maintenant pleinement votre sympathie pour elle: il n'en peut être de plus chère à son cœur, en ce moment où elle a tant besoin de se sentir aimée, que celle de ces fils lointains qui, depuis trois siècles, maintiennent si fidèlement et si fièrement les belles traditions de la culture française.

Mais je ne pense pas — excusez-moi de le dire — que malgré toute cette sympathie, vous réalisiez pleinement l'horrible et grandiose chose que va être cette guerre: l'éloignement est un singulier atténuateur, au point que moi-même, dont tout ce qui m'est cher est là-bas, j'en ressens les effets.

Il est donc naturel que vous ne voyiez dans le conflit actuel que des querelles d'Européens, et je sais à quel point devant des préoccupations et des craintes très respectables, l'indifférence et le couloir vous laissent indifférents.

Hélas, c'est de bien autre chose qu'il s'agit! Il s'agit de savoir non seulement si la France saccagée, privée encore d'un ou deux millions de ses enfants, ne sera pas écrasée sous la botte germanique, mais si la loi allemande sera la loi partout. C'est à cela que la France, de toute sa volonté et de toutes ses forces, va s'opposer et avec l'aide de Dieu, elle vaincra. Et je vous exhorte, moi son fils comme vous, à sentir comme moi que si notre mère commune disparaissait dans la tourmente, c'en serait bientôt fait, pour vous comme pour le monde, des libertés qui vous sont chères.

Excusez un Français, à cette heure solennelle, de heurter peut-être vos sentiments en vous disant ce qu'il croit être la vérité.

LES DENREES MONTENT... ON EN FAIT PROVISION



Toutes les voitures, de la plus humble brouette à la plus luxueuse torpédo, ont été "réquisitionnées" hier, par les ménages prévoyants de Montréal, pour le transport des denrées dont le prix montait d'heure en heure. Le marché Bonsecours a été littéralement pris d'assaut, et, comme la pomme de terre est le légume favori des Canadiens-Français, les sacs de "patates" s'enlevaient... mieux que des petits pains chauds. Cet automobiliste, sous l'oeil de son épouse, fait charger sa malle aux bagages de deux sacs de pommes de terre. (Photo CANADA)



Deux petits garçons, aidés de leur père, qui n'a pas voulu poser pour le photographe, transportent un plein baril de pommes de terre. (Photo CANADA)



La mère, accompagnée de sa grande fille, s'était rendue au marché avec un simple sac à épicerie, mais devant la montée du prix des pommes de terre, elle a loué la petite voiture d'un garçonnet qui se trouvait là et, accompagnée de son jeune loueur (et, naturellement, de sa fille) elle s'en retourne à la maison avec une couple de sacs de pommes de terre. (Photo CANADA)

M. Champagne est nommé à St-Hubert

Très au courant de l'aviation civile, il sera agent de circulation à l'aéroport

M. E.-O. Champagne, 4, boulevard O'Brien, à Ville-St-Laurent, vient d'être nommé agent de circulation à l'aéroport de St-Hubert, à la suite d'un concours général ouvert à tous les aspirants du Dominion. Cette position relève de la division de l'aviation civile du ministère des Transports. Le choix de M. Champagne est un indice des multiples précautions prises pour assurer une administration efficace de nos aéroports canadiens.

M. Champagne participa à la Grande Guerre comme pilote de l'Aviation royale. Depuis 1929, il était pilote-instructeur pour plusieurs compagnies d'aviation de la province de Québec. Pendant quelque temps même, il dirigea sa propre école d'aviation.

ASSEMBLEE DECOMMANDEE
L'Assemblée de la section St-Edouard-St-Etienne de l'Association libérale St-Denis-Dorion convoquée pour le mardi 5 septembre a été décommandée, nous annonce-t-on.

Les Oeuvres de charité ont obéré leur budget en aidant 500 familles pauvres

Les fédérations des oeuvres de charité de Montréal ont déclaré, hier, que l'aide donnée à cinq cents familles pauvres, qui auraient dû normalement être secourues par la Commission du chômage de Montréal, avait été la cause de leurs déficits.

Ces organismes ont aussi presque épuisé les ressources dont elles disposaient pour leurs services ordinaires jusqu'à la fin de l'année. Les dépenses faites pour ces familles pour les derniers six mois sont d'à peu près \$150,000. Ces organismes sont la Fédération catholique, la Fédération des oeuvres de charité canadienne-française et la Fédération philanthropique juive.

Il tombe d'un beffroi

Québec, 1er, (P.C.) — M. Philippe Gagnon, âgé de 25 ans, est tombé d'un échafaudage, aujourd'hui, dans le beffroi de l'église du Saint-Sacrement, où il était employé à des travaux de réfection à 145 pieds du sol. Il mourut instantanément. Il devait se marier demain.

Toasts aux "alliés éternels" à bord du paquebot "Colombie"

On lève son verre à la santé du Canada, de la Grande-Bretagne et de la France. — Escale d'une journée de ce navire français en croisière en Amérique

Déjeuner à bord

Trois toasts au Canada, à la France et à la Grande-Bretagne, "alliés éternels", ont été portés, hier midi, à Montréal, en territoire français, dans la grande salle à manger du paquebot "Colombie" arrivé au port quelques heures auparavant, au terme d'une croisière depuis Le Havre. Cette brève manifestation tint lieu des habituels discours qu'on devait prononcer à l'issue d'un déjeuner offert par la Compagnie Générale Transatlantique, à l'autorité du Port de Montréal, à plusieurs de ses principaux agents et aux journalistes.

M. Richard Faivre, résident de la compagnie au Canada, éleva son verre à la santé de Sa Majesté George VI, roi d'Angleterre et du Canada, et M. A. A. Gardiner, du Canadien National, répliqua en proposant la santé du président de la République Française et à la France.

Le "Colombie" est arrivé à Montréal après trois escales aux Açores, à New-York et à Québec. Commandé par le capitaine François Lebe, ce paquebot transatlantique est reparti, hier soir, à 11 h. avec les quelques centaines de passagers français qui ont fait le voyage à bord.

Pour la première fois depuis 26 ans, un paquebot français visite Montréal. Le dernier à remonter le Saint-Laurent jusqu'ici fut "La Touraine", au printemps de 1913.

La croisière du "Colombie" en Amérique, décidée l'an dernier, pour

permettre aux Français d'être représentés en grand nombre à l'exposition universelle de New-York, comportait dès le début cette escale de Montréal le 1er septembre, puis au départ de Montréal une deuxième escale à Québec jusqu'au 3 septembre; une autre escale à St-Pierre et Miquelon le 5 septembre, et le retour au Havre le 13 septembre.

Le projet peut être modifié au départ de Montréal. On conçoit qu'une censure sur le mouvement futur des navires, le nous soit impossible de révéler quel sera la route précise du "Colombie" après son départ de Montréal, hier soir.

Cette grosse carène blanche, surmontée de deux cheminées rutilantes fut un spectacle rare dans le chenal, hier matin. De construction élégante, à peine plus âgée que le surpaquebot "Normandie", le "Colombie" est habituellement affecté au service des Antilles et de l'Amérique Centrale, avec port d'attache à St-Nazaire.

On remarquait, au déjeuner, hier midi M. le consul général de France à Montréal, M. Alex. Ferguson, directeur du port de Montréal; M. Paul Leclair, ingénieur en chef du port de Montréal; M. J.-H.-A. Archambault, secrétaire du port; le capitaine J.-P. Dufour, maître du port; M. Jim Nicoll, de la Shipping Federation of Canada; MM. Hector Fontaine, Jean Chauvin, Jean-Charles Harvey, Watson Fournier, Charles Stack, Jack Robinson, Gray Cummings, Guy Tombs, Victor Eke, Ernest Lortie, Nathan Holstein, Henri Dupré, Marcel Poirier, M. LeNy, J.-L. Davignon, Paul Trudeau, Toupin, Wesley Budd, T. C. Elliott, François Hone, Jules Bone, Mme Kerr, Mlle Adrienne O'Sullivan, Mlle Jovette Bernier, M. Gardner, Austin Cross, Emilie Villancourt, Henri Beauchamp, Alfred Ayotte, etc.

Voilette est coupable

Trois-Rivières, 1er (Du correspondant du Canada). — Bernard Veillette, de St-Séverin de Proulxville a été trouvé coupable de crime d'incendie par le magistrat F.-X. Lacourrière. La sentence sera prononcée le 7 septembre prochain.

Veillette était accusé d'avoir mis le feu à une grange et à une écurie appartenant à M. Joseph Tessier, de la même paroisse. La preuve fut établie au moyen de lettres que Veillette avait écrites à M. Tessier.

Les pommes de terre et le sucre enchérissent

On vend déjà le sucre douze cents la livre, dans certains établissements

Les pommes de terre

A Montréal, comme dans le reste du pays, les ménages ont vu le sucre enchérir de façon effrayante, à mesure qu'il se faisait plus rare dans les magasins de détail.

Marqué hier matin, chez presque tous les détaillants, à \$5.18 le sac de 120 livres, le sucre se vendait, hier après-midi, six et sept sous la livre, et la plupart des magasins, craignant d'en manquer, n'en livraient plus que dix livres au maximum à chaque client. Certains magasins exigeaient même, avant de consentir à vendre une seule livre de sucre, qu'on achète pour \$3 d'autres produits. Il en était de même pour la cassonade, que beaucoup d'épiciers ne détaillaient que par quantités de deux livres.

Dans l'Ouest de la ville, le sucre se vendait hier soir, à certains établissements, dix, onze et même douze sous la livre. On notait aussi un enchérissement de la farine.

Les pommes de terre

Le prix des pommes de terre a lui aussi varié, quoique dans de moindres proportions. Au marché Bonsecours même, il s'établissait hier matin à \$0.45, pour monter, hier soir, à \$0.75. Beaucoup de ménages, craignant une hausse encore plus accentuée, en faisaient de larges provisions.

Protestations

Mlle Idola Saint-Jean, présidente de l'Alliance canadienne pour le vote des femmes de Québec, a écrit à l'honorable M. Mackenzie King, hier, au nom de cette association pour lui demander de prendre des mesures contre ceux qui augmentent inconsidérément les prix des denrées.

Consommation insuffisante de lait dans les villes

Québec, 1er, (P.C.) — Le service de la nutrition du ministère de la Santé de la province de Québec, à la suite d'une enquête par un groupe de médecins et de gardes-malades en est arrivé à la conclusion que 72.1 pour cent des enfants des villes ne boivent pas suffisamment de lait. Chez les cultivateurs, la proportion est de 52.3 pour cent.

La réunion plénière des aumôniers scouts

La réunion plénière des aumôniers scouts du diocèse de Montréal aura lieu, mardi le 5 septembre, au Séminaire de philosophie. Les prédicateurs seront le révérend Père Vincent Bélanger, o.f.m. et M. l'abbé Philippe Perrier.

La fête du Travail

Le Canada ne paraîtra pas lundi prochain, Fête du Travail. Nous n'avons pas cru devoir revenir sur cette décision, qui est dans la tradition et que nous avions prise il y a quelque temps, avant que les événements ne prennent la tournure tragique que l'on sait. Nos lecteurs comprendront que nous ayons voulu laisser à notre personnel ce congé bien mérité. La Fête du Travail, c'est essentiellement, une fête de la Paix. Elle aura, cette année particulièrement, une signification et une valeur spéciales.

La fête du Travail aux Trois-Rivières

Trois-Rivières, 1er. (Du correspondant du Canada). — Les syndicats ouvriers nationaux catholiques des Trois-Rivières vont célébrer avec éclat lundi la fête du Travail.

La journée débutera par une messe à la Cathédrale au cours de laquelle le révérend Père Louis Chagnon, s.j., prononcera le sermon.

Le soir, une assemblée populaire sera tenue dans la cour du séminaire St-Joseph. Des orateurs sociaux prononceront des discours et la soirée se terminera par un feu d'artifice.

Promotions aux services de la police et des incendies

La censure au Canada

On croit qu'elle sera établie d'ici quelques jours, peut-être même quelques heures.

Ottawa, 1er (P.C.) — Il est probable que dès demain on prenne, au Canada, les premières mesures nécessaires à l'établissement d'une censure, en nommant un censeur en chef pour la presse, a-t-on appris, ici, ce soir.

Au cours de la Grande-Guerre, le colonel E. J. Chambers, huissier de la Verge Noire au Sénat, occupait cette situation avec le titre de directeur du War Press Bureau.

Le Canada sera probablement divisé en douze districts pour l'application de la censure. Cet organisme travaillera en collaboration avec les journaux et les agences de nouvelles en empêchant la publication de nouvelles qui seraient de nature à aider l'ennemi.

Radio-Canada a déjà l'autorité nécessaire, en vertu même de la loi qui a créé cette corporation, pour censurer la radiodiffusion; on lui en laissera vraisemblablement la responsabilité. Toutefois, pour uniformiser la censure sur les nouvelles publiées comme sur celles qu'on donne à la radio, il y aura coordination de services entre les censeurs de la presse et de la radio. Au cours de la dernière guerre, la Défense nationale a censuré toutes les communications par câble et tous les messages envoyés du Canada ou reçus ici par T.S.F. Il semble qu'on prendra les mêmes précautions.

La censure relèvera du Secrétaire d'Etat, croit-on. On sait que le poste est actuellement occupé par le très honorable Ernest Lapointe, depuis la mort de l'hon. M. Rinfret. La censure à la radio relève du ministère des Transports dont le titulaire est l'hon. C. D. Howe.

Le gouvernement s'est donné le pouvoir d'établir la censure en proclamant la loi des mesures de guerre. Au cours de la dernière guerre, la coopération volontaire entre la censure d'Etat et la presse a été couronnée de succès.

L'Administration municipale approuve les recommandations des directeurs, MM. Dufresne et Paré

Réorganisation
L'Administration municipale, en dépit des menaces de guerre arrivant d'Europe, a approuvé les recommandations des services de la police et des incendies.

Dans le service de la police, les capitaines F.-M. Lemlin et L. Laviolette ont été promus au rang d'inspecteurs; leur promotion datera du premier septembre.

Ont été promus capitaines: les lieutenants Alfred Bragdon, Napoléon Benoit, Frank Dumoulin, Joseph-E. Levesque, Noël Narbonne, Charlemagne Durocher, Louis Geoffroy et Lucien Lépine, ce dernier devant conserver son poste de gardien-chef de l'Hôtel de Ville.

Ont été promus lieutenants: les sergents Emile Bujold, Hervé Brette, Omer Boisljoly, Léopold Brette, J.-G. Hamillard, Victor Dabry, J.-G. Ethier, J.-A. Filiatrault, Victor Hunault, Gladford Larose, John Millar, Emile Maille, Thomas Minogue, Lawrence Nolan, Arcade Nadeau, Ernest Pleau, Arthur Rochelleau, Alcide Robert, Charles Simard, Egbert St. James, Amédée Vézina et Léo Pelland. Le lieutenant Léo Pelland continuera à remplir les fonctions de garde-du-corps de maire.

Au service des incendies.
Au service d'incendie, le capitaine Albert Brisebois a été promu lieutenant-chef, au traitement de \$3,000. Ont été promus chefs de district: les anciens capitaines Louis Deloge, Cyrille Ouellette, François Rochelleau, Ans. Filion, H. Langlois, Jean Brière, C. Heany et Eld. Veillette.

Ont été promus capitaines: les lieutenants J.-P. Arbour, O. Brown, Georges Désy, Alcide Dumas, F. Gilmore, J.-Alphonse Gauthier, H. McCabe, Pat Roche et Alfred Gennest.

Toutes les promotions, dans les deux services, celui de la police et celui des incendies, comptent à partir du premier septembre.

On remarque que le nombre des chefs de districts sera maintenant de dix-huit. Ceux-ci seront divisés en deux équipes, celle de jour et celle de nuit. Il y aura neuf districts diurnes et les limites respectives seront déterminées en conséquence. Il par le directeur Raymond Paré, il existait autrefois cinq districts, mais récemment cinq; il y en aura maintenant neuf. Ceci aura le grand avantage d'assurer une plus grande protection, car les chefs auront un territoire beaucoup moins grand à couvrir.

On remarque aussi que toutes les

(Suite page onze)

Le Canada

le premier à vous renseigner sur

- les nouvelles locales et internationales
- les nouvelles financières
- les nouvelles sportives
- les événements politiques

Faites-vous livrer le CANADA à domicile de bonne heure le matin avant le déjeuner.

3 mois \$1.50
6 mois 3.00
12 mois 6.00

A Montréal seulement

APPELEZ HA. 5131

Nous invitons les personnes qui demeurent à la campagne à profiter de l'OFFRE SPECIALE faite dans le bulletin ci-dessous. Faites abonner vos amis en leur demandant de le remplir et de nous l'adresser sans retard.

Abonnement d'Essai

Par la poste, pour la campagne seulement

3 MOIS pour \$1.00

LE CANADA

23 Ouest, rue St-Jacques, Montréal

Massieurs,
Je désire profiter de votre OFFRE SPECIALE et vous prie de m'inscrire comme abonné pour la période de trois mois. Ci-joint, veuillez trouver la somme de \$1.

NOM

ADRESSE